

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE WEITBRUCH

1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME A
DIAGNOSTIC
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 12 JUILLET 2018

LE MAIRE

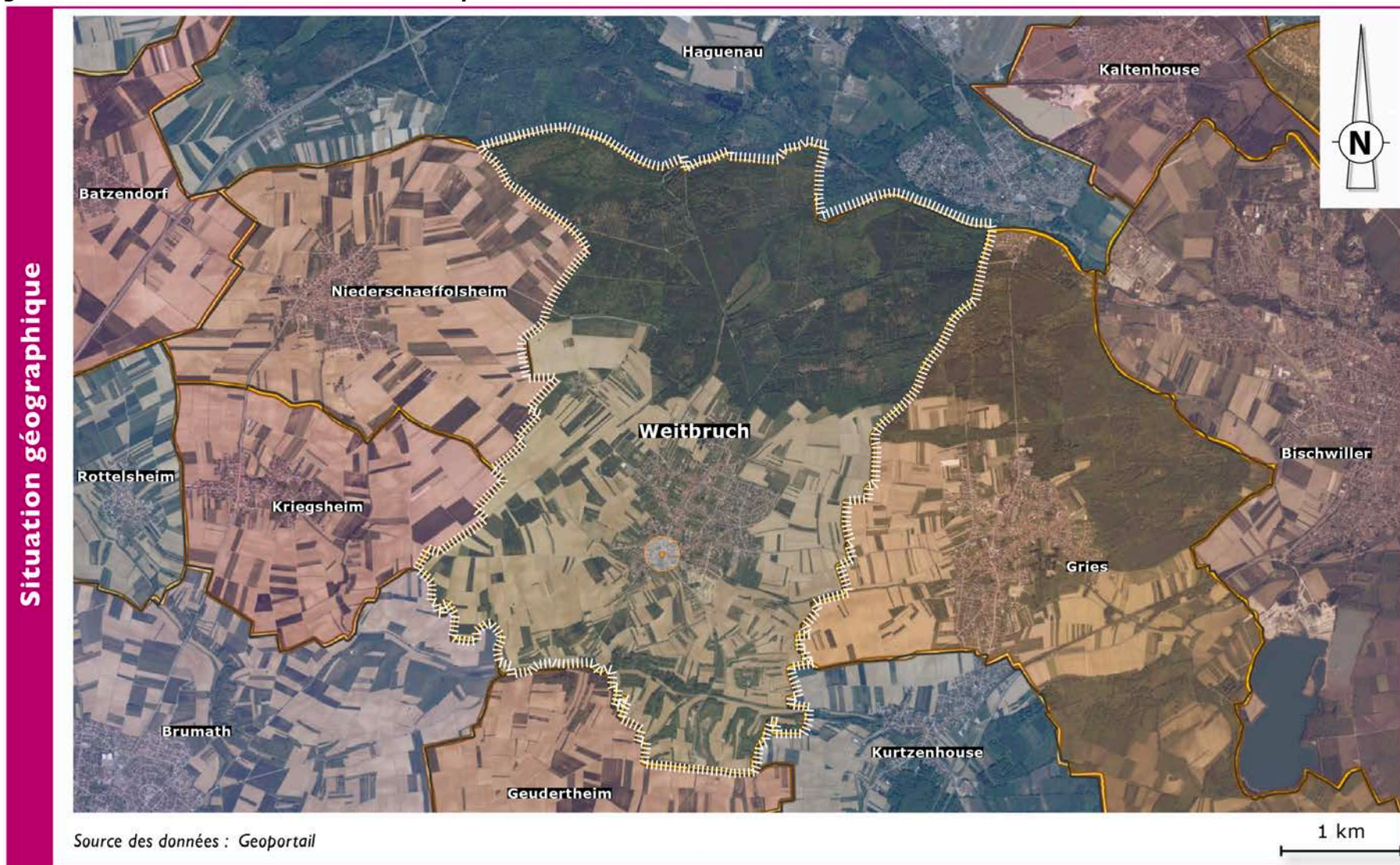
TABLE DES MATIÈRES

A- Diagnostic économique, social, urbain et paysager	5
<i>Chapitre 1 : Contexte communal</i>	<i>7</i>
1.1 Localisation de la commune	7
1.2 Situation administrative et regroupements intercommunaux.....	7
1.3 – Dynamique territoriale	9
1.4 Contexte communal : les enjeux.....	10
<i>Chapitre 2 : Dynamique territoriale et contexte socio-économique</i>	<i>12</i>
2.1 Evolution démographique générale : une décroissance suivie d’une stabilisation	12
2.2 Evolution démographique par âges : un équilibre fragile	13
2.3 Evolution de la population active : stabilité relative de l’activité.....	16
2.4 Evolution de la taille des ménages	17
2.5 Evolution du parc de logements : le logement individuel prédomine toujours avec une majorité de propriétaires	20
2.6 Typologie du parc de logements : des logements spacieux et en partie récents.....	22
2.7 Démographie et Habitat : les Enjeux	24
<i>Chapitre 3 : Activités et services.....</i>	<i>25</i>
3.1 Equipements et services aux habitants	25
3.2 Commerce, industrie et artisanat	28
3.3 Tourisme et loisirs.....	29
3.4 Equipements et services : les enjeux.....	30
3.5 Activités économiques : les enjeux.....	30
<i>Chapitre 4 : Accessibilité, transports et déplacements</i>	<i>31</i>
4.1 Les trafics routiers	31
4.2 Les transports en commun	33
4.3 La mobilité cyclable	35
4.4 Les itinéraires piétons.....	36
4.5 Les déplacements domicile-travail.....	38
4.6 Les stationnements	38
4.7 L’aménagement numérique du territoire	42
4.8 Accessibilité, transport et déplacement : les enjeux	43
<i>Chapitre 5 : Agriculture et sylviculture</i>	<i>45</i>
5.1 Agriculture.....	45
5.2 Forêt et sylviculture.....	50
5.3 La thématique agricole : les enjeux.....	51

<i>Chapitre 6 : Analyse urbaine et paysagère.....</i>	<i>53</i>
6.1 Repères historiques	53
6.2 Genèse de l'urbanisation	54
6.3 Structure urbaine, paysagère et patrimoine	68
6.4 Les éléments de patrimoine architectural et naturel remarquables.....	76
6.5 Analyse urbaine et paysagère : les enjeux.....	80
B- Etat initial de l'environnement.....	81
<i>Chapitre 7 : Contexte environnemental</i>	<i>82</i>
7.1 Contexte physique	82
7.2 Entités naturelles	85
7.3 Patrimoine naturel identifié.....	87
7.4 Trame verte et bleue (continuités écologiques)	89
7.5 Zonages réglementaires et inventaires.....	94
7.6 Hiérarchisation des enjeux.....	96
7.7 Contexte environnemental : les enjeux	99
<i>Chapitre 8 : Risques, nuisances et contraintes.....</i>	<i>100</i>
8.1 Risques naturels	100
8.2 Autres risques	103
8.3 Contraintes et prescriptions légales.....	111
8.4 Risques, nuisances et contraintes : les enjeux.....	117
<i>Chapitre 9 : Bilan énergétique et Gaz à Effet de Serre.....</i>	<i>118</i>
9.1 Consommation énergétique et Gaz à Effet de Serre.....	118
9.2 Ressources et potentiel en énergies renouvelables	120
9.3 Gaz à effets de serre : les enjeux	123
C- Le Plan d'Occupation des Sols en vigueur	124
<i>Chapitre 10 : Bilan du Plan d'Occupation des Sols en vigueur.....</i>	<i>125</i>
10.1 Une concrétisation satisfaisante des objectifs du POS depuis 2002.....	125
10.2 Des impératifs de mise en compatibilité avec les Lois ENE, Alur et le SCOT de la Région de Strasbourg.....	125
Annexes.....	131
Liste des figures	132
Liste des tableaux	133

A- DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, SOCIAL, URBAIN ET PAYSAGER

Figure 1 : Weitbruch et les communes limitrophes



CHAPITRE 1 : CONTEXTE COMMUNAL

1.1 LOCALISATION DE LA COMMUNE

La commune de Weitbruch se trouve environ à 20 kilomètres au nord de Strasbourg, et à 7 kilomètres au sud de Haguenau. Elle est desservie par la RD140. Elle possède un écart, le Birkwald, qui est situé à environ 1 km au nord-ouest de la commune et qui regroupe une dizaine d'habitations.

La commune, d'une superficie de 1511 hectares, est traversée par plusieurs petits cours d'eau. Elle est recouverte dans sa moitié nord d'une importante forêt qui s'étend sur près de 600 hectares.

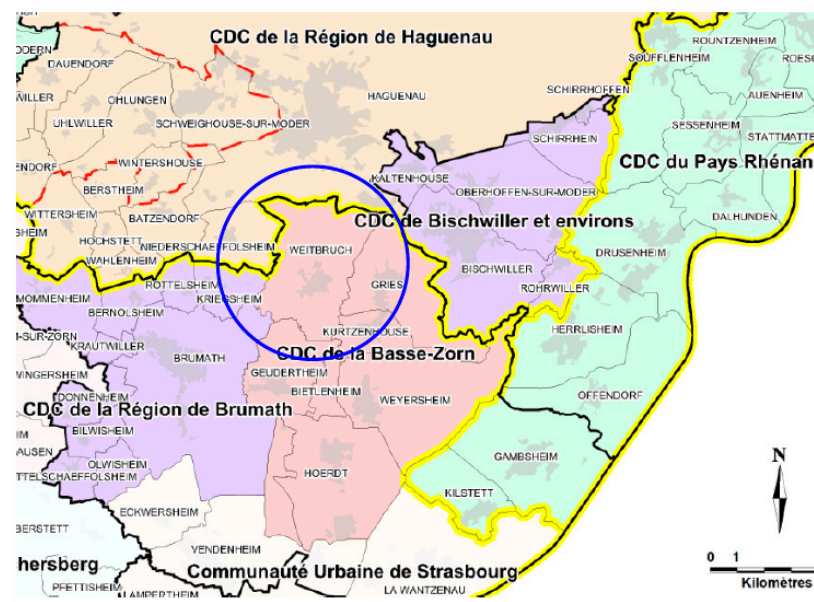
Le territoire de Weitbruch est limitrophe de celui de 7 communes : au nord, il rejoint Haguenau ; à l'ouest Niederschaeffolsheim et Kriegsheim ; au sud Brumath et Geudertheim ; à l'est Gries et Kurtzenhouse.

A ce jour, Weitbruch compte 2 730 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2015). La densité de population est de 181 habitants par km².

1.2 SITUATION ADMINISTRATIVE ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Weitbruch fait partie de l'arrondissement de Haguenau et du canton de Brumath (à partir des élections départementales de 2015 ; elle faisait auparavant partie du canton de Haguenau).

Elle fait également partie de la communauté de communes de la Basse Zorn depuis sa création en 1993. Celle-ci regroupe également Bietlenheim, Geudertheim, Gries, Hœrdt, Kurtzenhouse et Weyersheim.



Source : CD67

1.2.1 – La Communauté de communes de la Basse Zorn

La communauté de communes de la Basse Zorn est issue de la transformation du SIVOM de la Basse-Zorn (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples). Elle regroupe une population totale de 16 890 habitants.

Elle se situe à la limite nord de l'Eurométropole de Strasbourg et en périphérie sud du Pays de l'Alsace du Nord (ADEAN).

La communauté de communes de la Basse Zorn exerce les compétences liées à l'aménagement de l'espace et au développement économique. S'y ajoutent les compétences optionnelles suivantes :

- Gestion de l'eau ;

- Création, aménagement et grosses réparations de la voirie communale ;
- Recherches, études, réalisations de travaux et entretien d'ouvrage nécessaires à la production et à la distribution en eau potable.

La communauté de communes exerce également des compétences facultatives telles que :

- Collecte des déchets ;
- Etudes, constructions et entretien des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration ;
- Constructions, entretien, gestions des structures d'accueil pour personnes âgées ;
- Etudes et réalisations des travaux d'investissement de génie civil des réseaux souterrains d'éclairage public, télécommunications, câblage ;
- Signature des conventions avec des organismes chargés d'organiser des activités socio-éducatives associant des jeunes de 13 à 18 ans provenant d'au moins deux communes ;
- Amélioration de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

1.2.2 – Le Pays d'Alsace du Nord

La communauté de communes de la Basse Zorn est comprise dans le périmètre du Pays d'Alsace du Nord.

Le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi au sein duquel les communes et leurs groupements décident librement et volontairement de s'associer pour élaborer et mettre en œuvre un projet commun. Il ne s'agit pas d'une entité administrative à proprement parler.

Situé au nord du département du Bas-Rhin, le Pays d'Alsace du Nord est organisé autour d'une armature urbaine composée de Haguenau, ainsi que de Wissembourg, Bischwiller et Brumath. Il est adossé, à l'ouest, par les Vosges - où une partie du territoire est couvert par le Parc naturel régional des Vosges du Nord - et bordée, à l'est, par le Rhin.

Avec 11 communautés de communes et plus de 240 000 habitants, le Pays d'Alsace du Nord est le plus grand des pays alsaciens par son étendue et le 2^e par sa population. Il représente un tiers du département du Bas-Rhin.

La structure remplit aujourd'hui 2 missions essentielles :

- l'impulsion et le portage de projets de développement ;
- l'animation du territoire et la coordination des acteurs.

Le Pays a présenté un programme d'actions 2014 élaboré autour des thématiques suivantes :

- Développement stratégique - communication ;
- Economie - innovation ;
- Emploi - formation
- Environnement - énergie - climat ;
- Tourisme.



Source : Pays d'Alsace du Nord (<http://www.alsacedunord.fr/>)

1.2.3 – Autres coopérations intercommunales

Les Communautés de communes de la Basse-Zorn et de la région de Brumath ont signé en mai 2000 une *Charte intercommunale de développement*.

Celle-ci poursuit des objectifs en matière économique, en particulier concernant la logique d'implantation des zones d'activités en fonction de leur accessibilité.

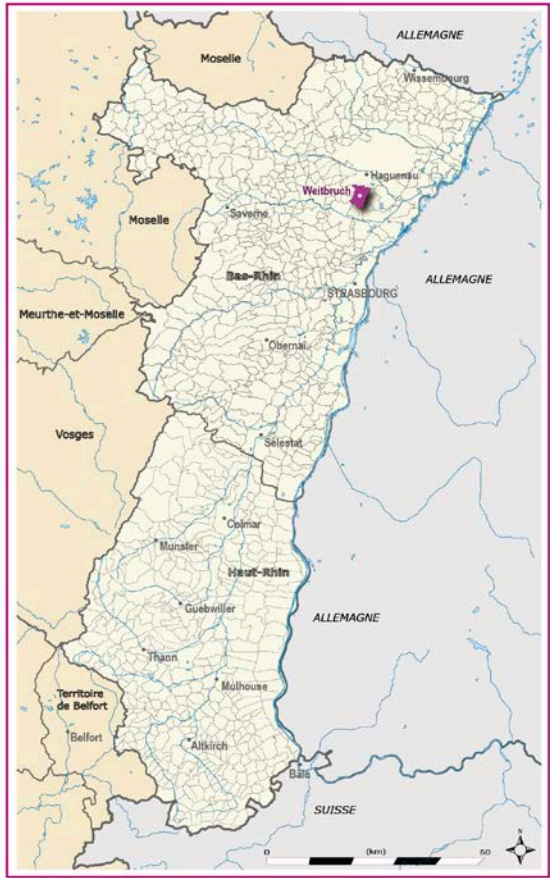
Le projet prévoit par ailleurs des actions visant à promouvoir et valoriser les produits du terroir, à développer les activités liées au tourisme (plan d'eau de Brumath) et aux sports et loisirs (circuits cyclables). Les deux communautés de communes se positionnent en faveur de la valorisation du patrimoine bâti afin d'assurer la maîtrise d'un foncier rare.

1.3 – DYNAMIQUE TERRITORIALE

Haguenau, 4^e ville d'Alsace avec plus de 34 200 habitants, est le principal pôle d'attraction du territoire.

Par sa proximité, la métropole régionale de Strasbourg exerce également une attraction forte.

Figure 2 : Situation géographique de Weitbruch



Réalisation : Pragma-SCF
Fond de plan : ©IGN BDTopo®, BD Carthage®

1.4 CONTEXTE COMMUNAL : LES ENJEUX

L'avenir de Weitbruch s'inscrit dans une dynamique supra-locale à intégrer pleinement dans la stratégie générale du PLU

1.4.1	S'appuyer sur la dynamique du grand territoire, l'agglomération d'Haguenau et la proximité relative des agglomérations de Karlsruhe et Strasbourg, voire le bassin de Molsheim - Obernai avec la réalisation programmée du Grand Contournement Ouest de Strasbourg.
1.4.2	Valoriser les atouts d'un bourg de près de 3000 habitants en matière de commerces, d'équipements et de services.
1.4.3	Valoriser les atouts d'un bourg de près de 3000 habitants proche des axes routiers majeurs, mais à l'abri de tout trafic de transit d'importance.
1.4.4	Valoriser le potentiel de cadre de vie du village, son paysage champêtre, ses promenades et son patrimoine.



Tableau 1 : Evolution de la population 1975-2011 - Communauté de Communes de la Basse Zorn

Population (sans double compte)							Evolution de la population (en %)		
Communes	1975	1982	1990	1999	2006	2011	1975-1999	1975-2011	1999-2011
Bietlenheim	182	208	260	279	267	292	34,8 %	37,7 %	4,5 %
Geudertheim	1 600	1 755	2 010	2 243	2 273	2 335	28,7 %	31,5 %	3,9 %
Gries	2 281	2 319	2 464	2 688	2 754	2 781	15,1 %	18,0 %	3,3 %
Hœrdt	3 792	3 699	3 836	4 123	4 379	4 422	8,0 %	14,2 %	6,8 %
Kurtzenhouse	758	877	894	884	917	1 017	14,3 %	25,5 %	13,1 %
Weitbruch	2 083	2 264	2 323	2 473	2 662	2 672	15,8 %	22,0 %	7,4 %
Weyersheim	2 612	2 758	2 817	2 993	3 098	3 371	12,7 %	22,5 %	11,2 %
Total CC	13 308	13 880	14 604	15 683	16 350	16 890	15,1 %	21,2 %	7,1 %
Strasbourg	253 384	248 712	252 338	264 115	272 975	272 222	4,1 %	6,9 %	3,0 %
Bas-Rhin	882 121	915 676	953 053	1 026 120	1 079 013	1 099 269	14,0 %	19,8 %	6,7 %

(Source des données : Insee, RP1975 à 1990 dénombremements - RP1999, RP2006 et RP2011 exploitations principales)

CHAPITE 2 : DYNAMIQUE TERRITORIALE ET CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE GÉNÉRALE : UNE DÉCROISSANCE SUIVIE D'UNE STABILISATION

De 1975 à 2011, la population de la Communauté de Communes de la Basse Zorn a progressé de 21,2%, soit un chiffre supérieur à la moyenne départementale (établie à 19,8 %).

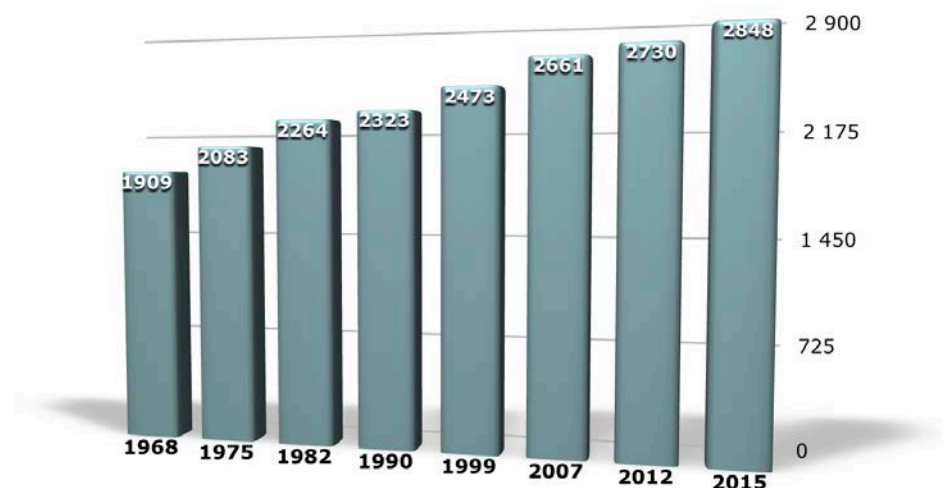
La commune de Weitbruch enregistre une progression similaire de sa population, avec une croissance démographique de 22% sur la même période, en passant de 2083 à 2672 habitants entre 1975 et 2011.

Les dernières données de l'INSEE pour 2015 (population légale au 1^{er} janvier 2018) indiquent quant à elles une population de 2848 habitants, soit une évolution annuelle moyenne de .

La qualité du cadre de vie, les services aux habitants et surtout la proximité des zones d'emploi ne sont pas étrangers à cette croissance continue de la population depuis 1968.

Figure 3 : Population de Weitbruch

Evolution de la population de Weitbruch entre 1968 et 2015



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremets - RP2007 et RP2012 exploitations principales - Population légale 2015 en vigueur au 1er janvier 2018)



Tableau 2 : Soldes naturels et migratoires

Evolution de la population due aux soldes naturels et migratoires (Insee : var. ann. moy. en %)		
	2007-2012	
	Solde naturel	Solde migratoire
CC de la Basse Zorn	0,3	0,2
Strasbourg	0,7	-0,6
Bas-Rhin	0,5	-0,1
Weitbruch	0,6	-0,1

(Source des données : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

On note que le *solde migratoire* (solde apparent des entrées-sorties), à Weitbruch, est négatif, contrairement au *solde naturel* (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès), plus élevé que la moyenne de la communauté de communes, qui enregistre par ailleurs un solde migratoire positif. Les valeurs sur la commune sont cependant représentatives de celles du département.

La croissance démographique repose donc ces dernières années davantage sur la natalité que sur l’afflux de nouveaux arrivants. **Le projet de PLU devra orienter la réflexion sur l’attractivité résidentielle de la commune.**

2.2 EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PAR ÂGES : UN ÉQUILIBRE FRAGILE

Les chiffres des dernières années affichent sans conteste un vieillissement de la population. Ce processus, par ailleurs généralisé, de vieillissement ou plus justement, de l’allongement de l’espérance de vie, est induit par l’élévation du niveau de vie et par les progrès continus de la médecine. Ainsi, la part des 75 ans et plus représente aujourd’hui 7,5 % de la population totale alors qu’elle était de 3,5 % en 1999. Pour l’ensemble du département du Bas-Rhin, cette part est estimée par l’INSEE à 13,9 % pour 2040.

Tableau 3 : Répartition des tranches d’âge à Weitbruch entre 1990 et 2012

	1990	1999	2007	2012
0-14 ans	452	496	474	465
15-29 ans	532	436	448	439
30-59 ans	992	1 112	1 220	1 223
60-74 ans	244	352	337	397
75 ans et +	112	88	180	206
Part des 75 ans et + (%)	4,8 %	3,5 %	6,8 %	7,5 %
60 ans et +	356	440	517	603
Part des 60 ans et + (%)	15,3 %	17,7 %	19,4 %	22,1 %

(Source des données : Insee, RP1990 dénombrement - RP1999, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

La part des moins de 30 ans en 2012 représente le tiers de la population (33,1 %). Plus élevée dans les années 1990, cette part a diminué, mais elle se situe maintenant à un pourcentage plus élevé que les 60 ans et + (22,1 %).

Une croissance démographique de 10 à 13% sur 20 ans (d’ici 2030) serait nécessaire pour maintenir le nombre de jeunes à son niveau actuel, donc la vitalité des écoles et de la vie associative et sociale qui en découle.

Après avoir flirté avec le seuil de 500 en 1999, le nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans est quasiment retombé au niveau du début des années 90 en 2012. Cependant, la production de plus de 110 logements entre 2012 et 2015 a permis d’inverser pleinement la tendance.

Cette évolution en yoyo, illustre la fragilité de la vitalité jeunesse de la population et la nécessité d’une politique de l’habitat tonique, continue et centrée sur les jeunes ménages.

Tableau 4 : Weitbruch - Part des moins de trente ans

	1990	1999	2007	2012	2015
0-14 ans	452	496	474	465	507
15-29 ans	532	436	448	439	450
Total	984	932	922	904	957
Variations		-5,6 %	-1,1 %	-2,0 %	5,5 %
Part de la population totale	42,4 %	37,7 %	34,6 %	33,1 %	33,7 %

*** Données 2015 : extrapolation à partir de l'évolution des effectifs scolaires

Répartition des tranches d'âge à Weitbruch entre 1990 et 2012

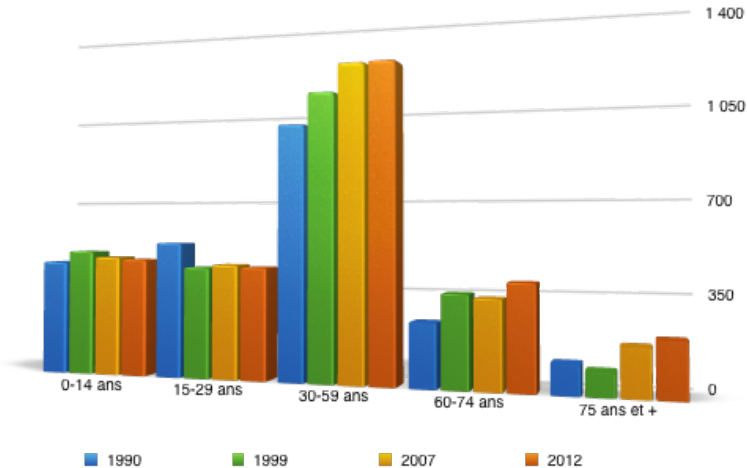


Figure 4 : Weitbruch - Part des moins de 20 ans en 2012

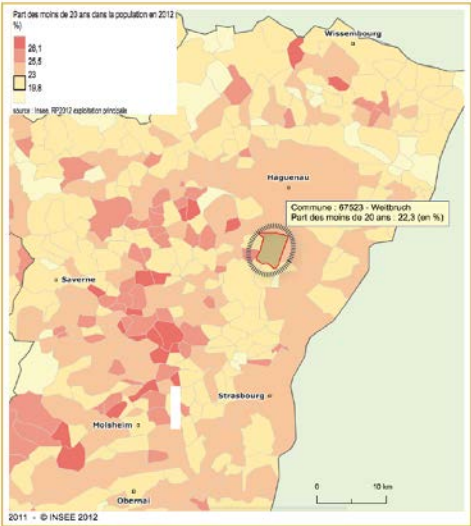


Tableau 5 : Population active à Weitbruch

	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs ayant un emploi	Actifs ayant un emploi (%)	Chômeurs	Chômeurs (%)	Population (15 à 64 ans)
1982	1054	82,6 %	1009	79,1 %	45	3,5 %	1276
1990	1113	67,7 %	1053	64,1 %	60	3,6 %	1644
1999	1258	74,0 %	1180	69,4 %	78	4,6 %	1700
2007	1409	78,1 %	1317	73,0 %	82	4,5 %	1803
2012	1470	80,2 %	1369	74,7 %	101	5,5 %	1833

(Sources : Insee, RP1982 à 1999 dénombremments - RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Population active à Weitbruch : Evolution de 1982 à 2012

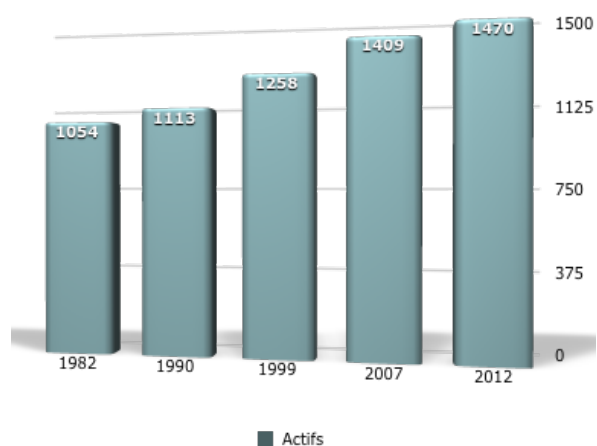


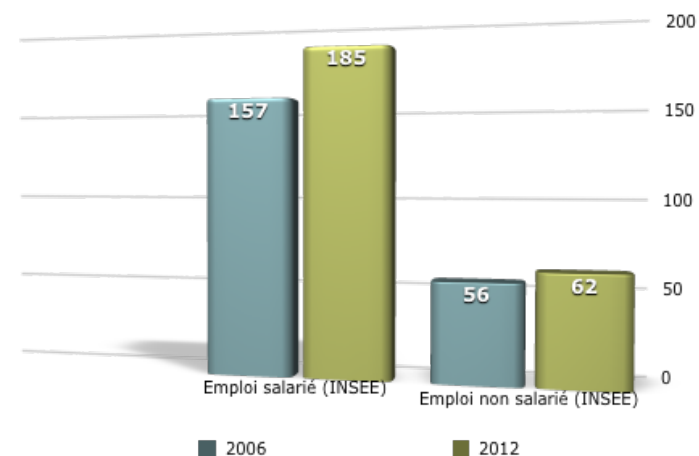
Tableau 6 : Situation de l'emploi à Weitbruch

	2007		2012	
	Nb	%	Nb	%
Emploi salarié (INSEE)	157	73,8 %	185	75,0 %
Emploi non salarié (INSEE)	56	26,2 %	62	25,0 %
TOTAL	213		247	
Indicateur de concentration d'emploi	16,1		17,9	

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

Total des emplois à Weitbruch



(Source des données : RP2007 et RP2012 exploitations principales)

2.3 EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE : STABILITÉ RELATIVE DE L'ACTIVITÉ

Le nombre d'actifs résidant à Weitbruch a augmenté au dernier recensement suivant en cela la hausse de population.

On constate également une plus grande part d'emplois salariés depuis 2007, le nombre de non-salariés ayant également augmenté, mais dans des proportions moindres.

Le taux d'activité est supérieur à celui de la moyenne communautaire, qui elle-même est supérieure à la moyenne départementale.

Depuis 2007, le nombre d'actifs travaillant dans la commune a augmenté et concerne 12,9% de la population active en 2012. 78,3% des actifs travaillent dans une autre commune du département Bas-Rhin. Très peu d'actifs travaillent hors département ou hors région Alsace (1,1 %), alors que 7,7% travaillent à l'étranger (proximité du marché allemand). Ces chiffres sont tous en baisse, surtout pour les emplois à l'étranger, sauf la part des travailleurs hors région, qui a légèrement augmenté.

Enfin, la médiane des revenus déclarés (par unité de consommation) pour l'ensemble des foyers fiscaux, selon les données 2012 présentées par l'INSEE, est établie à 23 298€, soit au-dessus du chiffre moyen constaté dans le département (21 182 €).

Tableau 7 : CC de la Basse Zorn – Situation de l'emploi

Situation de l'emploi (2012)	
Communes	Taux d'activité (%)
Bietlenheim	77,3 %
Geudertheim	78,4 %
Gries	77,8 %
Hœrdt	75,3 %
Kurtzenhouse	75,4 %
Weitbruch	80,2 %
Weyersheim	76,9 %
Total CC	77,3 %
Strasbourg	67,6 %
Bas-Rhin	73,9 %

(Source des données : RP2012 exploitations principales)

Tableau 8 : Weitbruch - Lieu de travail des actifs ayant un emploi

Lieu de travail	2007	%	2012	%
Weitbruch	145	11,0 %	178	12,9 %
Bas-Rhin	1047	79,1 %	1079	78,3 %
Haut-Rhin	1	0,1 %	2	0,1 %
Autre région	8	0,6 %	13	1,0 %
Etranger	123	9,3 %	105	7,7 %
Total	1324		1377	

(Source des données : RP2007 et RP2012 exploitations principales)



(Source des données : RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Tableau 9 : CC de la Basse Zorn – Taille des ménages entre 1999 et 2011

Nombre moyen de personnes/ménage			
Communes	1999	2006	2011
Bietlenheim	3,0	2,7	2,6
Geudertheim	3,0	2,7	2,5
Gries	2,8	2,6	2,6
Hœrdt	2,8	2,8	2,6
Kurtzenhouse	2,9	2,7	2,6
Weitbruch	2,8	2,7	2,6
Weyersheim	2,7	2,5	2,5
Moyenne CC	2,8	2,7	2,6
Strasbourg	2,3	2,2	2,1
Bas-Rhin	2,5	2,4	2,4

(Source des données : RP1999, RP2006 et RP2011 exploitations principales)

2.4 EVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES

Depuis les trente dernières années, on note une diminution structurelle de la taille des ménages. Ainsi, le nombre moyen de personnes par ménage (résidence principale) à Weitbruch est passé de 3,15 en 1982 à 2,58 en 2015 enregistrant une baisse significative.

Cette diminution est essentiellement la conséquence de l'allongement de l'espérance de vie d'un trimestre par an en moyenne, soit près de plus de 5 ans sur un cycle de 20 années, et une hausse constante des ménages formés d'une seule personne.

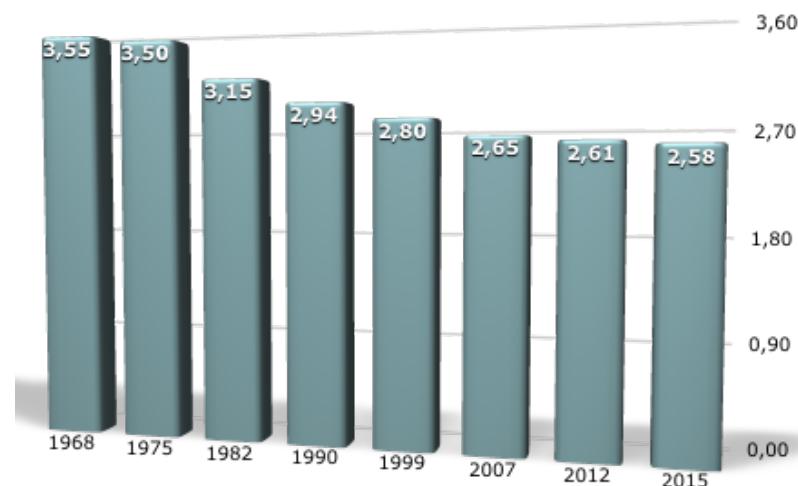
Ces chiffres marquent une tendance partagée par l'ensemble des communes françaises, la moyenne nationale étant de 2,26 personnes par ménage en 2011 (INSEE). Cette baisse inéluctable laisse prévoir d'ici 2030 une taille nationale moyenne des ménages tout juste supérieure à 2,0 personnes selon les scénarios prévus par l'INSEE. La courbe descendante enregistrée à Weitbruch rejoint ces scénarios.

La conséquence la plus essentielle de cette évolution est qu'entre 1990 et 2012, le parc de résidences principales s'est accru de 24,5% uniquement pour répondre à l'impact de la diminution de la taille des ménages puisque la population a augmenté, elle, dans une proportion de 14,9%.

Cette tendance étant structurelle, elle se prolongera dans le futur et impliquera, à population constante, un besoin de logements nouveaux de quelque 100 unités.

Figure 5 : Taille des ménages

Évolution de la taille moyenne des ménages à Weitbruch entre 1968 et 2015

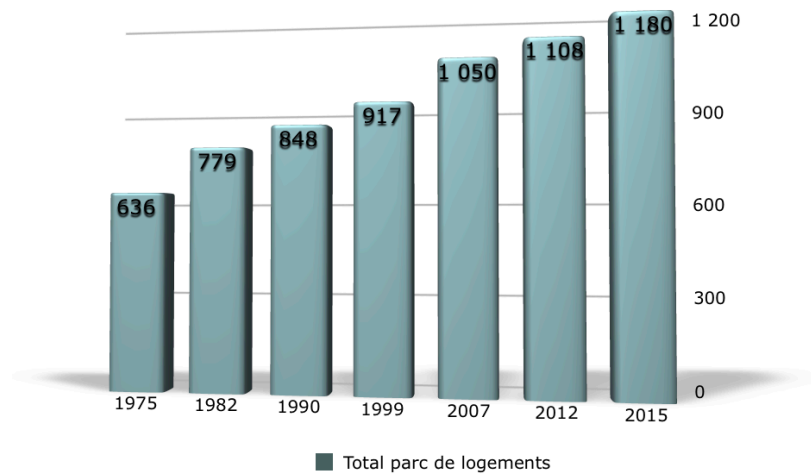


(Sources : Insee, RP1982 à 1999 dénombremments - RP2007 et RP2012 exploitations principales -
Taux 2015 : données pondérées d'après enquête communale)



Figure 7 : Nombre de logements à Weitbruch

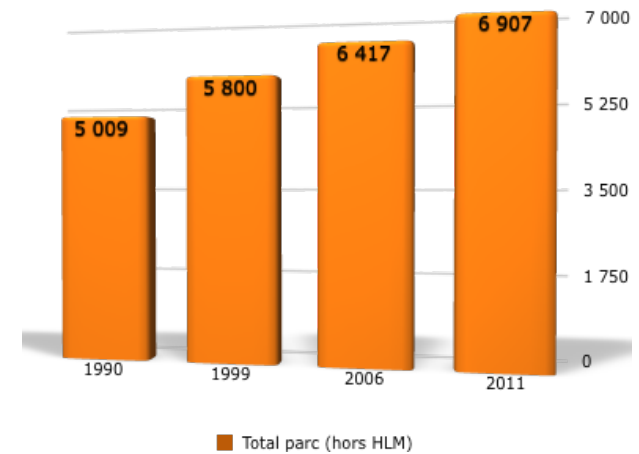
**Evolution globale du parc de logements à Weitbruch
entre 1975 et 2015**



(Sources : Insee, RP1975 à 1999 dénombrements -
RP2007 et RP2012 exploitations principales -
Chiffres 2015 : Insee au 26/06/2018)

Figure 6 : Nombre de logements – CC de la Basse Zorn

logements entre 1990 et 2011

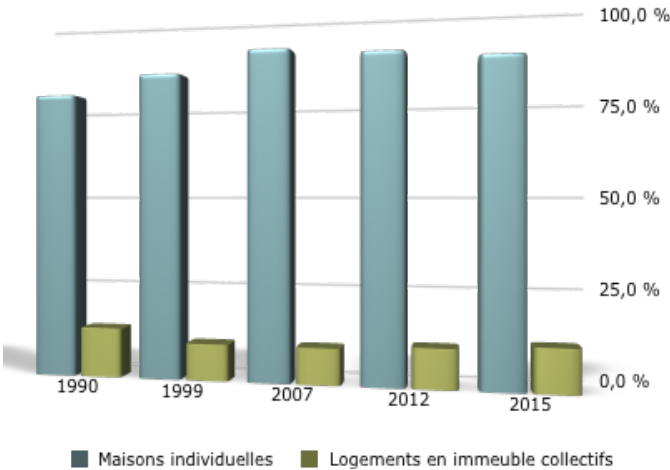


(Sources : Insee, RP1990, 1999 dénombrements -
RP2007 et RP2012 exploitations principales)

2.5 EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS : LE LOGEMENT INDIVIDUEL PRÉDOMINE TOUJOURS AVEC UNE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES

Le logement à Weitbruch est toujours marqué par une prédominance des maisons individuelles dans une proportion qui dépasse les 80 % depuis les années 1990.

Type de résidences à Weitbruch : évolution entre 1990 et 2015



(Source des données : Insee, RP1990 et RP1999 dénombrements - RP2007 et RP2012 exploitations principales – Insee 2015)

Depuis 2005, selon les statistiques Sit@del des logements autorisés et commencés, la mise en chantier d’habitats collectifs représente à peine le quart des autorisations, la prédominance de résidences individuelles reste marquée.

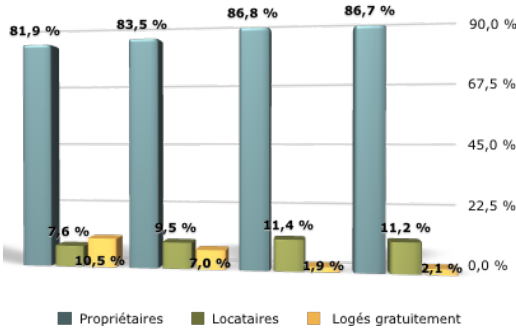
Tableau 10 : Nombre de logements autorisés par type à Weitbruch de 2005 à 2014

Type de logement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Individuels purs	8	6	9	9	7	5	40	9	6	5	99
Individuels groupés	2	-	-	2	8	3	2	-	1	-	18
Collectifs	-	7	-	-	-	-	10	8	-	3	25
En résidence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL	10	13	9	11	15	8	52	17	7	8	142

Source : Sit@del2 – Résultats annuels en date réelle

86,7 % des ménages sont propriétaires de leur lieu d’habitation en 2012 (contre 81,9 % en 1990), soit un taux en augmentation. Celui des locataires évolue également à la hausse (11,2 % en 2012 contre 7,6 % en 1990), marquant le recul des « logés gratuitement » qui passe de 10,5% en 1990 à 2,1% en 2012.

Statut d’occupation des logements à Weitbruch : Évolution entre 1990 et 2012



(Source des données : Insee, RP1990 dénombrements - RP1999, RP2006 et RP2011 exploitations principales)

2.5.1 - Résidences principales et secondaires

Le nombre de résidences principales s'établit en 2012 à 1046 unités pour Weitbruch, soit une augmentation de 42 unités par rapport à 2007, pour une population qui a augmenté de 69 personnes durant la même période. Ces chiffres montrent un rapport de 1,6 occupant par nouveau logement, ce qui place cette proportion encore en dessous de la taille des ménages calculée sur la même période.

En 2012, la commune ne comptait plus que 2 résidences qualifiées de secondaires, contre 6 en 1999. La commune n'ayant pas de vocation particulièrement touristique, le nombre de résidences secondaires reste marginal. On peut penser que les résidences secondaires enregistrées comme telles par le passé ont été transformées en résidences principales.

2.5.2 - Logements vacants

Le nombre de logements vacants relevé dans le recensement de l'INSEE est de 43 logements en 2007 et de 60 logements en 2012. Cette augmentation porte la part de logements vacants à un taux de 5,42%, qui est généralement considéré comme un taux de vacance technique structurellement incompressible.

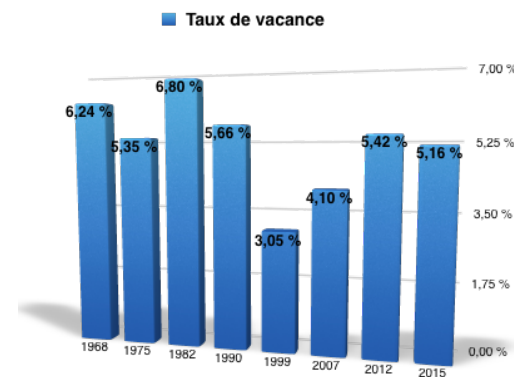
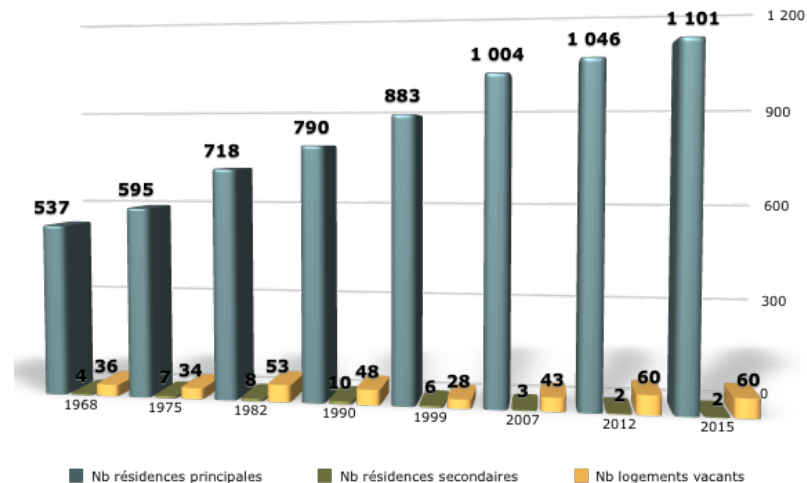


Figure 8 : Statut des logements à Weitbruch

Statut des logements à Weitbruch : Évolution du parc entre 1968 et 2015



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements - RP2007 et RP2012 exploitations principales -
Chiffres 2015 : données calculées d'après enquête communale)

Tableau 11 : CC de la Basse Zorn – Evolution du parc de logements entre 1990 et 2011

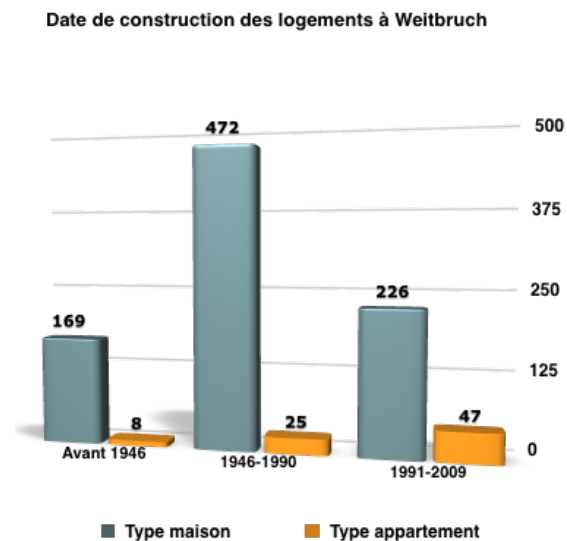
	1990	1999	2006	2011
Résidences principales	4 746	5 531	6 134	6 555
Résidences secondaires	34	25	25	26
Logements vacants	229	244	258	326
Locations HLM			11	24
Total parc (hors HLM)	5 009	5 800	6 417	6 907

(Sources : Insee, RP1990 à 1999 dénombrements - RP2006 et RP2011 exploitations principales -

2.6 TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS : DES LOGEMENTS SPACIEUX ET EN PARTIE RÉCENTS

Selon les données de l'INSEE de 2012, 16,8% des résidences principales à Weitbruch ont été construites avant 1946, 48,0% entre 1946 et 1990, 26,2 % entre 1991 et 2009, 9% après 2010.

Les statistiques communales ont enregistré par ailleurs 55 nouveaux logements entre 2012 et 2015, dont 28 nouvelles maisons individuelles, 17 nouveaux logements en collectifs, 10 logements issus de réhabilitation de locaux.

Figure 9 : Age des logements selon l'INSEE

(Sources : Insee, RP2012 exploitations principales)

Tableau 12 : Permis de construire

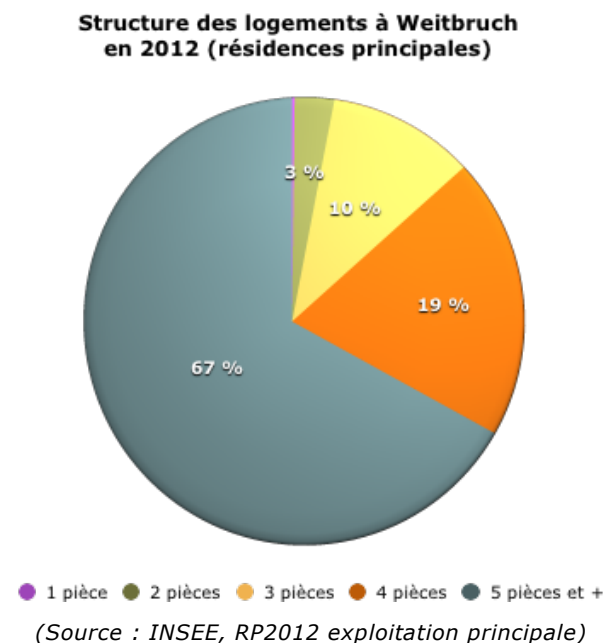
WEITBRUCH	Nombre de permis	Nombre de Logements
2000	13	14
2001	9	10
2002	9	14
2003	8	26
2004	7	7
2005	8	10
2006	8	13
2007	9	10
2008	11	23
2009	8	8
2010	7	16
2011	47	71
2012	18	25
2013	8	11
2014	11	11
2015	5	8
Total 2000-2015	186	277
Moyenne 2000-2015	12	17

(Sources : Données communales)

Selon les données de l'INSEE en 2012, 98% des logements sont dotés d'installations sanitaires confortables (avec baignoire ou douche).

Le nombre moyen de pièces est de 5,2 pour les maisons et 3,4 pour les appartements.

Figure 10 : Structure des logements à Weitbruch

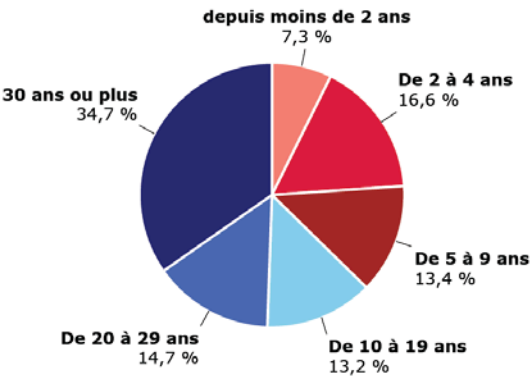


88 % des résidences comprennent un emplacement réservé au stationnement, et 93,7 % des ménages possèdent au moins une voiture, dont 65,4 % possédant 2 voitures ou plus, ce dernier chiffre étant supérieur à celui de 2007 (61,9 %).

Toujours selon l’INSEE, 34,7 % des ménages occupent le même logement depuis plus de 30 ans, et 7,3 % depuis moins de 2 ans.

Figure 11 : Ancienneté d’emménagement

LOG G2 - Ancienneté d’emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

2.7 DÉMOGRAPHIE ET HABITAT : LES ENJEUX

Une dynamique démographique minimale est indispensable à la vitalité de Weitbruch. La politique de l’habitat doit être conçue et organisée pour garantir une attractivité résidentielle proportionnée aux besoins	
2.7.1	Garantir une dynamique démographique permettant de consolider le nombre de jeunes à son niveau actuel en valeur absolue.
2.7.2	Prévoir une capacité de production de logements conforme aux besoins induits par les objectifs démographiques.
2.7.3	Donner une priorité à la production de logements « jeunes ménages » en privilégiant un habitat collectif de village permettant à ses résidents un rapport au dehors et à la nature.
2.7.4	Favoriser une dynamique locale d’éco-construction.
2.7.5	Adapter l’offre de logements à l’évolution des modes de vie.
2.7.6	Concevoir une offre de logements adaptée aux besoins spécifiques des personnes âgées dites du quatrième âge.

CHAPITRE 3 : ACTIVITÉS ET SERVICES

3.1 EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS

3.1.1 - Equipements et services dans la commune

3.1.1.1 Equipements sportifs et de loisirs

Plusieurs équipements sportifs sont accessibles aux habitants et aux associations :

- Un terrain de football principal rue de l'Eau, un terrain de football annexe rue Strieth
- Une halle de sport couverte, multisports, rue de l'Eglise
- Deux terrains de jeux rue Michel Adam et rue des Vignes
- Trois terrains de tennis de compétition : deux en extérieur, un terrain couvert en « green set », ainsi qu'un terrain d'entraînement avec un mur
- Deux étangs de pêche situés dans la forêt
- Une piste hippique comprenant une piste principale de 850 m et une piste d'entraînement de 750 m.

3.1.1.2 Equipements culturels communaux

La commune met à disposition des habitants, dans les locaux de l'ancienne école maternelle au 1 rue de Brumath, un point lecture géré par des bénévoles et alimenté par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

La salle culturelle le Millenium, rue Strieth, accueille divers types de manifestations : théâtre, expositions, réceptions... Il s'agit d'un équipement récent qui

comprend trois salles (dont une avec scène et piste de danse), une cuisine, un accueil/bar.

Une salle associative, le foyer Saint-Gall, est également disponible pour des manifestations.

La commune ne propose pas par contre d'école de musique contrairement aux autres municipalités de la Communauté de communes de taille comparable.

3.1.1.3 Ecoles communales et effectifs scolaires

Weitbruch relève de l'Académie de Strasbourg qui évolue sous la supervision de l'Inspection académique du Bas-Rhin et de l'Inspection de l'Éducation Nationale de Haguenau-Sud.

Une école maternelle et une école élémentaire (rénovation avec extension inaugurée en 2014) sont situées au centre de la commune.

L'école maternelle accueille, en 2015, quatre classes et l'élémentaire sept classes. Les effectifs scolaires sont globalement en hausse en 2015 avec 102 élèves en maternelle et 173 à l'école élémentaire.

Les élèves de Weitbruch vont ensuite au collège puis au lycée à Haguenau.



Figure 12 : Localisation des principaux équipements communaux à Weitbruch

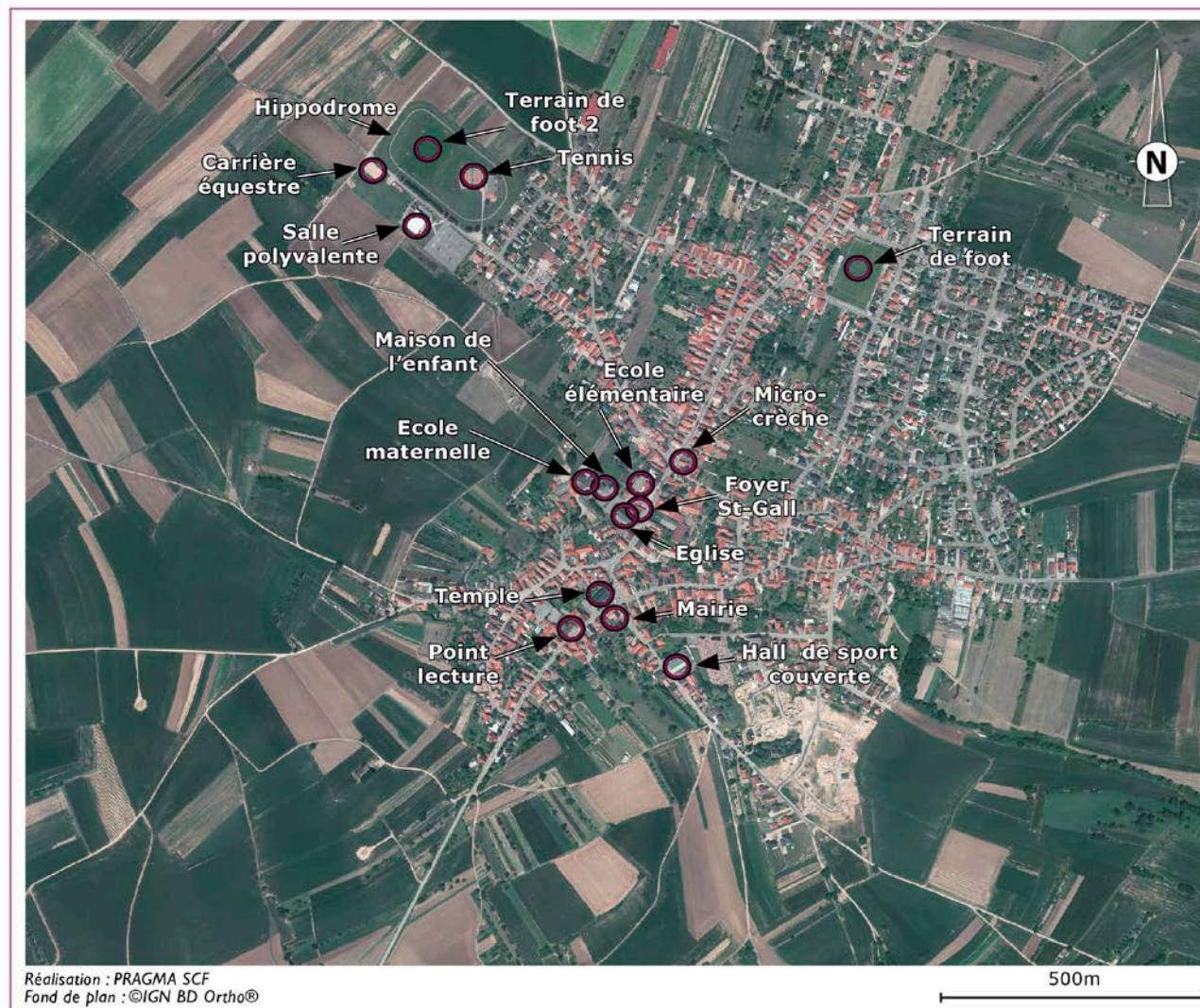




Tableau 13 : Effectifs à Weitbruch depuis 2005

Effectifs scolaires – 2005 à 2015		
	Maternelle	Elémentaire
2005		
2006	98	175
2007		
2008	95	157
2009	103	141
2010	98	157
2011	94	134
2012	109	143
2013	111	158
2014	119	157
2015	102	173
Total 2015 : 275 élèves		

(Source : données communales)

3.1.1.4 Enfance et jeunesse

Les services de halte-garderie et périscolaire sont situés tous deux dans la Maison de l'enfant, rue Principale, contiguë à l'école maternelle.

La halte-garderie est un lieu d'accueil ponctuel pour les enfants de 3 mois à 6 ans d'une capacité de 12 enfants.

A midi, la structure accueille les enfants de moins de 4 ans scolarisés à l'école maternelle.

Le périscolaire, d'une capacité de 39 enfants, est un service proposé aux familles qui a pour but d'accueillir les 4 à 11 ans, hors temps scolaires. L'équipe

pédagogique propose des animations visant à développer l'autonomie et la vie en collectivité, favoriser la curiosité, l'imagination et la créativité.

L'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) accueille les enfants de 4 à 11 ans pendant les vacances scolaires. Il est également situé à la Maison de l'enfant.

Une micro-crèche privée est également implantée sur la commune rue Principale. Elle accueille, depuis 2015, les tout petits de 10 semaines à 3 ans (capacité maximum de 10 enfants simultanément).

3.1.1.6 Autres équipements communaux

La commune de Weitbruch, outre le bâtiment de la mairie, possède et assure l'entretien :

- des ateliers municipaux avec hangar
- du cimetière communal
- de la maison forestière
- de trois logements au-dessus de l'école
- d'un logement au-dessus de la bibliothèque (ancienne école)

La commune compte aussi une église catholique, son presbytère, ainsi qu'un temple luthérien et son presbytère.

L'ensemble de ces équipements offre, par leur diversité et leur complémentarité, un niveau de service adapté et proportionné aux besoins locaux actuels et prévisibles pour les prochaines années, sauf en ce qui concerne la Maison de l'enfant. En effet, cet équipement est vieillissant et une nouvelle construction est prévue à côté de l'existant.

La commune souhaite aussi consolider le pôle sports et loisirs près de la salle polyvalente en y regroupant les équipements, en l'occurrence le terrain de football situé

rue de l'Eau, et la halle de sport par le biais d'une nouvelle construction. Ce secteur pourrait être relié au cœur de village par la création d'un cheminement piétons et cyclables spécifique.

3.1.2 – Autres équipements à proximité

Weitbruch est situé à 7 km du centre de Haguenau, commune limitrophe et deuxième ville du département, ainsi que de Bischwiller. Brumath et Hoerdt, siège de la Communauté de communes de la Basse Zorn dont fait partie Weitbruch, sont deux centres distants d'environ 5 km et 10 km respectivement.

Ainsi, les infrastructures de santé de taille importante se trouvent dans ces villes des alentours :

- le centre hospitalier de Haguenau (à environ 5 km au nord) ;
- le centre hospitalier départemental de Bischwiller (à environ 10 km à l'est) ;
- l'hôpital psychiatrique *Stephansfeld* de Brumath, à 6 km au sud de Weitbruch.

Un établissement MAPAD (Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes), propriété de la Communauté de communes, est situé à Hoerdt.

En ce qui concerne les équipements de loisir qui ne se retrouvent pas à Weitbruch, deux complexes de cinéma sont situés à proximité de la commune :

- le Mégarex à Haguenau qui comprend 8 salles (1500 places).
- le Pathé à Brumath qui comprend 12 salles (2750 places).

Haguenau compte aussi un centre aquatique ainsi qu'une piscine de plein air ouverte pendant la saison estivale.

3.2 COMMERCE, INDUSTRIE ET ARTISANAT

3.2.1 – Les commerces et restaurants

Les commerces du village sont pour la plupart des commerces de proximité tels que boulangeries-pâtisseries (2), boucherie-charcuterie, bureau de tabac (avec relai postal), salons de coiffure (2) et d'esthétique (2). Une supérette portant l'enseigne 8 à Huit est également implantée au centre du village.

Pour compléter l'offre alimentaire, un restaurant et une pizzeria ont pignon sur rue, ainsi qu'un caviste. Une des boulangeries, également pâtisserie, a élargi son activité par un restaurant de pizza dans son arrière-cour, ouvert le week-end.

En termes de commerces, la commune compte également un garage, deux agences bancaires, une entreprise de taxi, une agence immobilière, une entreprise de pompes funèbres, une école de conduite.

Une offre commerciale complète se retrouve à Brumath, Haguenau, ou Bischwiller, mais il importerait de pérenniser et de développer l'offre commerciale du village, où la chalandise approche les 3000 habitants.

A cette fin, la commune souhaiterait mettre en perspective une solution de développement et de relocalisation de la supérette existante qui souffre d'une certaine exigüité et d'un potentiel de stationnement limité.

Le PLU pourrait offrir l'opportunité de créer une zone mixte habitat/commerce au centre du village.

3.2.2 – Les professionnels de santé

Deux cabinets de médecins généralistes, celui d'un dentiste et un cabinet infirmier sont installés dans

l'agglomération. Un kinésithérapeute y est aussi établi. La commune est également dotée d'une pharmacie.

3.2.3 – Les entreprises

Aucune zone d'activité, artisanale, commerciale ou industrielle n'est implantée sur le ban communal.

Cependant, un bon nombre de petites entreprises locales sont recensées, la plupart dans le domaine du bâtiment : chauffage, couvertures et zinguerie, peinture (4), menuiserie (3), carrelage, plâtre, climatisation, fenêtres et volets, sanitaire, électricité, panneaux solaires, forge...

Celles-ci sont intégrées dans le tissu urbain, et plusieurs artisans souhaiteraient pouvoir disposer de locaux en périphérie du village de manière à exercer leur profession sans générer de nuisances au voisinage tout en bénéficiant d'espace de stationnement ou de stockage plus ample.

De plus, il importe également de faciliter les transmissions d'entreprises en permettant aux artisans de relocaliser leurs activités de manière déconnectée de leur habitation.

De ce fait, la concrétisation d'un site artisanal à vocation communale est nécessaire à court terme. Cette nécessité est conforme à la politique de la Communauté de communes qui privilégie la création de micro-zones d'activités communales complémentaires à la zone d'activité stratégique de Hoerdt ou à celles voisines de Brumath-Mommenheim ou de Haguenau.

A noter aussi l'existence de plusieurs petites entreprises de service implantées dans la commune : aide à domicile (2), architecture, dessin technique, horlogerie, informatique...

3.3 TOURISME ET LOISIRS

3.3.1 – Attractions de la commune

La commune n'a pas à proprement parler de vocation touristique, elle se trouve hors des grands circuits emblématiques de l'Alsace, plus spécifiquement du Bas-Rhin, tels que le vignoble (route des Vins), la montagne (Parc des Vosges du Nord), l'agglomération strasbourgeoise.

Son attrait réside principalement dans son paysage marqué à la fois par l'agriculture et la forêt. Cette dernière est propice aux randonnées pédestres et cavalières.

La Communauté de communes de la Basse-Zorn subventionne depuis quelques années un programme de balades nature assuré par des animateurs de la Maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord. Des balades pour découvrir le patrimoine naturel de Weitbruch sont incluses dans ce programme annuel, qui est davantage axé vers un public local cependant.

L'attractivité de la Communauté de communes de la Basse-Zorn repose en large partie sur la ville de Hoerdt, capitale alsacienne de l'asperge. Au même moment que la récolte de ce produit qui a fait la renommée de la ville, le festival Basse Zorn live attire, une année sur deux, un grand public par sa programmation musicale variée. L'hippodrome de la Société des courses de Strasbourg, situé à Hoerdt, constitue également un point d'attraction presque toute l'année.

La ville de Hoerdt étant distante d'une dizaine de kilomètres de Weitbruch, et non limitrophe, les retombées de ces manifestations ne semblent pas atteindre Weitbruch. La commune ne dispose d'ailleurs d'aucune capacité d'hébergement : ni hôtel, ni gîte, ni chambre d'hôte.

3.4 EQUIPEMENTS ET SERVICES : LES ENJEUX

La qualité des équipements et services aux habitants est essentielle pour permettre à Weitbruch de conforter l'attractivité démographique indispensable à sa vitalité et conforme à son potentiel d'attractivité

Maintenir, conforter et développer leurs qualités représente donc un enjeu stratégique pour la commune.

3.4.1	Permettre le développement du pôle culture / sport / loisir de l'espace Strieth pour conforter la mutualisation des moyens et assurer l'adaptation de l'offre aux besoins.
3.4.2	Conforter les qualités de pôle d'équipement du site <i>Mairie - Eglise - Temple - Foyer - Ecoles - Maison de l'Enfance</i> pérennisant les qualités de son regroupement.
3.4.3	Conforter l'espace <i>Ecoles - Maison de l'Enfance</i> en prévoyant des possibilités d'extension de long terme, ainsi qu'une amélioration des possibilités de desserte et de stationnement.

3.5 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : LES ENJEUX

Le dynamisme du tissu économique local est important pour garantir une vitalité, un dynamisme et une animation plurielle du village.

3.5.1	Veiller à faciliter les possibilités de développement des entreprises existantes.
3.5.2	Garantir les meilleures conditions d'accessibilité aux commerces et services, et prévoir des possibilités de développement de l'appareil commercial.
3.5.3	Prévoir la concrétisation du site d'activité de proximité déjà inscrite au POS. Inscrire la réalisation de ce site dans une vision stratégique de long terme en programmant une surface à terme de quelque 5 ha.

CHAPITRE 4 : ACCESSIBILITÉ, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

4.1 LES TRAFICS ROUTIERS

4.1.1 - La structure générale des flux

Weitbruch se trouve sur la route départementale D140 qui la traverse du nord au sud. Au sud, la D140 rejoint Brumath (à 5,3 km) puis l'autoroute A4 au niveau de la sortie no 48 - Brumath-sud et à partir de laquelle on peut rejoindre Strasbourg en 15 minutes environ. Au nord, la D140 s'arrête à un croisement qui permet de rejoindre Bischwiller (à 5,9 km) par l'intermédiaire de la D139, ou Haguenau (à 7,7 km) par l'intermédiaire d'une route communale. A l'est, la route communale qui prolonge la route de Gries permet de rejoindre cette commune.

4.1.2 - La traversée urbaine de Weitbruch

C'est sur la RD139, en direction de Gries et Bischwiller, que les flux les plus importants sont enregistrés, à partir du centre village.

La traversée du village sur la RD140, jusqu'à la jonction de la RD139, enregistre des flux moindres qui approchent cependant les 2000 véhicules par jour. Plus de 2500 véhicules empruntent cette même route dans la partie sud du ban, mais ¼ de ceux-ci ne traversent pas le village.

Les flux de véhicules ont sensiblement progressé sur la RD139 depuis 2010, alors que les chiffres sont stables sur la RD140. Une tendance à la baisse est même observée sur la partie centrale du village.

Figure 13 : Evolution du trafic routier à Weitbruch entre 2007 et 2014

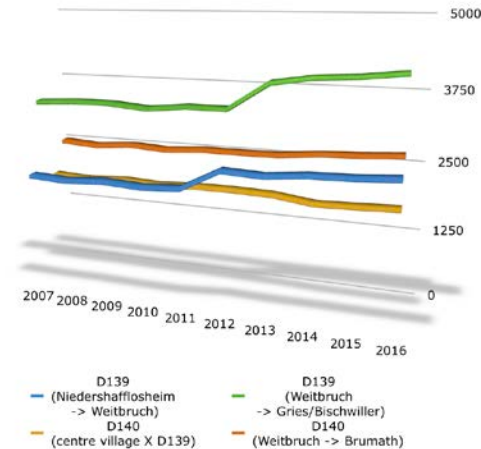
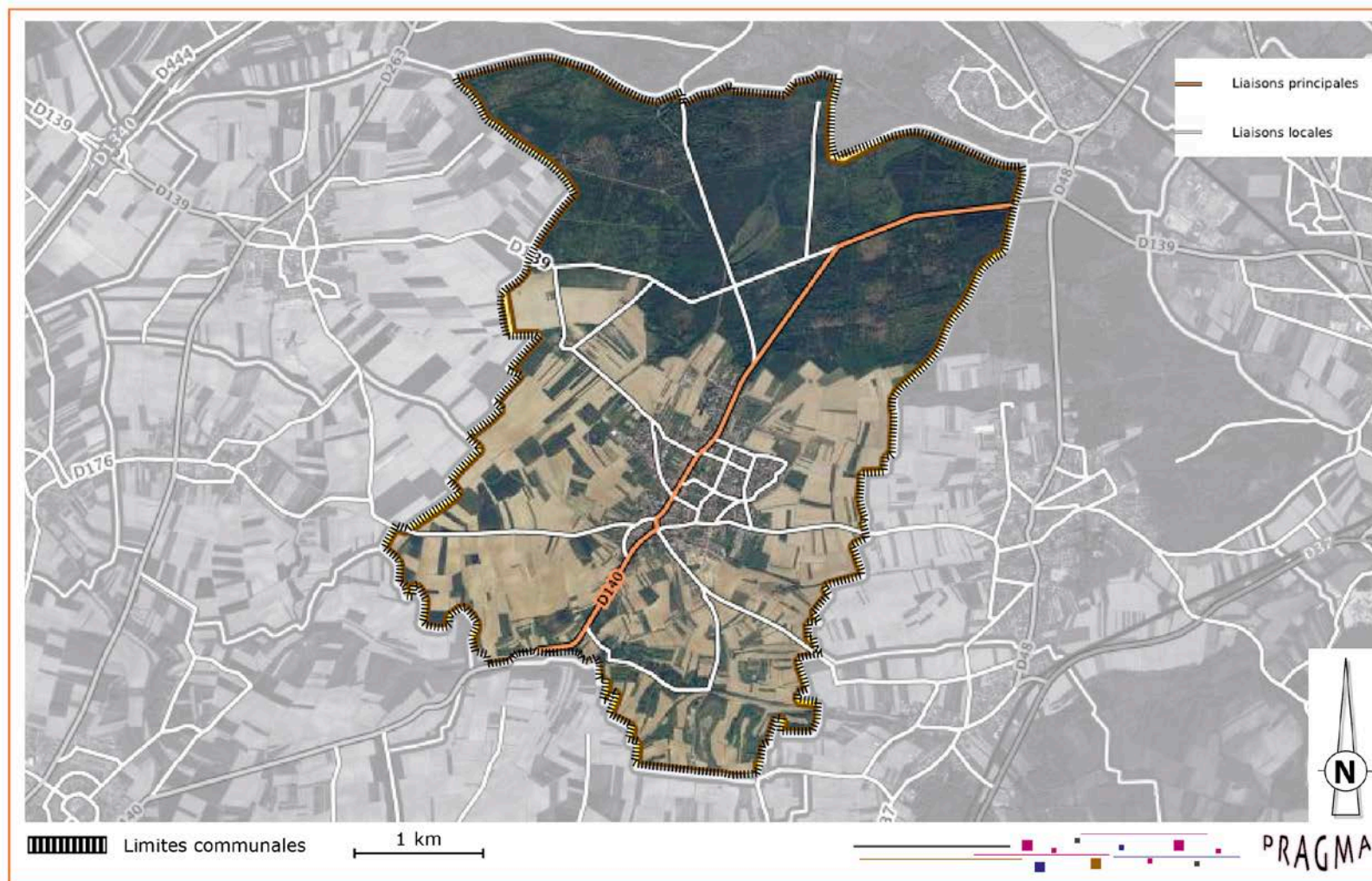


Tableau 14 : Comptages routiers

Trafic routier enveloppe tous véhicules				
	D139 (Niedershaффlosheim -> Weitbruch)	D139 (Weitbruch -> Gries/Bischwiller)	D140 (centre village X D139)	D140 (Weitbruch -> Brumath)
2007	2153	3423	1961	2535
2008	2117	3463	1928	2493
2009	2167	3467	1974	2552
2010	2130	3410	1940	2510
2011	2170	3480	1980	2560
2012	2540	3480	1980	2560
2013	2510	3940	1960	2570
2014	2580	4050	1870	2640
2015	2600	4090	1890	2670
2016	2650	4170	1920	2720

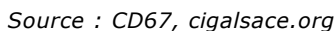
Source : CD67

Figure 14 : Weitbruch - réseau routier



Source : Geoportail

100



Les derniers chiffres d'accidentologie disponibles montrent 8 accidents de la circulation survenus sur le ban communal, dont 2 avec tués (2008 : RD140 et voie communale). Les accidents sont survenus sur route départementale, à l'exception d'un sur une voie communale.

Cette route peut être qualifiée d'accidentogène par sa sinuosité, surtout en direction de Brumath, vu les accidents qui y surviennent régulièrement.

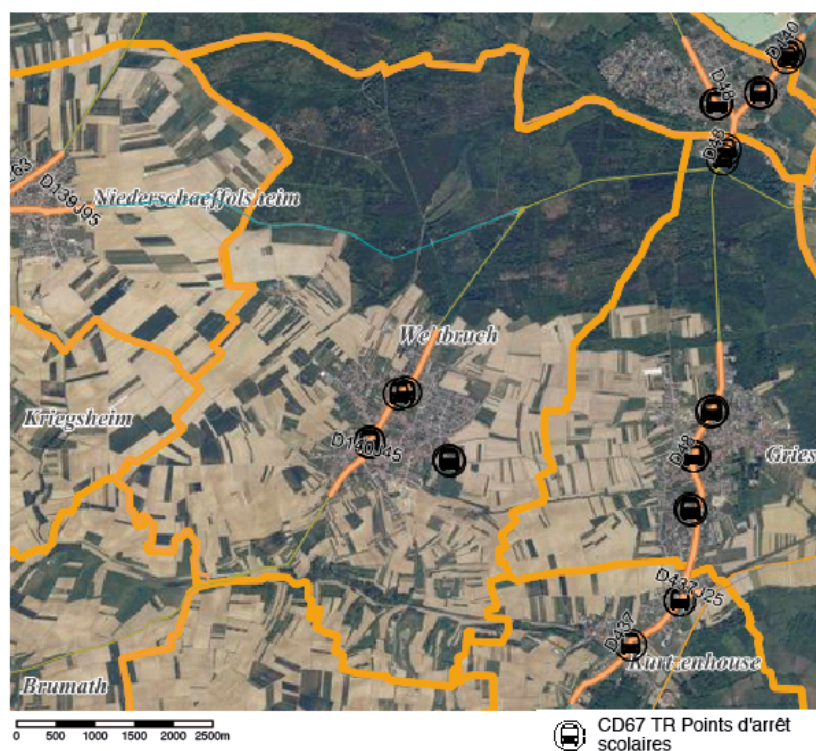
Accidents de la route – Weitbruch (données 2006-2011)	
Nombre total d'accidents	8
Nombre de personnes tuées	2
Nombre de personnes indemnes	5
Nombre de personnes blessées	12
- dont blessés graves	7
- dont blessés légers	5

4.2 LES TRANSPORTS EN COMMUN

4.2.1 - Autocars

La commune est desservie matin, midi et soir en période scolaire. Les usagers non scolaires peuvent monter à bord de la ligne scolaire, dans la limite des places disponibles.

Trois arrêts sont effectués dans la commune : Saint Gall, Eau et Paix.

Figure 16 : Transport scolaire – points d'arrêt

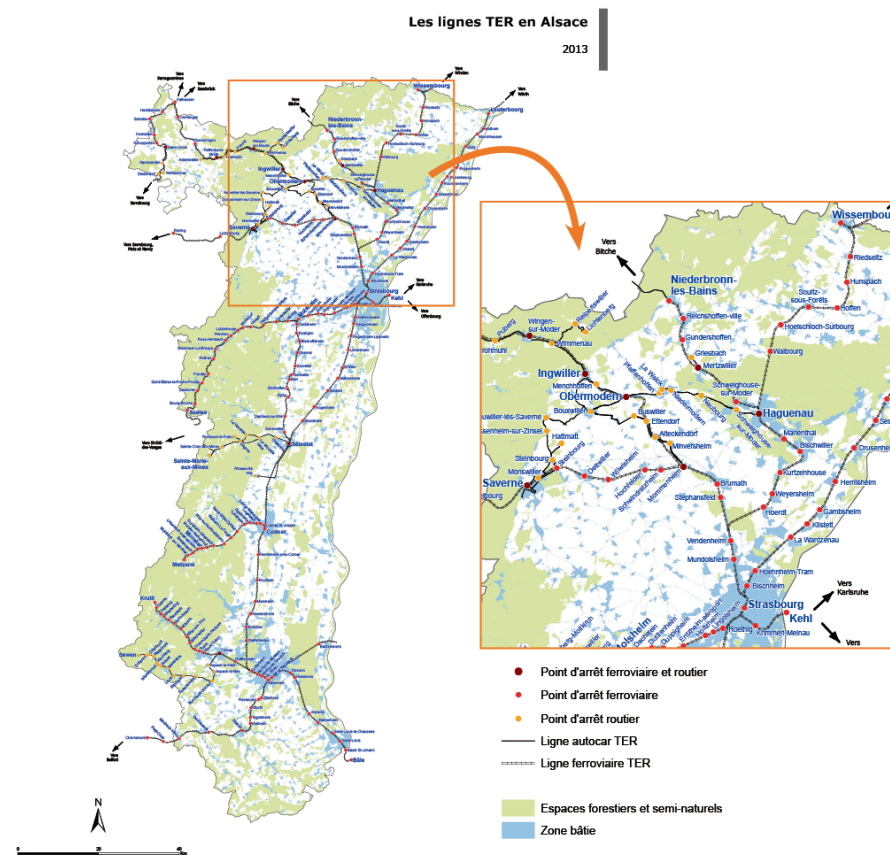
Source : CD67, cigalsace.org

4.2.2 - Rail

Aucune voie ferrée ne traverse le ban communal, qui n'est pas par conséquent desservi par une gare.

Les voies ferrées TER Alsace Strasbourg-Haguenau-Wissembourg et Strasbourg-Haguenau-Bitche contournent la commune. Les gares les plus proches (moins de 10 km) sont celles de Kurtzenhouse, Weyersheim, Bischwiller et Brumath. La gare de Haguenau est également située à moins de 10 km. Elle

a comme avantage de proposer plusieurs liaisons directes vers Strasbourg, dont la gare dessert la ligne TER Strasbourg-Colmar-Mulhouse-Bâle, les grandes lignes et lignes TGV vers Paris et plusieurs autres destinations.

Figure 17 : Les lignes TER en Alsace - zoom sur l'Alsace du Nord



4.2.3 - Transport à la demande

Il n'y a pas de service de transport à la demande (TAD) sur le territoire. Les initiatives de ce genre sont mises en œuvre par les communautés de communes en partenariat avec le département. Onze TAD existent à ce jour dans le Bas-Rhin, en majorité sur des zones plus denses.

4.2.4 - Covoiturage

Les deux départements alsaciens ont créé un site de covoiturage commun (www.covoiturage67-68.fr) qui s'adresse en particulier aux salariés et aux étudiants. Ce site est gratuit. Les salariés d'une même entreprise peuvent constituer une « communauté ».

Les nombreux sites de covoiturage qui se sont développés ces dernières années incitent plus facilement à se regrouper les automobilistes qui empruntent des trajets similaires de manière régulière. Le réflexe de partage est d'autant plus grandissant que les économies réalisées sont réelles.

Pour favoriser encore plus le covoiturage, l'offre de parkings relais devrait être plus étoffée.

Selon la carte établie par le département, les aires de covoiturage les plus proches sont situées à Haguenau, Brumath et Bernolsheim, principalement en bordure de l'autoroute A4.

4.2.5 - Aéroports

L'aéroport international de Strasbourg Entzheim se trouve à moins de 30 km au sud de Weitbruch. Il permet de relier plusieurs destinations nationales et internationales.

Weitbruch est également à moins de 40 km de l'aéroport international de Karlsruhe/Baden Baden (Baden Airpark), qui est desservi notamment par Ryanair.

Il existe également un aérodrome proche, à Haguenau. Il est plutôt destiné aux vols de loisirs ou aux cours de pilotage.

4.3 LA MOBILITÉ CYCLABLE

4.3.1 - Maillage intercommunal

Depuis 1992 et l'adoption de son plan vélo, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a réalisé 735 km d'itinéraires cyclables sur son territoire, reliant entre eux la plupart des pôles d'attraction du département.

Il n'existe pas d'itinéraire cyclable en site propre sur la commune, ni aménagement spécifique de chaussée. Les cyclistes empruntent les routes départementales et voies communales. A noter cependant que la RD 140 est intégrée au circuit cyclotouristique départemental reliant les bords du Rhin au canal de la Marne-au-Rhin. La RD 140 permet également de relier Brumath à Haguenau en vélo, bien qu'un itinéraire parallèle Brumath-Niederschaeffolsheim-Haguenau existe en espace partagé sur la RD263.

À noter le projet de piste cyclable reliant Weitbruch à Gries en longeant la route communale côté sud.

4.3.2 - Solution intra-communale

Pour faciliter les mobilités douces à Weitbruch, la structure viaire du village implique d'agir sur le caractère des voiries existantes.

Concrètement il s'agit d'affirmer, à la fois par voie réglementaire et par des aménagements spécifiques, le statut de «rue partagée» de l'ensemble de la voirie

communale hors route départementale. Aujourd'hui, certaines rues disposent déjà d'une vitesse limitée à 30 km/h, mais l'idée d'une égalité de statut entre l'automobiliste, le cycliste et le piéton n'est pas encore clairement posée.

Concernant la création de nouveaux itinéraires, elle se combine avec les solutions de cheminements piétons présentées au point 4.4 ci-après.

4.4 LES ITINÉRAIRES PIÉTONS

Pour Weitbruch, la valorisation et le renforcement de la mobilité douce représentent un enjeu tant écologique que de cadre de vie.

Pour progresser dans cette direction, il importe :

- pour les routes départementales, de poursuivre les aménagements favorables à une cohabitation des usages ;
- pour les voiries communales d'emprise moyenne, de généraliser le principe de la «rue partagée» qui affirme l'égalité entre le piéton, le cycliste et l'automobiliste. La rue partagée vise à mettre à égalité le piéton, le cycliste et l'automobiliste, globalement sa vitesse est limitée à 30 km/h ;
- pour les cheminements piétons, d'assurer leurs extensions en anticipant la forme urbaine de long terme du village, ceci tant pour les déplacements de proximité que récréatifs, en valorisant l'appropriation des paysages entourant le village et en améliorant la desserte de l'espace Strieth.

De manière plus spécifique, il s'agirait de :

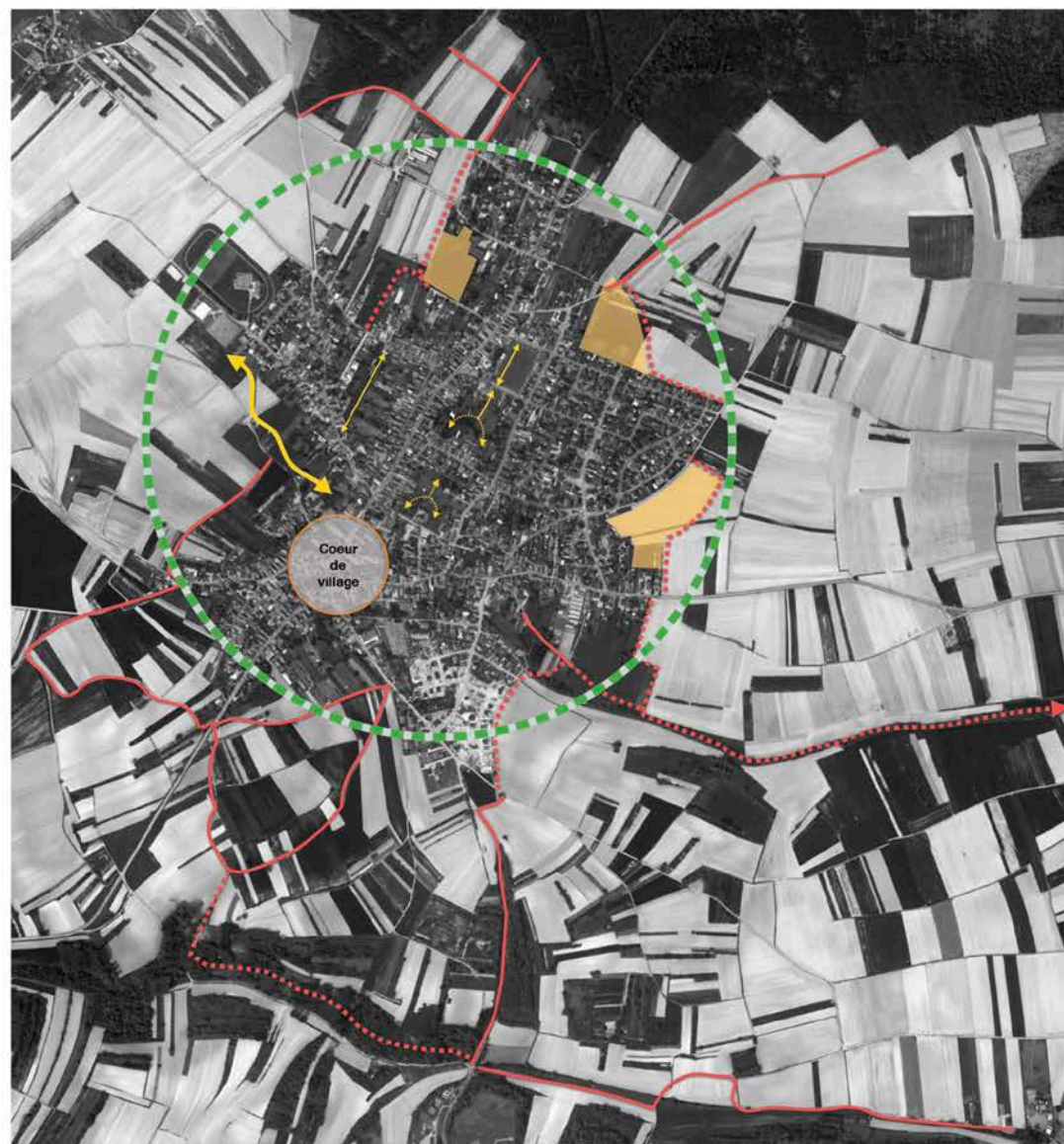
- réaliser une liaison douce piétons - vélos depuis le parking de l'école maternelle et le site sport-

culture-loisir de l'espace Strieth, le long du fossé dit Weilergraben ;

- valoriser l'urbanisation progressive des arrières situés entre la rue Principale, la rue des Cerisiers et la rue des Romains pour réaliser partiellement dans un premier temps, puis globalement à long terme, un cheminement piéton facilitant un déplacement sécurisé et agréable vers le centre du village pour un grand nombre des habitants des quartiers est où se concentre le développement futur du village ;
- valoriser le sentier dit des « Amoureux » et d'assurer son prolongement vers le nord, parallèlement à la rue Principale, pour rejoindre et relier piétonnement la rue des Jardins, la rue des Peupliers et la rue des Pins. Cette réalisation doit permettre une liaison sécurisée et agréable vers le centre du village pour l'ensemble des habitants des quartiers nord-ouest du village.

Ces enjeux concernent l'ensemble de la problématique de la mobilité douce résumé sur la carte page suivante.

Figure 18 : Les enjeux de la mobilité douce à Weitbruch

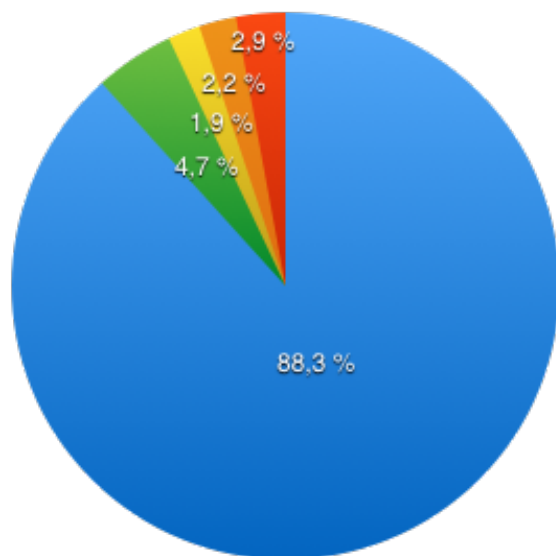


4.5 LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Au niveau des transports utilisés pour les déplacements domicile – travail, l’usage de la voiture (ou autre véhicule motorisé) prédomine largement avec une part de 88,3 %. Les transports en commun ne représentent que 4,7 %, la marche à pied 1,9 %, et le vélo (deux-roues) 2,2 %. 2,9 % des travailleurs n’utilisent aucun moyen de transport.

Figure 19 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012

● Voiture, camion, fourgonnette ● Transport en commun ● Marche à pied
● Deux roues ● Pas de transport



Champ : Actifs de 15 ans et plus ayant un emploi
Source : INSEE, RP2012 exploitation principale

4.6 LES STATIONNEMENTS

A Weitbruch, le stationnement lié à l’habitat trouve aujourd’hui globalement ses solutions dans l’espace privé.

Concernant l’offre de stationnements dédiés aux équipements, commerces et services, ils répondent globalement aux besoins et offrent des possibilités de mutualisation.

L’on peut noter cependant une certaine fragilité de l’offre de stationnement du site Eglise / Ecoles. En effet, le dispositif est proche de la saturation aux heures de sorties des écoles, ce à la fois à cause du nombre limité de places et des modalités d’accès de part et d’autre de l’église depuis la rue Principale.

L’on peut également noter par ailleurs que l’offre de stationnement dédiée aux commerces est essentiellement linéaire le long de la rue Principale et de la rue des Messieurs. Cette situation implique d’éviter structurellement le stationnement ventouse en veillant notamment que le stationnement lié à l’habitat trouve ses solutions dans l’espace privé.

Concernant l’offre de stationnement spécifique, dédiée aux voitures électriques (avec ou sans prises publiques de chargement) ou à faible empreinte carbone, la commune en est aujourd’hui dépourvue. Elle est également dépourvue de parc de stationnement vélo au droit des arrêts bus, ainsi que d’aires de covoiturage.

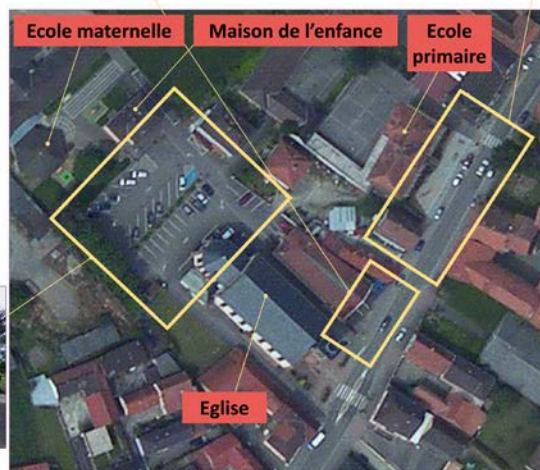
Figure 20 : Offre de stationnement à Weitbruch



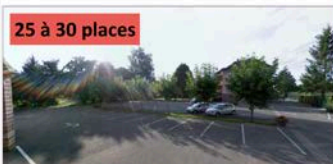


SITE EGLISE - ECOLES

- Le site église - écoles - maison de l'enfance - Foyer Saint-Gall dispose d'une quarantaine de places, stationnement le long de la rue Principale compris.
- Le dimensionnement de l'offre est fragile aux heures de sortie des écoles et le fonctionnement souffre quelque peu d'un accès au parking principal qui se fait en boucle de part et d'autre de l'église.
- La recherche d'une solution d'accès et de stationnement complémentaire est à terme nécessaire.



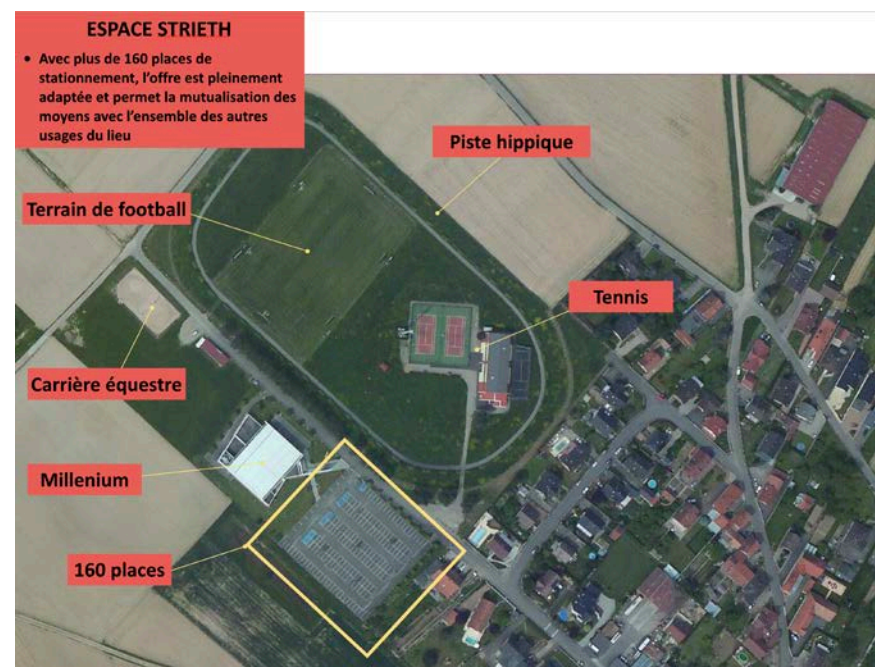
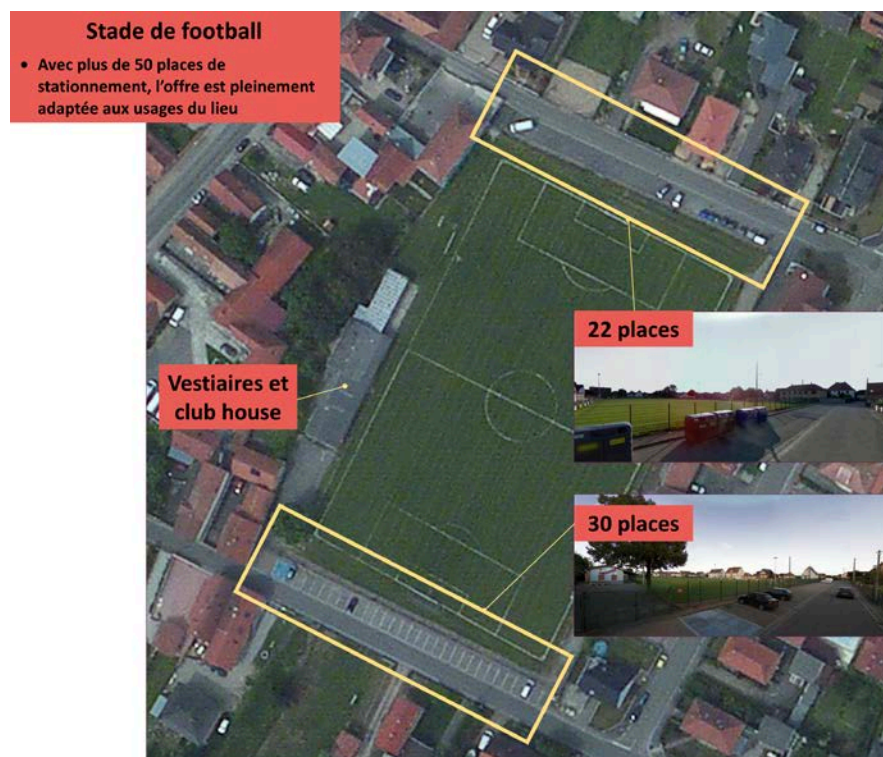
25 à 30 places



ESPACE DES COMMERCES

- La rue Principale et la première séquence de la rue des Messieurs regroupent l'essentiel des commerces de Weitbruch et offrent des places de stationnement aménagées le long de la voie.
- Seuls deux commerces disposent d'une solution de stationnement spécifique : l'épicerie et la pharmacie.
- Le bon fonctionnement du dispositif implique de limiter le stationnement « ventouse ».





4.7 L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Adopté le 30 mars 2012, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique présente les ambitions des collectivités alsaciennes en matière d'aménagement numérique. Elaboré en partenariat avec les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et en concertation avec l'Etat, les intercommunalités, les SCoTs et les opérateurs privés, il vise à prévenir et réduire la fracture numérique et à favoriser le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du territoire. Il a pour ambition d'apporter sur tout le territoire, d'ici 2030, la fibre optique jusque chez l'habitant.

L'annexe du schéma directeur qui concerne la desserte en très haut débit des communes alsaciennes rapporte que l'équivalent prises à desservir sur la commune de Weitbruch est de 1110 pour 1032 logements et 78 établissements (population totale de 2662 hab., chiffres de 2009-2010).

Le débit descendant moyen est aujourd'hui de 6 Mb (96% des lignes sont éligibles à un débit de 2 Mbps, 60% des lignes sont éligibles au triple play). 60% des lignes ont un débit supérieur à 6Mbps, 4% entre 512 kbps et 2 Mbps, 37% entre 2 et 6 Mbit/s.

Le central ADSL se situe dans la commune voisine de Gries, il dessert 2800 lignes. 9 fournisseurs sont présents sur le réseau dégroupé, et 2 sur le réseau non dégroupé. Un opérateur propose un réseau Wimax. Le central est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit descendant de 20 jusqu'à 95 Mbit/s sur les lignes téléphoniques de moins d'un kilomètre.

La commune ne dispose pas (encore) de réseaux FTTH ou FTTLa.

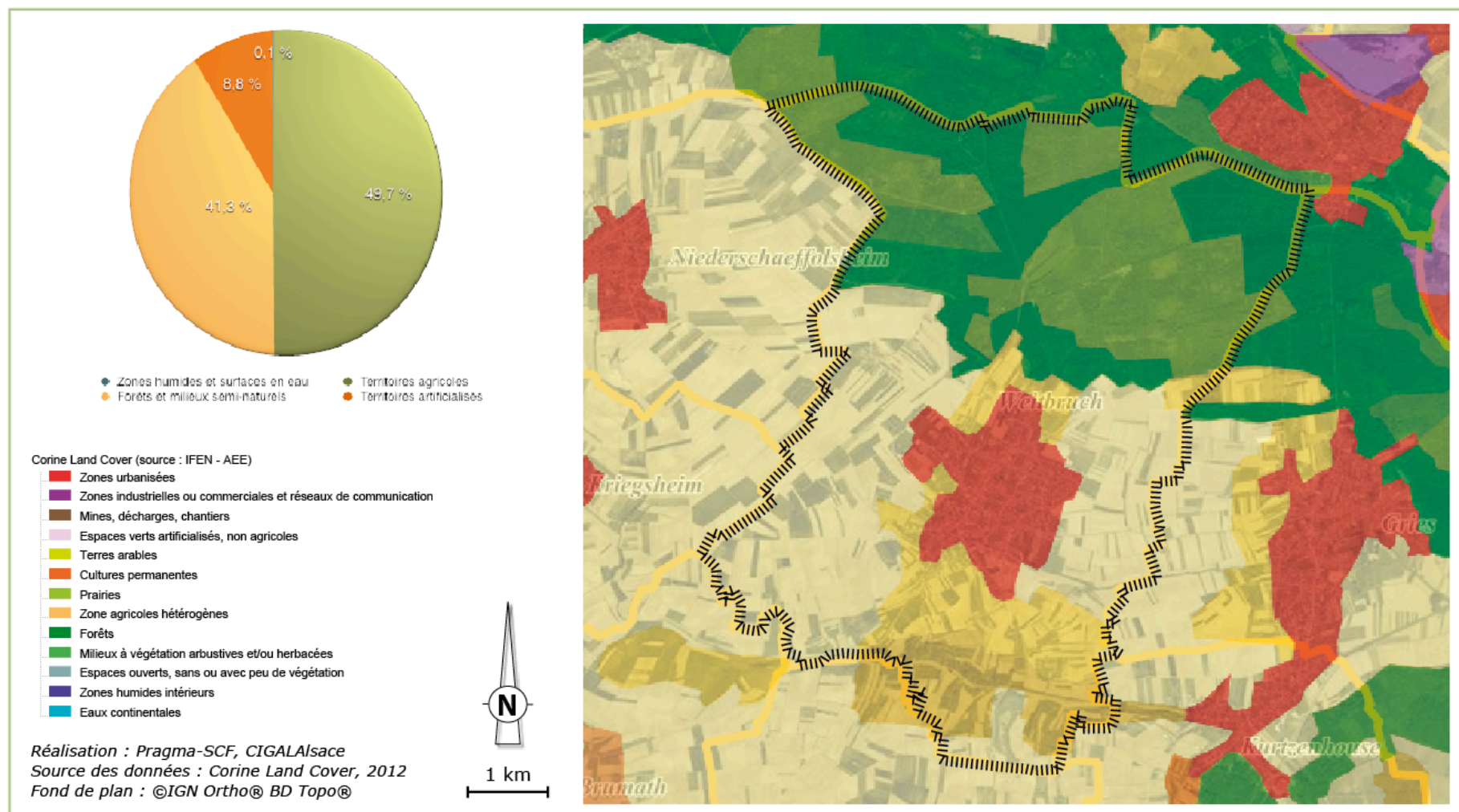
4.8 ACCESSIBILITÉ, TRANSPORT ET DÉPLACEMENT : LES ENJEUX

Promouvoir l'écomobilité représente un enjeu sociétal majeur. L'évolution des normes et des technologies, la généralisation prévisible des voitures électriques concourent aux progrès nécessaires, mais l'action locale s'impose également comme un axe d'intervention indispensable.

Pour ce faire, le PLU de Weitbruch doit apporter les meilleures réponses aux enjeux locaux identifiés.

4.8.1	Faire prévaloir le statut de « rue » sur celui de « route » sur l'ensemble du réseau communal hors route départementale et route de Gries.
4.8.2	Réaliser une liaison douce reliant le pôle écoles - maison de l'enfance au pôle culture - sport - loisir Strieth depuis la rue Principale.
4.8.3	Etendre et valoriser les cheminements piétons en anticipant la forme urbaine à long terme du village.
4.8.4	Valoriser le potentiel de mobilité douce en s'appuyant sur les arrières de la rue Principale.
4.8.5	Valoriser le potentiel de promenade autour du village.

Figure 21 : Occupation du sol selon Corine Land Cover



CHAPITRE 5 : AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

5.1 AGRICULTURE

5.1.1 - L'occupation des sols

L'occupation des sols selon la base de données Corine Land Cover (données de 2012) est caractérisée par une large présence des territoires agricoles (751,24 hectares), soit 49,7 % du ban communal, et de la forêt (623,94 hectares), soit 41,3% du ban communal. Les territoires artificialisés (133,46 ha) occupent environ 8,8% de l'espace. 2 hectares de surfaces en eau représentent 0,1 % du ban.

Entre 2006 et 2012, la comparaison des bases de données Corine Land Cover montre une diminution des terres agricoles au profit des territoires artificialisés d'environ 8 hectares.

5.1.2 - Les types de sols et les cultures

La moitié sud du ban communal est constituée de loess du Pléistocène, réputées favorables à l'agriculture.

Des dépôts de sable plus récents, quaternaire, forment les cônes de déjection des cours d'eau qui traversent le territoire. Localement, le substrat est recouvert de placages éoliens loessiques.

Tous les milieux agricoles déclarés à la Politique Agricole Commune (PAC) sont concentrés en effet dans cette moitié sud de la commune (641 ha en 2012).

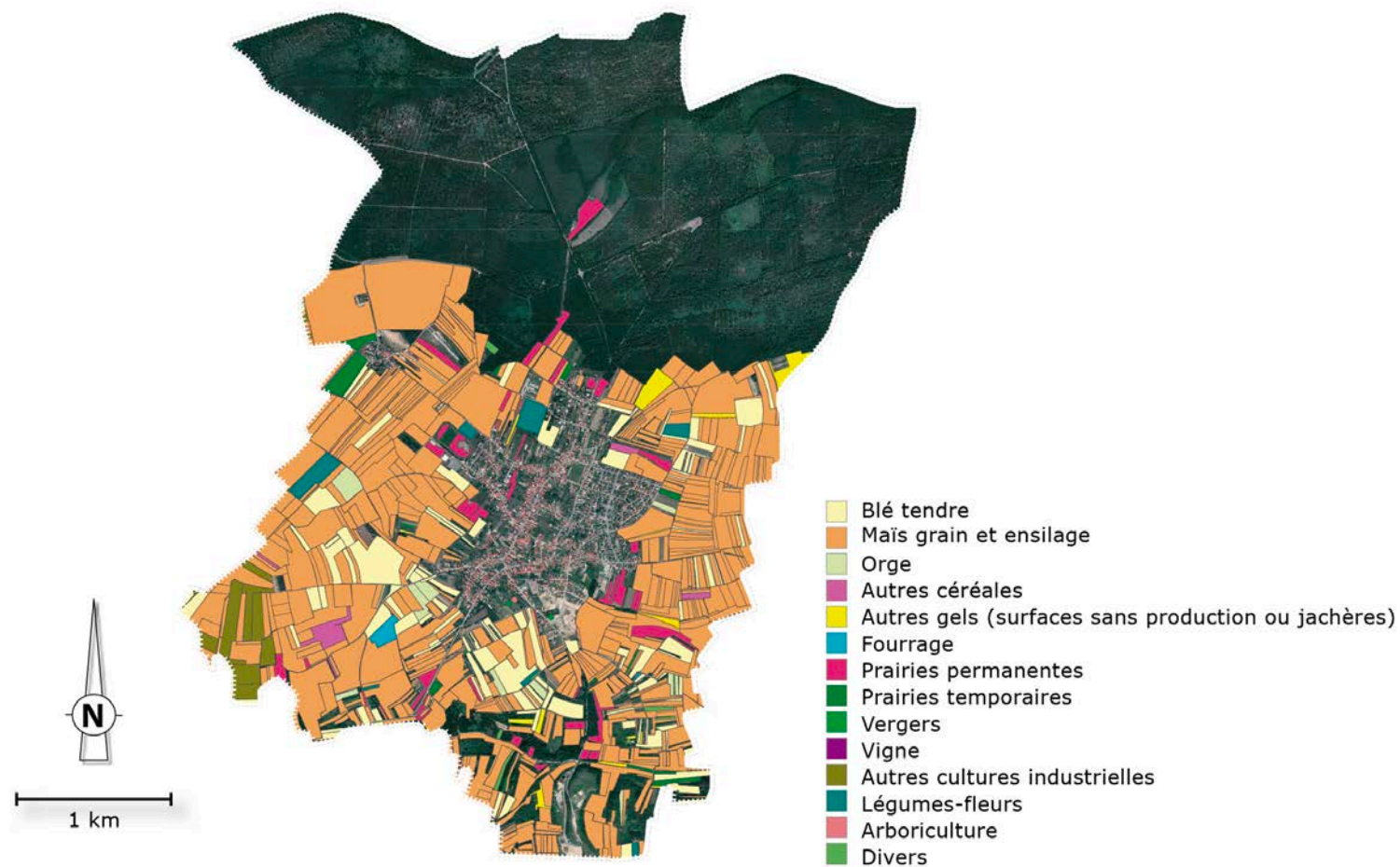
Le maïs représente 74% des surfaces cultivées, le blé 12%. L'orge, le trèfle, la luzerne sont également présents. L'analyse des parcelles déclarées montre également quelques vergers, des cultures de légumes et de fourrage, quelques prairies.

Tableau 16 : Parcelles cultivées déclarées au RPG (2012)

Type de culture	Nb hectares	Pourcentage
Maïs	474,6468	74,01 %
Blé	79,4909	12,39 %
Prairies permanentes	23,0606	3,60 %
Autres cultures industrielles	18,4438	2,88 %
Autres gels	10,2810	1,60 %
Légumes-fleurs	9,3656	1,46 %
Orge	9,1269	1,42 %
Prairies temporaires	7,2062	1,12 %
Autres céréales	4,9762	0,78 %
Fourrage	1,9749	0,31 %
Divers	1,9339	0,30 %
Vergers	0,6941	0,11 %
Arboriculture	0,0996	0,02 %
Vigne	0,0396	0,01 %
TOTAL	641,3399	

Source : RPG, 2012

Figure 22 : Ilots de culture (d'après le RPG anonyme)



Réalisation : Pragma-SCF
Source des données : Registre Parcellaire Graphique (RPG), 2012
Fond de plan : ©IGN BD Ortho® BD Topo®

5.1.3 - Les surfaces agricoles

En 2010, la superficie utilisée par l'agriculture était de 510 ha (estimation basée sur les déclarations PAC) contre 560 ha en 2000, et 470 ha au recensement de 1988. Ces surfaces sont occupées à quelque 90% par des terres labourables. 10% sont des surfaces toujours en herbe.

Il convient donc de rajouter à cette SAU les surfaces du ban communal qui sont utilisées par des agriculteurs dont l'exploitation est située dans une autre commune. Inversement, sont prises en compte les surfaces exploitées par les agriculteurs de Weitbruch dans d'autres communes.

Il est plus précis de considérer les parcelles cultivées déclarées au RPG (Registre Parcellaire Graphique 2012) sur le ban communal, lesquelles concernent 641 hectares.

Tableau 17 : Recensements agricoles

Weitbruch : Données des recensements agricoles			
	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	43	25	21
SAU totale (en ha)	470	560	510
Nombre d'UGB (Unités Gros Bétail) totales	479	854	137
Nombre UTA (Unités Travail Annuel) totales	56	25	22
Superficie en terres labourables (en ha)	355	496	454
Superficie en cultures permanentes (en ha)	3	s	s
Superficie toujours en herbe (en ha)	108	62	53
Orientation technico-économique de la commune	-	polyculture et polyélevage	polyculture et polyélevage
SAU moyenne par exploitation (en ha)	10,9	22,4	24,3

Source : AGRESTE - Recensements Agricoles 2010, 2000 et 1988

5.1.4 - Les exploitations agricoles à Weitbruch

Vers 1962, la commune comptait 250 exploitations agricoles dont 101 ayant jusqu'à 5 hectares, 37 de 5 à 10 hectares et 12 de plus de 10 hectares.

En 1982, il ne restait plus qu'une vingtaine d'agriculteurs et une vingtaine de paysans ouvriers.

Le dernier recensement agricole montre une baisse importante du nombre d'exploitations, qui se portent à 21 (43 en 1988), mais avec une SAU moyenne par exploitation nettement en hausse (24,3 hectares en 2010 contre 10,9 ha en 1988). En 2015, ce nombre s'établit à 16 exploitations si l'on tient compte d'un pointage effectué d'après des registres de déclarations d'entreprises. Les exploitations de plus de 5 hectares sont au nombre d'environ une dizaine selon le recensement effectué dans le cadre du PLU.

Selon les données 2012 de l'INSEE, 5 exploitants sont recensés sur la commune, mais aucun ménage ne se définit dans la catégorie socio-professionnelle des agriculteurs. Le taux UTA du recensement agricole montre effectivement qu'une seule personne en moyenne par exploitation en tire ses revenus principaux, donnée vérifiée par l'étude PLU. En effet, outre le chef d'une exploitation céréalière de 110 hectares, 5 chefs d'exploitation mènent une double activité, un autre est salarié retraité.

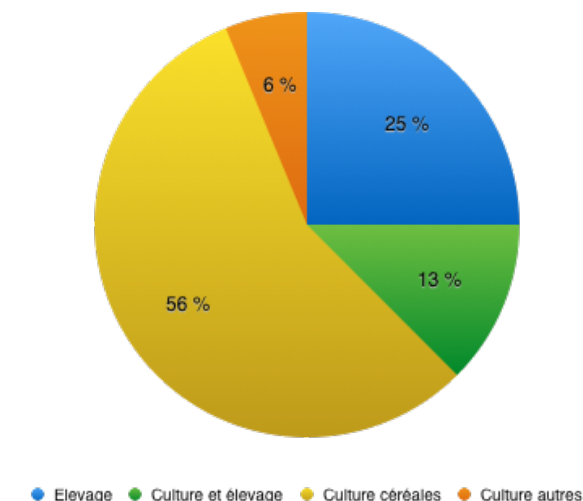
La polyculture/polyélevage reste, depuis 2000, la vocation agricole de la commune.

Toujours selon l'analyse des registres d'entreprises et des données collectées dans le cadre du PLU, 5 exploitations sont consacrées à la culture de céréales et maraîchage, 3 à des activités combinées de culture et élevage. Aucune exploitation exclusivement consacrée à

l'élevage n'est recensée, hormis une pension pour chevaux avec 2 à 3 poulinières.

Le nombre d'UGB (unités gros bétail) a d'ailleurs baissé significativement au recensement agricole. Ce nombre avait atteint 854 en 2000, avant de diminuer jusqu'à 137 en 2010. Selon le pointage effectué auprès des agriculteurs, le nombre de bovins est de 72 en 2015 (40 bovins charolais et 32 vaches allaitantes).

Figure 23 : Répartition des types d'exploitation à Weitbruch



Source : recensement effectué dans le cadre du PLU

5.1.5 - Les bâtiments agricoles et le principe de réciprocité

Le règlement sanitaire départemental impose aux agriculteurs de respecter des distances d'éloignement de 25 mètres par rapport aux habitations occupées par des tiers. Afin de limiter les conflits de voisinage, le principe

de réciprocité (article L.111-3 du code rural) impose aux tiers de respecter une distance de recul égale à celle imposée aux exploitations agricoles.

Aucune exploitation agricole classée ICPE soumise à un périmètre de 100 mètres n'existe à Weitbruch (élevage de 100 têtes et plus). Cependant, les bâtiments d'élevage qui abritent bovins et chevaux nécessitent une distance d'éloignement de 25 mètres. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.

5.1.6 – Les sorties d'exploitations

Les exploitations existantes situées dans le village sont contraintes. Les agriculteurs ne prévoient pas de sorties d'exploitation. Seuls 2 d'entre eux ont des velléités de développement, mais à l'extérieur du village. Un autre souhaite l'extension d'un abri pour chevaux existant.

Une exploitation dispose de bâtiments en quête d'une nouvelle vocation, dont 20 ares de serre.

5.1.7 – Les IGP

La commune de Weitbruch bénéficie d'une Indication Géographique Protégée (IGP) pour les productions de :

- Crème fraîche fluide d'Alsace ;
- Miel d'Alsace ;
- Pâtes d'Alsace ;
- Volailles d'Alsace.

En application de l'article R.123-17 du Code de l'Urbanisme, l'avis de l'INAO doit être réglementairement recueilli sur le PLU arrêté s'il prévoit une réduction des espaces agricoles.

Figure 24 : Localisation des exploitations agricoles

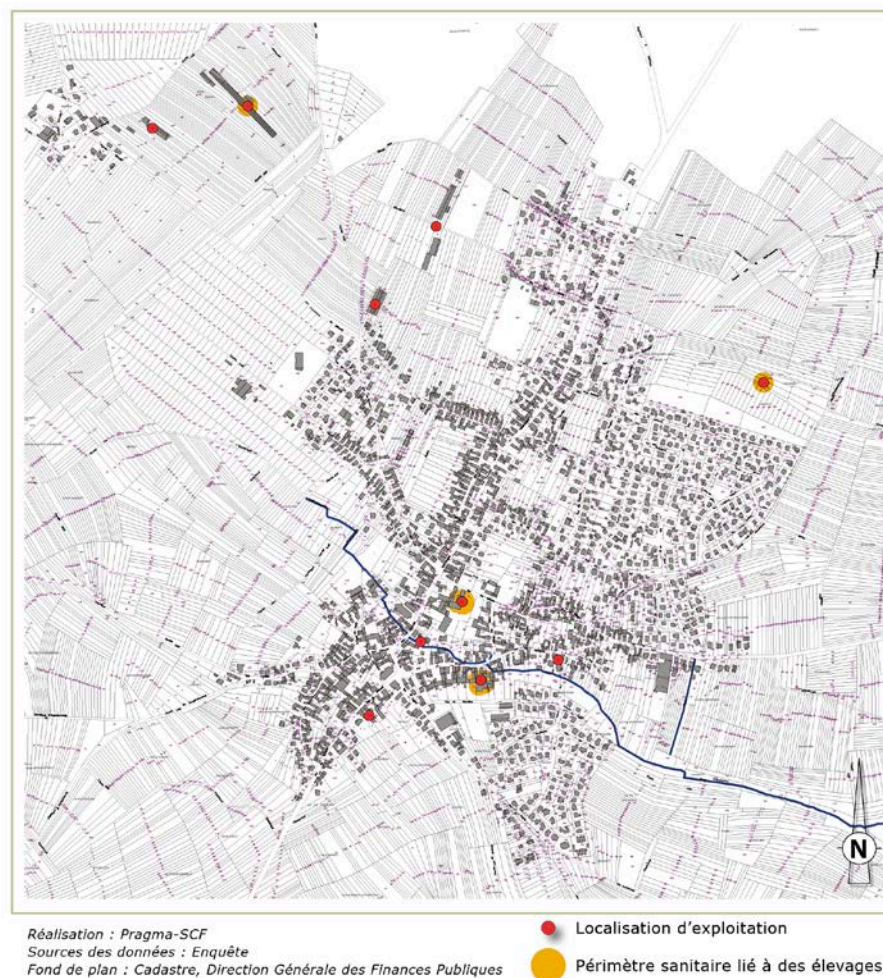
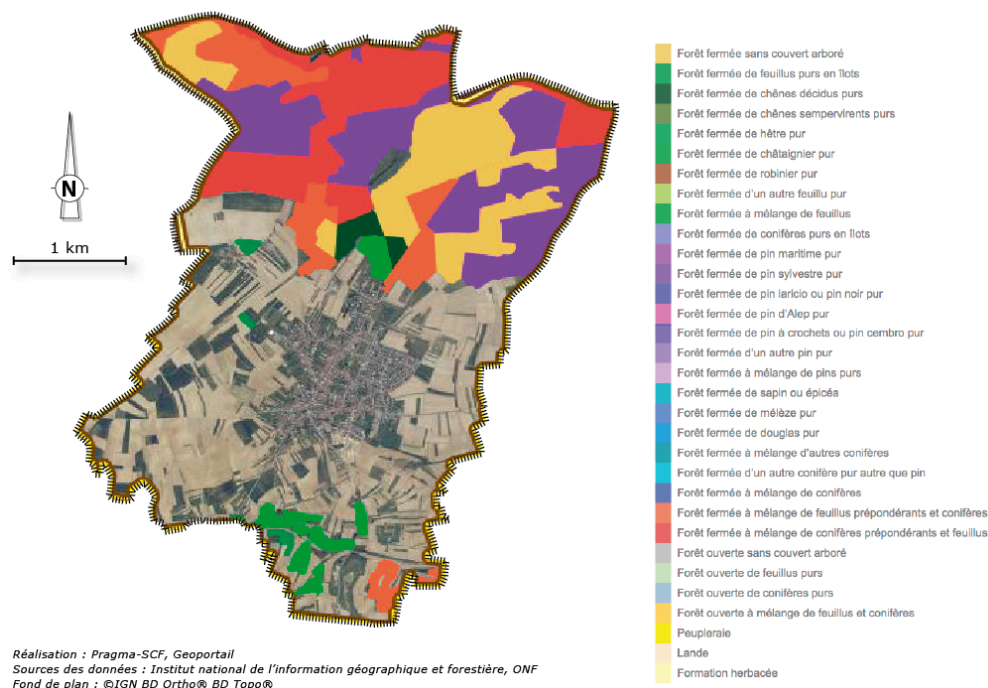


Figure 25 : Types forestiers



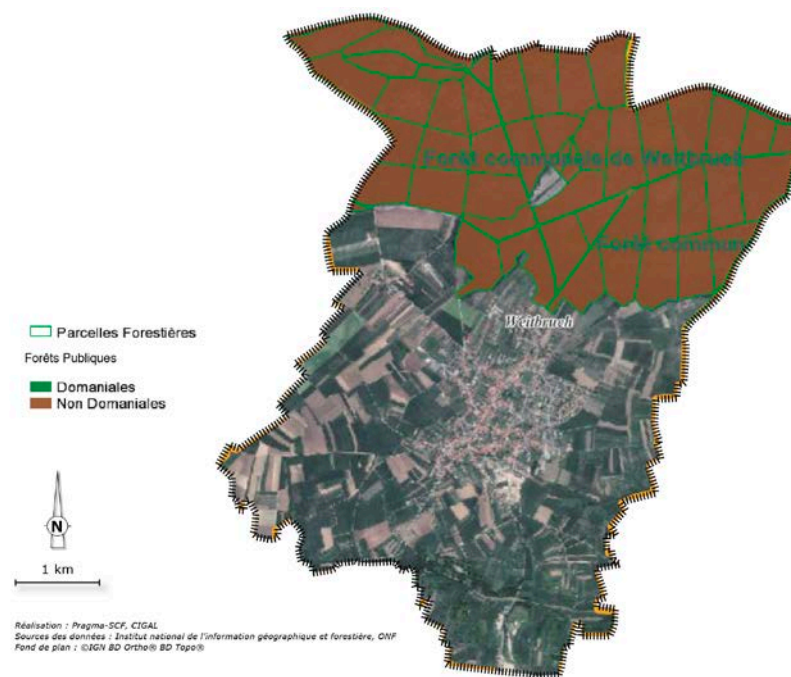
5.2 FORÊT ET SYLVICULTURE

5.2.1 - Description des massifs forestiers

La commune de Weitbruch est propriétaire d'un grand domaine forestier qui s'étend sur 613 hectares, soit 40,6 % de la superficie de la commune.

La forêt est composée de pins sylvestres, de hêtres, de chênes et d'autres feuillus. Le 26 décembre 1999, la tempête Lothar a causé de très importants dégâts à la forêt, qui a fait l'objet d'une campagne de replantage.

Figure 26 : Etendue de la forêt communale à Weitbruch



5.2.2 - Dispositions relatives à la forêt

La forêt communale de Weitbruch, qui couvre toute la partie boisée nord de la commune, est soumise au régime forestier. La mise en œuvre et le contrôle de son application sont confiés par la loi à l'ONF (Office National des Forêts.)

Le «régime forestier» constitue une protection des bois et forêts imposant l'application des articles L151-1 à L151-6 et R151-1 à R151-8 du Code forestier.

Ces dispositions prévoient un certain nombre de limitations en matière d'implantations de bâtiments.

Elles instaurent notamment l'interdiction d'établir certaines activités susceptibles d'entraîner des risques d'incendie dans un périmètre défini autour des forêts.

D'autre part, il peut être envisagé pour des raisons liées à la sécurité et à la salubrité (ombre, humidité, chutes d'arbres,...), mais aussi pour des motifs écologiques et paysagers, d'imposer une bande de recul de toute éventuelle construction en zone agricole, par rapport aux lisières forestières.

De manière générale, il est recommandé par l'ONF d'interdire toute construction à moins de 30 mètres de la limite des espaces boisés. Cette mesure est nécessaire pour des raisons de sécurité liées aux risques de chutes d'arbres ou de branches. Le règlement du PLU peut inscrire cette mesure.

5.3 LA THÉMATIQUE AGRICOLE : LES ENJEUX

L'agriculture tient un rôle important à Weitbruch puisque l'essentiel de l'espace non bâti est mobilisé comme terre de culture.

Conforter le dynamisme de l'agriculture de Weitbruch est nécessaire car celle-ci participe à l'économie agricole régionale (notamment les filières céréalières, amidonnerie, etc.) et assure un lien avec le paysage (secteurs prairiaux et éléments paysagers agricoles).

5.3.1	Sécuriser la vitalité de l'agriculture par une gestion parcimonieuse de l'espace.
5.3.2	Prévoir des possibilités d'extension des exploitations existantes ou d'implantation d'exploitations nouvelles.
5.3.3	Assurer la bonne cohabitation et prévenir les conflits induits notamment par les possibles nuisances olfactives et sonores, ceci notamment en anticipant une gestion préventive des périmètres de réciprocité.
5.3.4	Renforcer l'intégration paysagère des sorties d'exploitation existantes.
5.3.5	Préserver et développer la présence d'arbres isolés ou d'alignement, de haies et de bosquets dans la structuration paysagère et écologique des espaces de culture.

Figure 27 : Weitbruch au 19^e siècle



Carte d'état-major de 1840 (Source : Geoportail, Institut national de l'information géographique et forestière) : La population augmente de 1350 à 1580 habitants à cette époque.



CHAPITRE 6 : ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE

6.1 REPÈRES HISTORIQUES

Le village est mentionné pour la première fois en 743 sous le nom d'*Uuiccobrocho* dans une charte de l'abbaye de Wissembourg.

A l'origine, Weitbruch était sans doute un fief d'empire. A la fin du XII^e siècle, il est entre les mains des Landgraves de Werde. En 1332, Ulrich de Werde cède Weitbruch aux seigneurs de Lichtenberg. En 1480, les comtes de Deux-Points Bitsch en héritent, puis en 1570 les comtes de Hanau-Lichtenberg (qui y introduisent la Réforme), et en 1736, les Landgraves de Hesse-Darmstadt qui en restent seigneurs jusqu'à la Révolution.

En 1672, le village comptait 36 fermes avec granges, 10 fermes sans granges et 21 fermes abandonnées.

A partir de 1756, la garance fut plantée dans la commune, ce qui tripla la surface cultivée. Un banc de minerai de fer s'étendant du Nord au Sud de la commune fut exploité à la fin du 18^e siècle par De Dietrich. Il fut abandonné en 1845.

Dans la seconde moitié du 18^e siècle, la population du village s'accroît significativement pour ensuite augmenter progressivement jusqu'à aujourd'hui.

En 1870, le hameau de Birkwald, rattaché jusqu'alors à Haguenau, est annexé à la commune de Weitbruch. Mentionné une première fois en 1345, il était devenu propriété de l'église Saint-Georges de Haguenau en 1563. Diverses découvertes de tuiles, monnaies et urnes romaines ont été faites à proximité du hameau en 1840. Une villa romaine s'y trouvait probablement.

L'agglomération de Weitbruch s'est étendue dans la seconde moitié du 19^e siècle.

Elle comporte actuellement 6 lotissements et près de la moitié des logements sont postérieurs à 1962.

Tableau 18 : Démographie ancienne

Année	Nb d'habitants
1720	62
1746	74
1760	82
1781	597
1792	821
1807	942
1820	1113
1836	1356
1851	1581
1880	1676
1895	1724
1910	1750
1921	1685
1931	1671
1945	1695
1954	1694

Figure 28 : Weitbruch en 1911



Le village s'est étendu notamment dans sa partie centre-sud (Source : Plan d'assemblage. Plume sur papier. Echelle 1/7500e 695 X 1050mm v. 1911 - Uebersichtskarte der Gemarkung Weitbruch -A.D. Bas-Rhin 2 P 62 tiroir 29)

6.2 GENÈSE DE L'URBANISATION

6.2.1 – Sédimentation de la forme urbaine

Weitbruch est constituée principalement de maisons individuelles et de fermes qui sont toutes regroupées au sein de la commune, créant ainsi un tissu résidentiel plutôt dense. Seules les habitations du Birkwald sont un peu à l'écart.

Au fil de l'évolution démographique, de nouveaux quartiers se sont greffés autour du cœur du village. Dans les années 1980 s'est rajouté le quartier de la rue Joseph Schmitt et de la rue Michel Adam, puis dans les années 1990 celui de la rue Sœur Marie. Plus récemment, dans les années 2000, s'est rajouté le quartier de la rue des Vignes.

Au-delà des limites du noyau villageois, on trouve au nord la forêt de Weitbruch, et au sud essentiellement des cultures et des vergers.

6.2.2 – Consommation foncière de 1866 à 2015

L'empreinte urbaine de Weitbruch couvre aujourd'hui quelque 105 hectares contre 22 hectares en 1866 et 35 hectares en 1950.

Cette empreinte a ensuite évolué de manière de plus en plus forte jusque dans le milieu des années 1980 pour atteindre une consommation moyenne annuelle de 1,94 hectare. Hors équipements publics et infrastructures agricoles, ce chiffre s'établit à 1,43 hectare.

À partir de 1985, et ce jusqu'à aujourd'hui, le rythme de croissance moyenne annuel de l'empreinte urbaine a diminué de quelque 50% pour s'établir à 0,77 ha, hors infrastructures agricoles.

Comme le montrent les différentes cartes présentées ci-après, ces chiffres - il importe de le souligner - incluent

la densification du tissu bâti. Celle-ci, hormis des poches à la vocation éco-paysagère avérée, peut d'ailleurs être considérée comme fortement aboutie.

Tableau 19 : Evolution de l’empreinte urbaine

Evolution de l’empreinte urbaine 1866 - 2015						
Total des surfaces urbanisées en hectares	Village		Equipements publics		Infrastructures agricoles	
	Surface totale consommée sur la période	Surface moyenne consommée par année	Surface totale consommée sur la période	Surface moyenne consommée par année	Surface totale consommée sur la période	Surface moyenne consommée par année
Avant 1866	22,32	-	0	-	0	-
1866-1950	13,37	0,14	0	0,00	0	0,00
1950-1968	8,91	0,50	1,33	0,07	0,78	0,04
1968-1985	24,26	1,43	5,04	0,30	3,54	0,21
1985-1998	10,00	0,77	0	0,00	1,46	0,11
1998-2015	12,91	0,76	0	0,00	1,82	0,11
TOTAL	91,77	-	6,37	-	7,6	-
	105,74					

Figure 29 : Genèse de l'urbanisation à Weitbruch

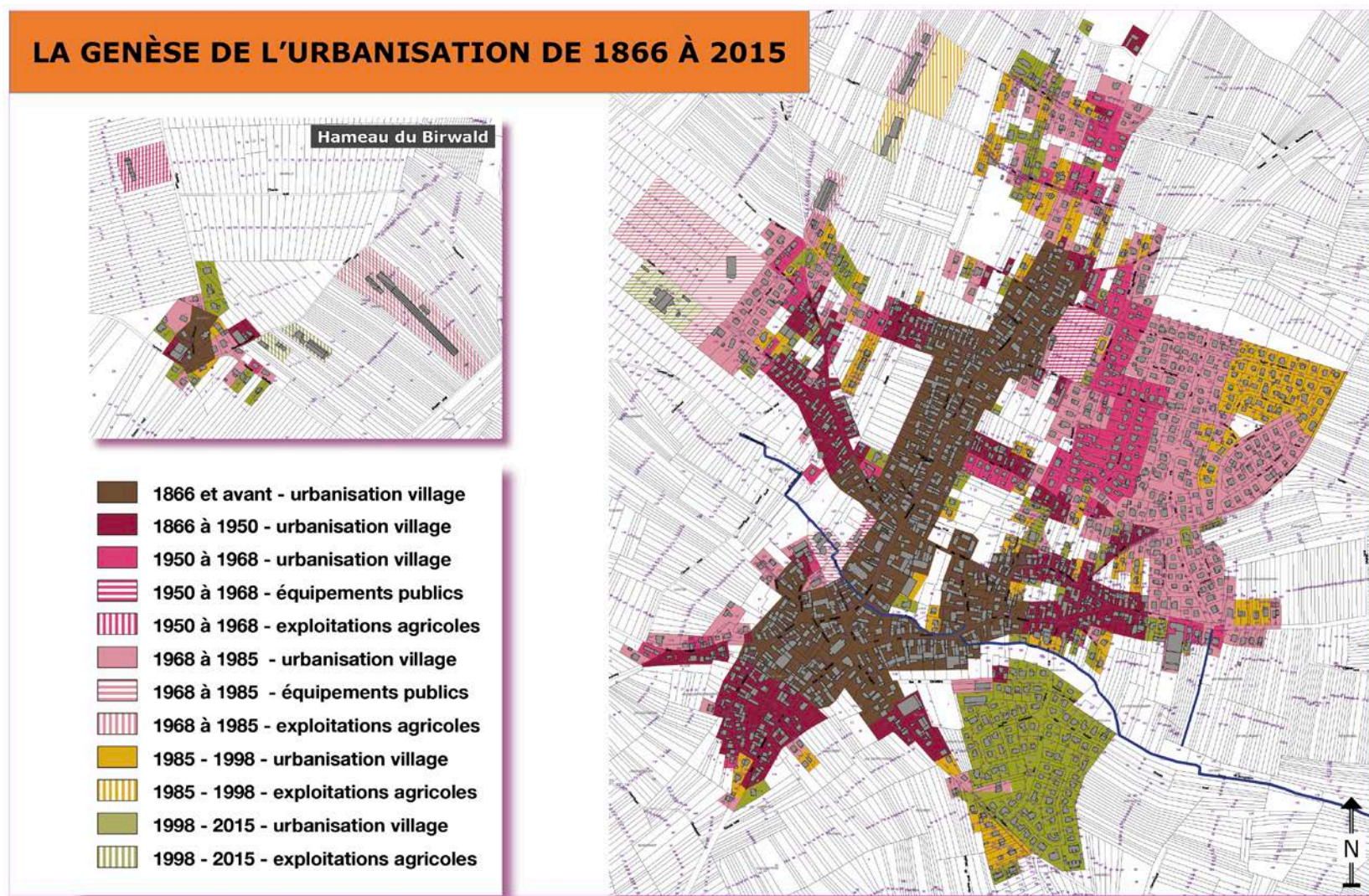




Figure 30 : Localisation des bâtis en 1866

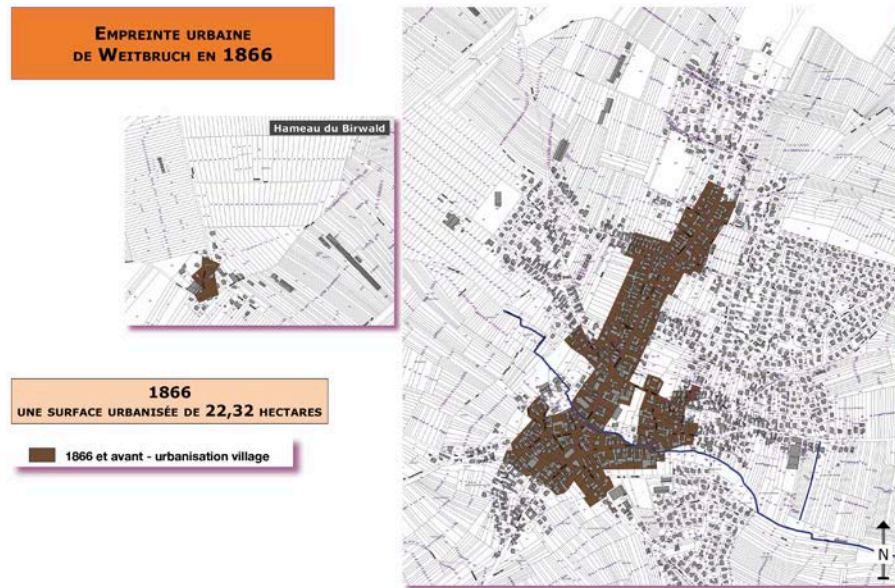


Figure 31 : Weitbruch en 1866 (carte d'état-major)

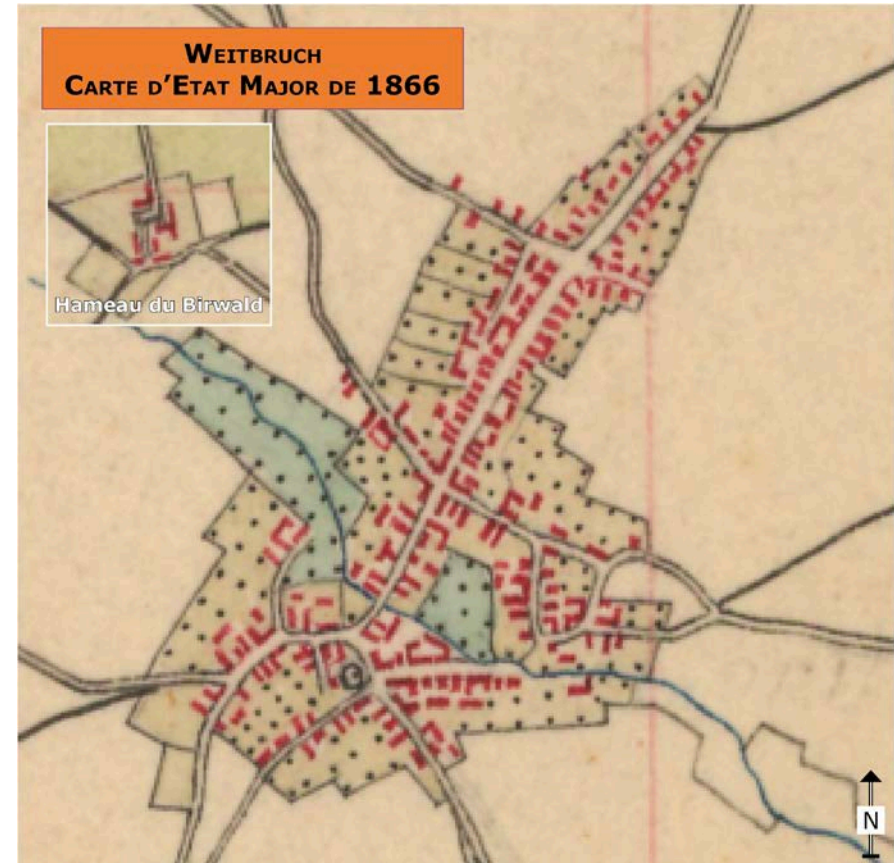


Figure 32 : Localisation des bâtis en 1950

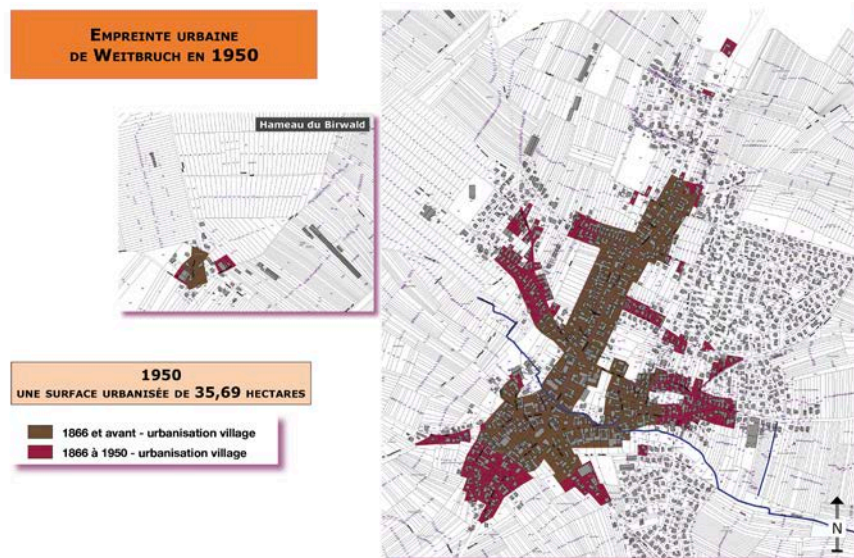


Figure 33 : Weitbruch en 1950 (photo aérienne)

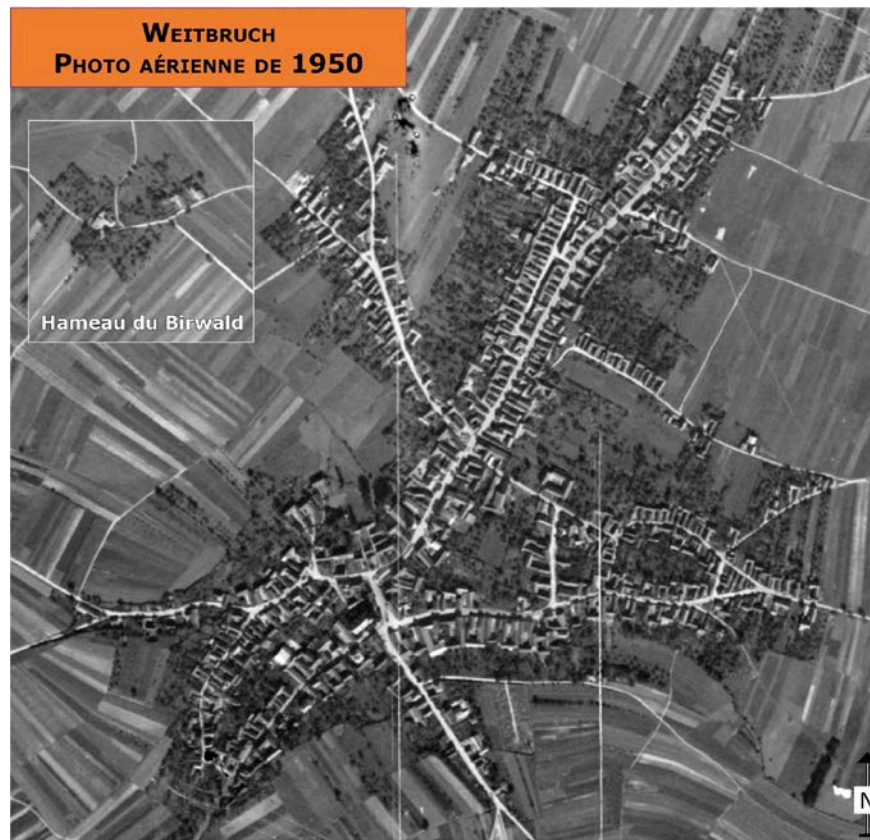


Figure 34 : Localisation des bâtis en 1968

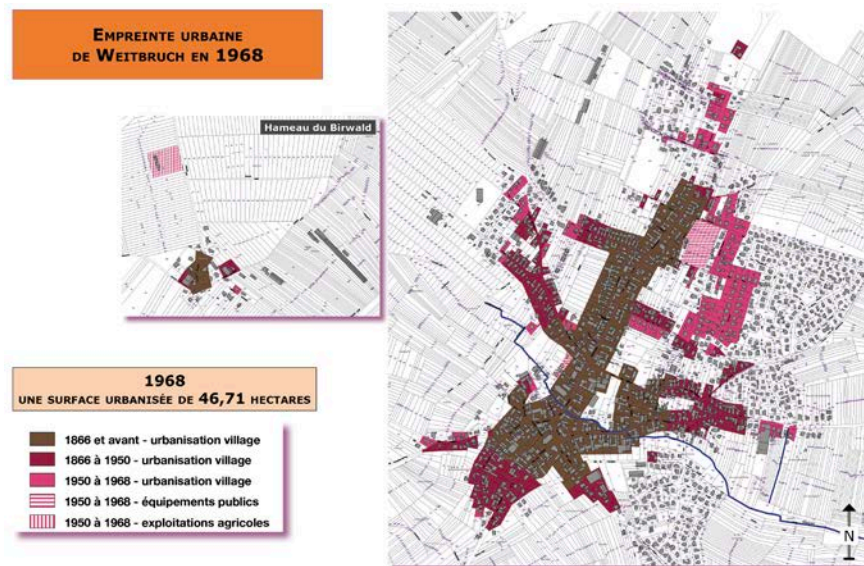


Figure 35 : Weitbruch en 1968 (photo aérienne)



Figure 36 : Localisation des bâtis en 1985

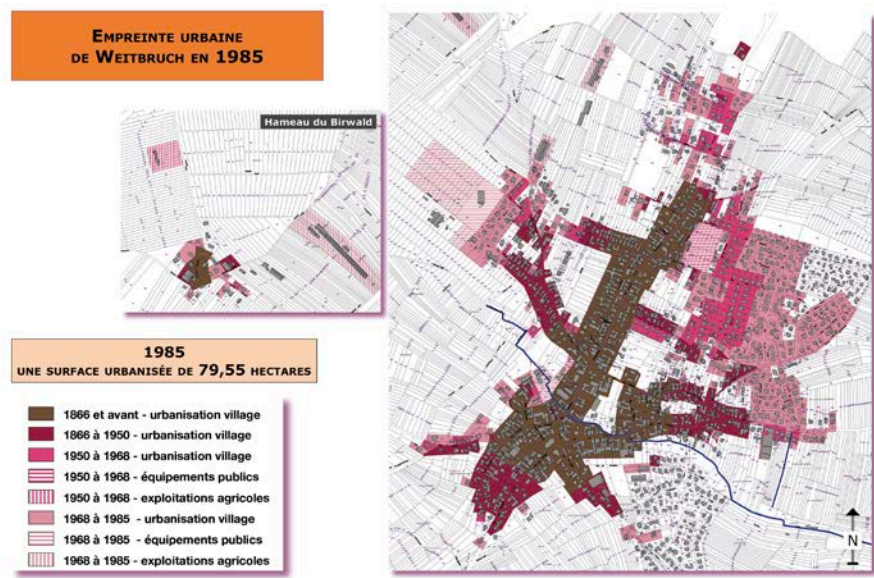


Figure 37 : Weitbruch en 1985 (photo aérienne)





Figure 38 : Localisation des bâtis en 1998

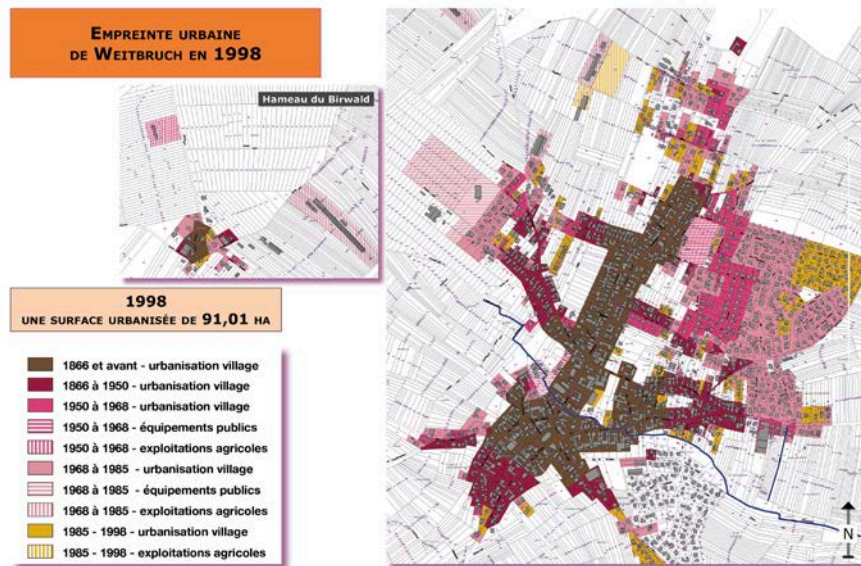


Figure 39 : Weitbruch en 1998 (photo aérienne)



Figure 40 : Localisation des bâtis en 2015

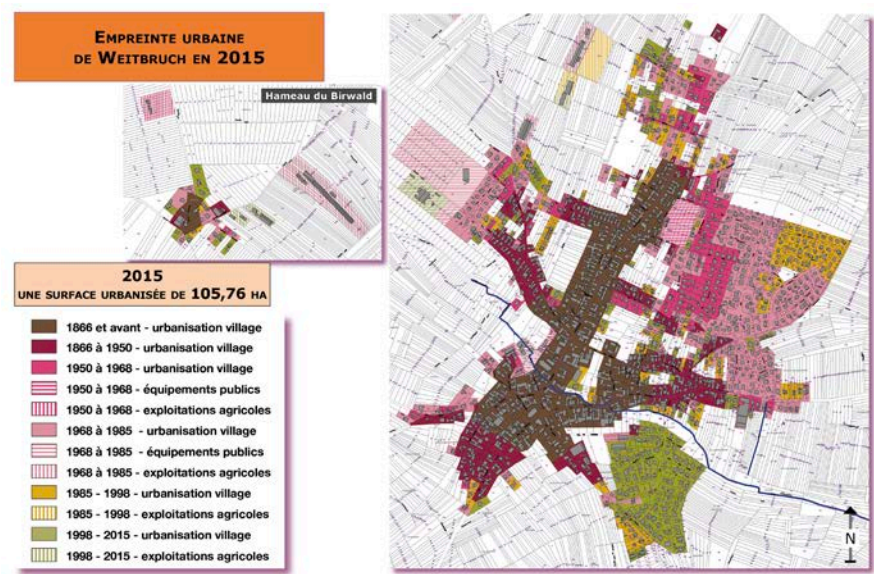


Figure 41 : Weitbruch en 2012 (photo aérienne)



6.2.3 – Potentiel de densification du tissu bâti existant : 110 logements

Le tissu bâti de Weitbruch comprend d'importants espaces non bâtis, mais ceux-ci ont des caractéristiques aussi spécifiques que variées :

- Pour commencer, l'on peut noter les parcelles libres et desservies. Celles-ci couvraient une surface de 6,02 ha en 1998, elles représentent encore 1,97 ha en 2015, soit un taux de mobilisation de 67,2% entre 1998 et 2015. Les quelque 4 ha mobilisés ont permis la construction d'une quarantaine de logements. La mobilisation future du potentiel de parcelles disponibles devrait se poursuivre sur la base d'un taux inférieur ou proche de celui des années antérieures. Potentiel de concrétisation estimé : 20 logements.
- Viennent ensuite les espaces de jardin de constructions existantes et disposant souvent de possibilités de desserte plus ou moins difficiles. Ceux-ci couvraient une surface de 4,04 ha en 1998, elles représentent encore 3,53 ha en 2015, soit un taux de mobilisation de 12,6% entre 1998 et 2015. La mobilisation future des grands espaces de jardins disponibles devrait de toute vraisemblance rester aussi limitée que celle constatée par le passé. Potentiel de concrétisation estimé : 6 logements.
- Concernant les espaces éco-paysager (*vergers intra-muros à vocation paysagère et de trame verte et bleue*), leur surface globale avoisinait 8 ha en 1998. Elle a été amputée de 0,3 ha seulement en 17 ans. Cette faible mobilisation est le produit de trois facteurs. Premièrement, le POS bloquait la constructibilité d'une partie de ces surfaces au-delà d'une profondeur de 35 mètres des voies. Deuxièmement, la desserte de ces terrains est

complexe hors un aménagement d'ensemble. Troisièmement, chose essentielle, la vocation éco-paysagère de ces terrains n'est non seulement théorique, mais aussi effective dans les usages et les pratiques, ce qui limite les velléités de construction les concernant.

Pour le futur, cet espace de vergers intra-muros devrait être confirmé dans sa vocation éco-paysagère et inclure l'actuel terrain de football. Sa constructibilité devrait à la fois être formellement limitée et s'inscrire dans une stratégie d'ensemble capable d'enrichir l'espace public et de cheminement du village des qualités éco-paysagères des sites concernés. En termes de surface, l'ensemble de l'espace éco-paysager intra-muros représente aujourd'hui 7,7 ha, plus 1,15 ha pour le terrain de football. Avec un taux de mobilisation encadré d'environ 25%, le nombre de logements attendus devrait être d'environ 48 sur une base de 25 logements hectares pour les espaces éco-paysagers et de 35 logements pour le site du terrain de football, soit : un potentiel de concrétisation estimé : 83 logements.

- Concernant l'élément de trame verte et bleue situé au sud du village, d'une surface de 1,8 ha, il se trouvait être constructible dans le POS. L'évolution spontanée des choses a laissé l'espace non aedificandi : il devrait le rester dans le futur.
- Le village comprend également une exploitation agricole d'élevage au sein de son tissu bâti. L'espace libre du site concerné couvre encore 0,61 ha : le site restera probablement non bâti dans le futur.

Tableau 20 : Evaluation du potentiel de densification du tissu bâti existant

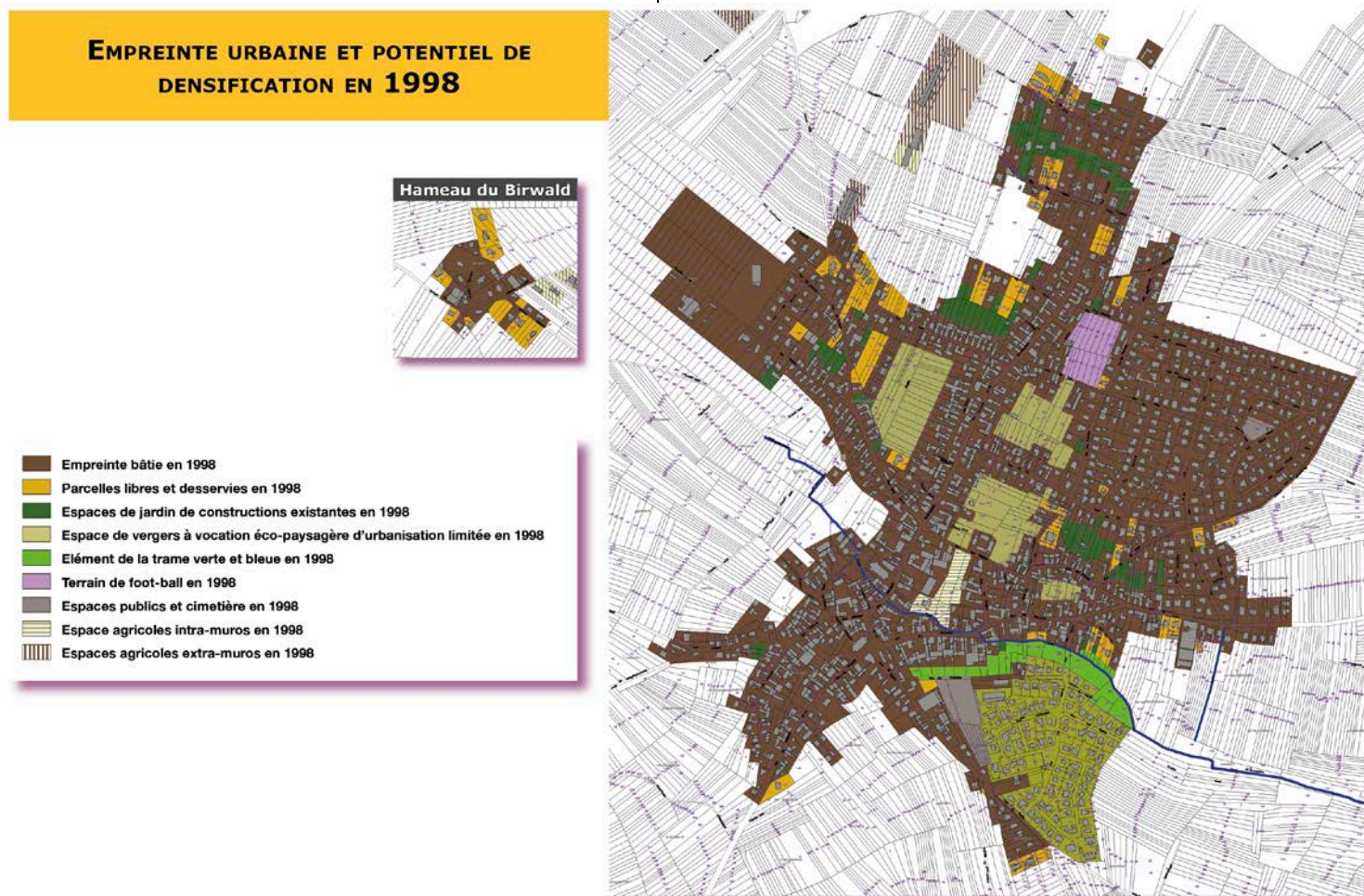
Evaluation du potentiel de densification du tissu bâti existant														
DESTINATION DES ESPACES JUSQU'EN 2015	Surfaces disponibles dans le tissu bâti existant		Mobilisation entre 1998 et 2015		DESTINATION DES ESPACES 2016-2035	Surfaces disponibles dans le tissu bâti existant	Taux de mobilisation		Surface prévisible mobilisée		Nombre de logements prévisible			
	1998	2015	en ha	en %		2015								
Parcelles libres et desservies	6,02 ha	1,97 ha	4,05 ha	67,28 %	Parcelles libres et desservi	1,97 ha	Estimé	70,00 %	1,38 ha	4,94 ha	20	110		
Espaces de jardin de constructions existantes	4,04 ha	3,53 ha	0,51 ha	12,62 %	Espaces de jardin de constructions existantes	3,53 ha	Estimé	10,00 %	0,35 ha		6			
Espaces de vergers intra-muros à vocation éco-paysagère partiellement classé inconstructible par le POS en vigueur	6,15 ha	5,87 ha	0,28 ha	4,55 %	Espaces à vocation éco-paysager d'urbanisation limitée	5,87 ha	Encadré volontairement par le PLU	25,00 %	1,93 ha		48			
Terrain de football	1,15 ha	1,15 ha	0 ha	0,00 %	Elément de la trame verte et bleue non constructible	1,86 ha		100,00 %	1,15 ha		35			
Elément de la trame verte et bleue constructible dans le POS en vigueur	1,86 ha	1,86 ha	0 ha	0,00 %	Terrain de football	1,15 ha								
Espaces publics et cimetière	1,16 ha	1,16 ha	0 ha	0,00 %	Espaces publics et cimetière	1,16 ha	Estimé	0,00 %	0 ha		0			
Espace agricole intra-muros	0,72 ha	0,61 ha	0,11 ha	15,28 %	Espace agricole intra-muros	0,61 ha	Estimé	20,00 %	0,12 ha		1			

Le tableau ci-dessus, illustré par les cartes ci-après, présente le détail de la mobilisation des espaces libres entre 1998 et 2015. Il présente aussi le potentiel de densification futur et l'estimation du taux de

mobilisation de celui-ci. Concrètement, la surface mobilisée prévisible est estimée à 3,2 ha pour une production totale de 62 logements.

Le calcul du nombre de logements attendus prend en compte une densité de 15 logements / ha pour la catégorie des «parcelles libres». Ce ratio de densité est 50% supérieur à celui constaté de 1998 à 2015 pour la même catégorie de terrain. Concernant l'urbanisation limitée des espaces à vocation éco-paysagère, soit 1,4

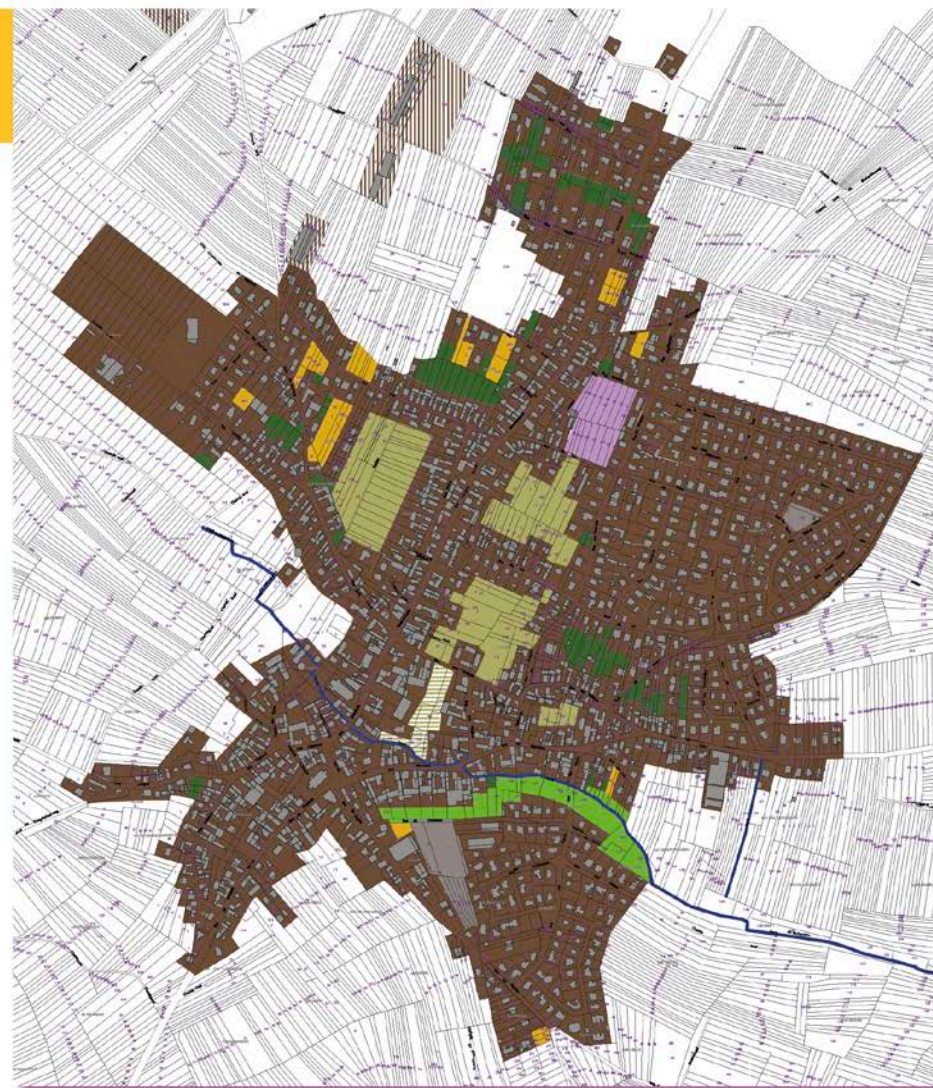
ha, la densité de logements / ha retenue dans le calcul est de 25, soit l'équivalent de celle attendue par le SCOTERS pour les extensions urbaines.



EMPREINTE URBAINE ET POTENTIEL DE DENSIFICATION EN 2015



-  Empreinte bâtie en 2015
-  Parcelles libres et desservies en 2015
-  Espaces de jardin de constructions existantes en 2015
-  Espace de vergers à vocation éco-paysagère d'urbanisation limitée en 2015
-  Élément de la trame verte et bleue en 2015
-  Terrain de foot-ball en 2015
-  Espaces publics et cimetière en 2015
-  Espace agricoles intra-muros en 2015
-  Espaces agricoles extra-muros en 2015

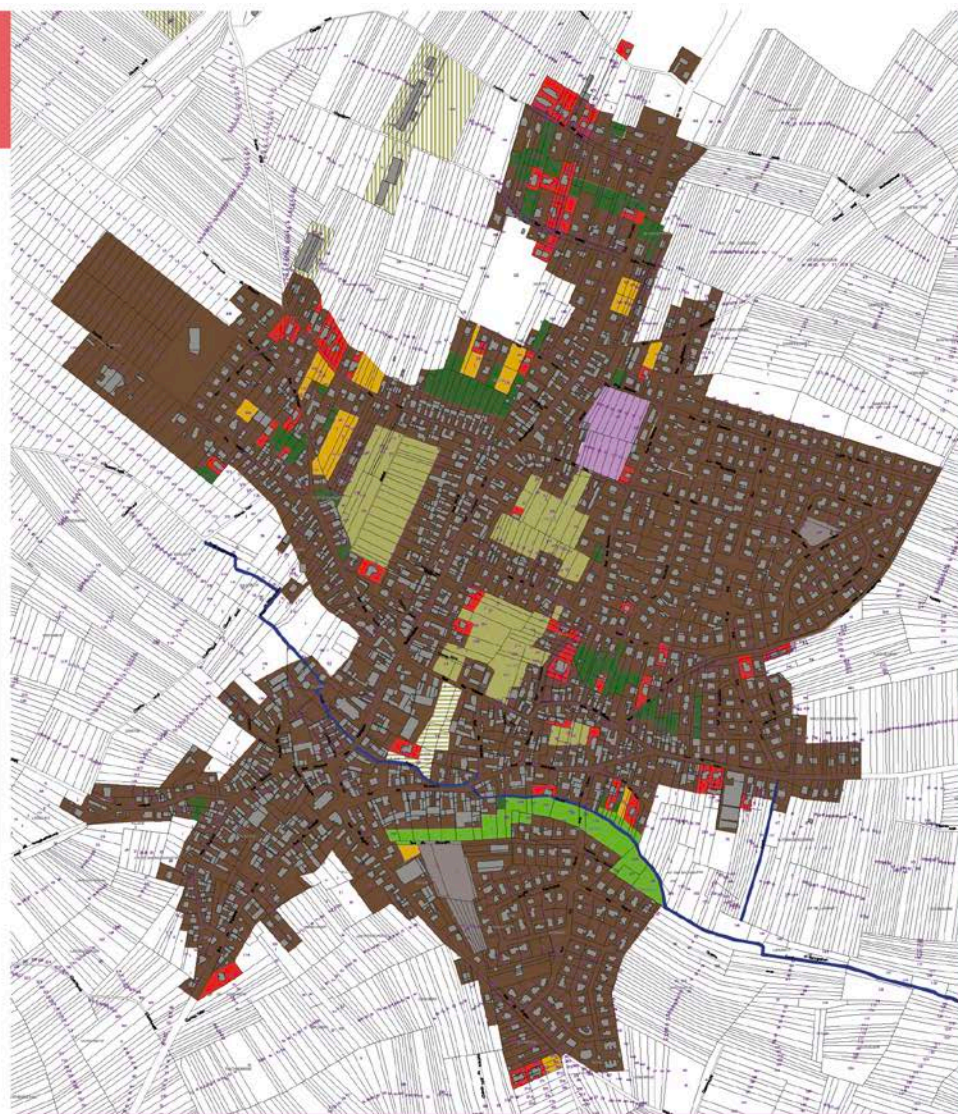


EMPREINTE URBAINE ET CONSTRUCTION PAR DENSIFICATION ENTRE 1998 ET 2015

Hameau du Birwald



- Empreinte bâtie en 2015
- Constructions par densification du tissu bâti existant entre 1998 et 2015
- Parcelles libres et desservies en 2015
- Espaces de jardin de constructions existantes en 2015
- Espace de vergers à vocation éco-paysagère d'urbanisation limitée en 2015
- Élément de la trame verte et bleue en 2015
- Terrain de foot-ball en 2015
- Espaces publics et cimetière en 2015
- Espace agricoles intra-muros en 2015
- Espaces agricoles extra-muros en 2015



6.3 STRUCTURE URBAINE, PAYSAGÈRE ET PATRIMOINE

6.3.1 – Le grand paysage

6.3.1.1 Les entités paysagères

Le *Référentiel paysager du Bas-Rhin* (ADEUS, 2013) situe Weitbruch sur deux grandes unités paysagères que sont les collines de Brumath dans la partie sud de la commune et la forêt de Haguenau dans sa partie nord.

Le paysage des collines, entre la Zorn et la Moder, est façonné par l'agriculture. Les conditions pédologiques étant favorables, les productions agricoles sont variées.

La matrice agricole confère une unité et une cohérence d'ensemble malgré la variété des sols et des terroirs.

Le *Référentiel* décrit cet ensemble comme étant constitué d'une trame arborée et bâtie particulièrement riche par l'imbrication de motifs variés que forment les parcelles de cultures, les vergers, les prés, les boisements, les arbres d'alignement, les haies, les noyaux villageois, le petit bâti vernaculaire.

Les silhouettes des villages, distants d'environ 2 km les uns des autres, sont surmontées des deux clochers (catholique et protestant). Elles sont largement perceptibles compte tenu du paysage collinaire qui instaure une covisibilité d'un bourg à l'autre.

Les bourgs sont reliés par des routes pittoresques qui empruntent les lignes de crête ou les fonds de vallée et sont souvent bordées d'alignements ou ponctués par des arbres isolés à la croisée des chemins.

Figure 42 : Entités paysagères à Weitbruch

Les entités paysagères du Bas-Rhin



Source : *Référentiel paysager du Bas-Rhin*, Adeus, 2013



Weitbruch : Les deux clochers du village en arrière-plan, une vaste étendue de culture, et la coupure médiane du fossé du Lohrgraben

6.3.1.2 Les enjeux paysagers à l'échelle intercommunale

Le paysage diversifié entre Zorn et Moder offre un cadre de vie de qualité pour les habitants et représente un vrai potentiel pour le développement de l'agrotourisme et de l'agriculture urbaine compte tenu de la proximité de bourgs importants et de la CUS.

Ce patrimoine est globalement peu valorisé en tant qu'élément d'attractivité, et les collines rurales à l'écart des axes majeurs de découverte (vallées, canal de la Marne au Rhin, grands ensembles naturels des Vosges et de la forêt de Haguenau) restent confidentielles malgré leur richesse.

L'intérêt du paysage agricole est menacé toutefois par la transformation du parcellaire autrefois très découpé et qui épousait le relief en de grandes étendues cultivées s'étendant à perte de vue. De nombreuses cultures spécifiques (vergers, vignes, houblon, prés) ainsi que les structures végétales d'accompagnement (haies, lignes d'arbres et d'arbustes à fruits, arbres isolés,

ripisylve) ont disparu. Le *Référentiel* souligne que ces évolutions uniformisent les paysages et le banalise. Elles s'accompagnent également de risques tels que perte de biodiversité et la fréquence accrue des coulées de boue.

La sortie des bâtiments d'exploitation agricole hors des noyaux villageois constitue également une rupture par rapport aux logiques historiques d'implantation des fermes, regroupées pour préserver au maximum la ressource agricole.

Le *Référentiel* préconise de renforcer et préserver les continuités secondaires du territoire entre les vallées principales de la Zorn et de la Moder, à savoir les vallées du Bachgraben et du Landgraben qui s'écoulent à Weitbruch.

Il fait ressortir les enjeux suivants en termes de :

▪ Valorisation des caractéristiques rurales

- reconnaître la qualité des paysages agricoles comme ressource locale première ;
- maintenir et développer les structures végétales d'accompagnement (haies, arbres d'alignement ou isolés, ripisylve) ;
- développer un projet pour valoriser les vergers ;
- encourager le maintien des cultures spécifiques et leur diversité ;
- valoriser un tourisme vert en lien avec l'agrotourisme ;
- préserver le petit patrimoine bâti.

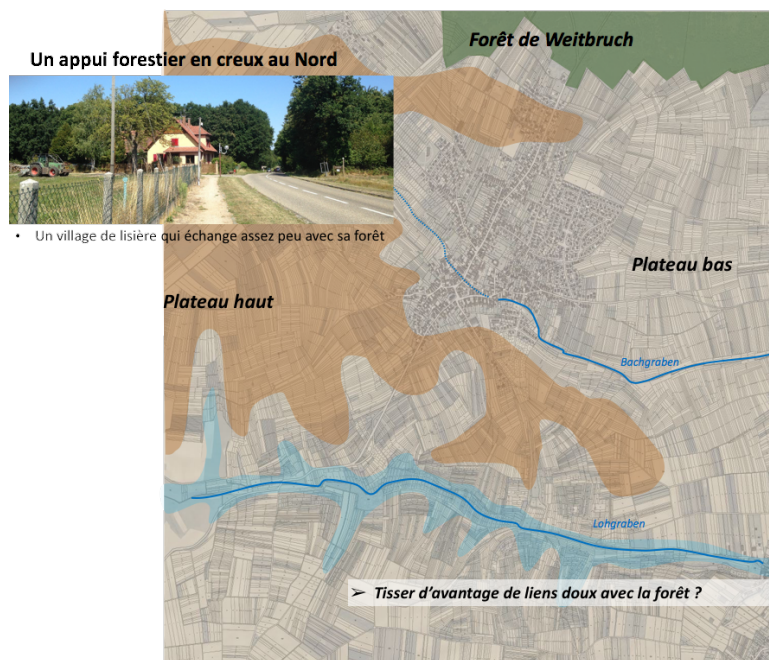
▪ Inscription de formes urbaines compactes

- préserver les formes bâties traditionnelles et intégrer les développements nouveaux dans le respect de la typologie existante ;
- requalifier les espaces publics des bourgs principaux afin d'en renforcer l'attractivité ;

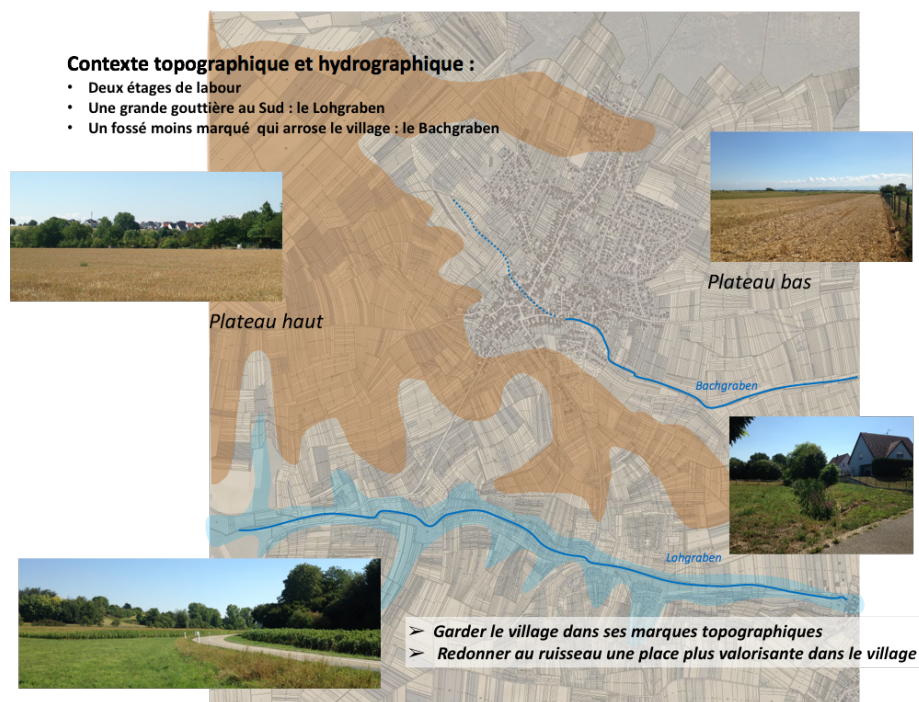
- promouvoir le renouvellement urbain ;
- conforter une urbanisation plus importante des vallées en lien avec des espaces naturels et agricoles valorisés ;
- limiter les conurbations qui se développent dans les vallées ;
- requalifier les entrées de ville, qui sont la vitrine des bourgs.

6.3.2 – Analyse paysagère urbaine

6.3.2.1 Les enjeux paysagers à l'échelle communale : le village et son site



La partie nord du ban communal est marquée par la forêt, sans véritable liaison cependant entre cet espace forestier et le cœur du village.



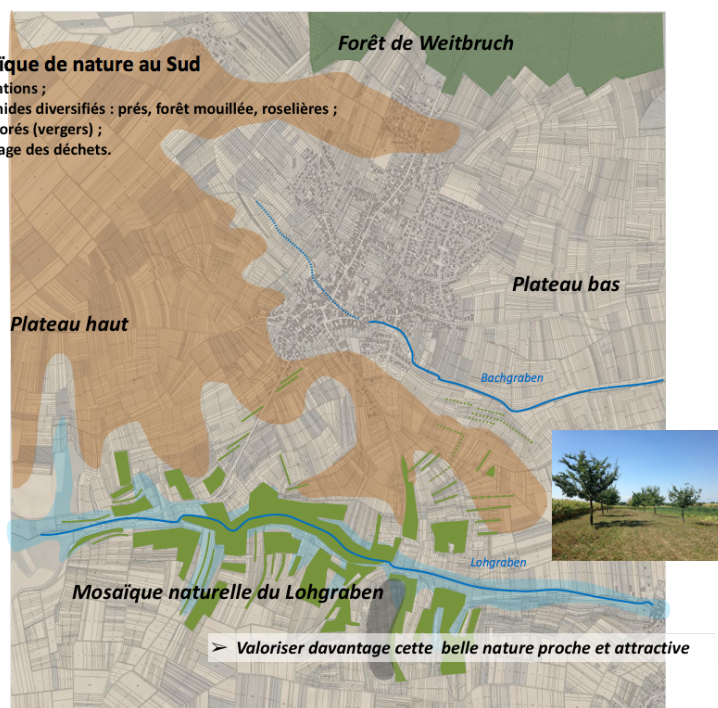
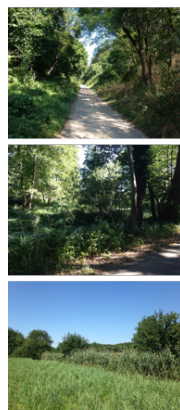
La partie sud du ban communal est quant à elle traversée d'est en ouest par le Lohgraben.

Le Bachgraben, qui en amont du village se nomme Weilergraben, prend sa source au sud-est de Weitbruch, à la limite du quartier de la rue des Vignes, traverse Gries, vers l'ouest, et irrigue le noyau habité. Ce ruisseau pourrait d'ailleurs être davantage valorisé au sein du village.

Entre ces deux enfoncements, deux plateaux de culture, l'un haut, l'autre plus bas, marquent les limites du village.

Un belle mosaïque de nature au Sud

- De belles ondulations ;
- Des milieux humides diversifiés : prés, forêt mouillée, roselières ;
- Des coteaux arborés (vergers) ;
- Un site de stockage des déchets.

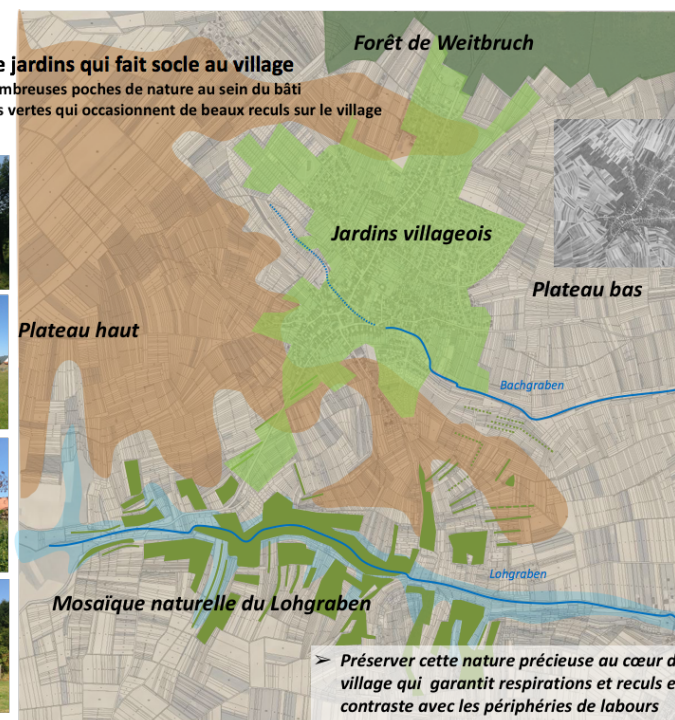


Cette partie sud, et en particulier le long du Lohgraben, offre une nature diversifiée : coteaux arborés, milieux humides. Ce potentiel naturel n'est, là encore, aucunement valorisé.

6.3.1.4 Les enjeux paysagers à l'échelle communale : le jardin villageois

Un assiette de jardins qui fait socle au village

- De belles et nombreuses poches de nature au sein du bâti
- Des périphéries vertes qui occasionnent de beaux reculs sur le village



Le village a pour caractéristique de comporter plusieurs poches « vertes » tant au centre qu'en périphérie.

Autour du village, ces bandes verdurées font interface entre bâti et labours. Au centre, les espaces de nature ponctuent un bâti assez dense.

6.3.3 – Forme urbaine et système viaire

Le village, de type village-rue, comporte deux noyaux ruraux : le hameau Birkwald, l'ensemble villageois.



6.3.3.1 Trois quartiers historiques autour d'une croisée stratégique

L'ensemble villageois est constitué de trois quartiers historiques articulés autour d'une centralité duale construite de part et d'autre du Weilergraben (qui se nomme Bachgraben en aval du village).

Cette belle matrice historique, développée selon différents axes, comprend un très beau patrimoine architectural d'avant-guerre, qui lui confère une grande cohérence villageoise.

Le PLU pourrait être l'occasion de :

- Amplifier le centre via la mobilisation d'autres espaces publics (place arrière de l'église, grande poche de jardins...) ;
- Faire d'une simple croisée viaire un pôle de convivialité davantage acquis aux piétons ;
- Faire du ruisseau une ligne fédératrice.

Cette structure première devra être confortée par une meilleure hiérarchisation des voies, et faire l'objet d'une réglementation attentive.



Un beau patrimoine architectural

6.3.3.2 Les extensions urbaines de Weitbruch

Les développements villageois se sont réalisés en plusieurs temps et logiques :

1. Un premier développement au nord-est, encore très lié aux voies, mais qui vient enfermer des poches de jardins (1950-1970).



2. Un confortement de la première dynamique qui finit d'enfermer les poches vertes intérieures et confirme un développement en nappe du village (1970-1980).



3. Un renforcement du développement communal en nappe via de nouveaux carrés lotis, avec le développement d'une nouvelle polarité urbaine autour des équipements sportifs et une continuation de l'enfermement d'une nature intérieure sous la forme de poche (1980-2000).



4. Un nouveau « débordement » du village via un quartier sud qui gravit le coteau.

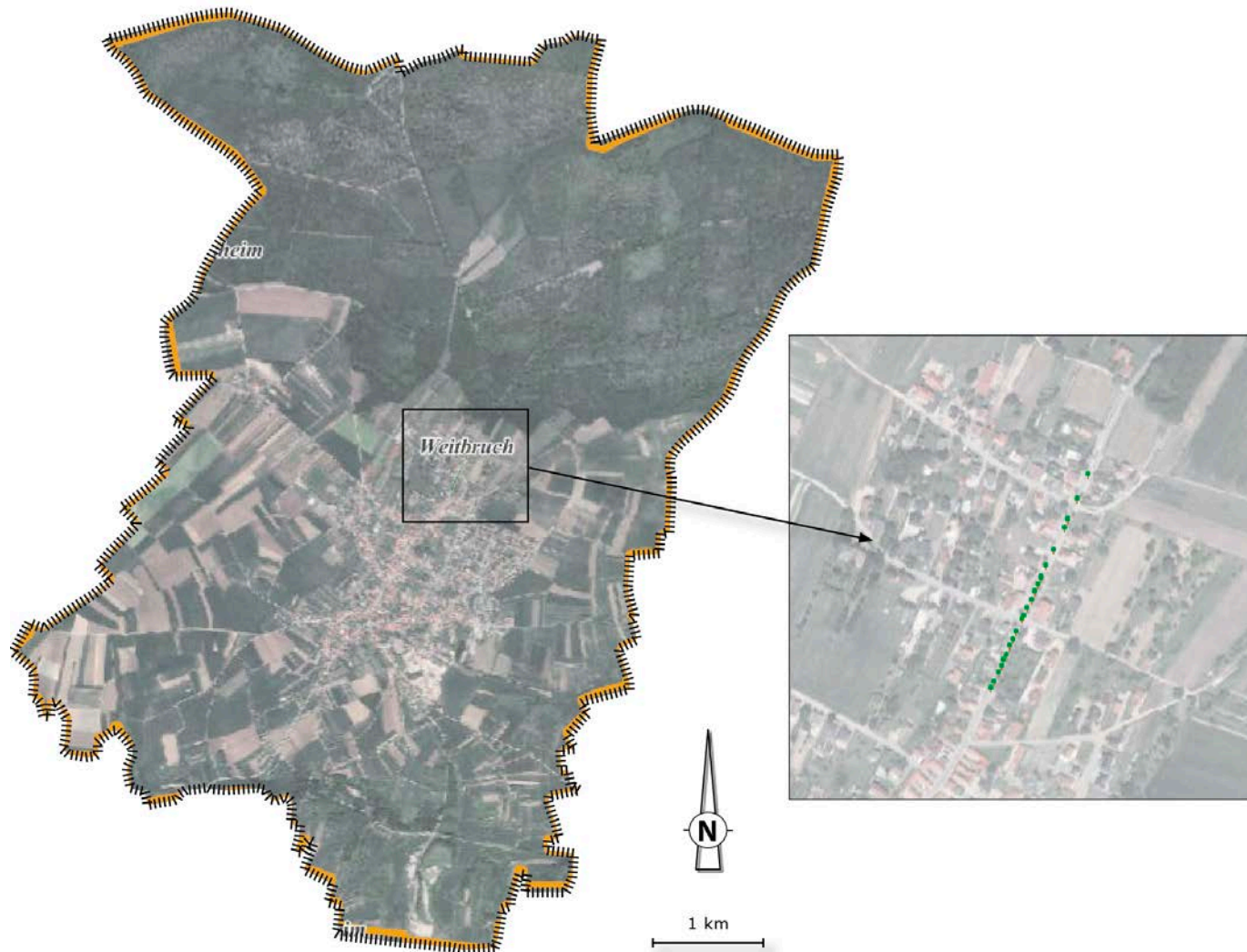


Le PLU devra veiller à :

- Maintenir et qualifier les poches de natures internes en les rendant plus accessibles ;
- Reconstituer une périphérie arborée au droit des fronts urbains ;
- Stopper le développement du village au-delà de ses contours topographiques ;
- Créer de meilleures connexions entre les deux pôles d'équipement.



Figure 43 : Localisation des alignements routiers d'intérêt paysager rue Principale



Source : ©IGN BD Ortho® 2011-2012, BD Topo®, CD67

6.4 LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL REMARQUABLES

6.4.1 – Arbres d’alignements routiers

La RD140 (rue Principale) est marquée, dans la partie nord de la commune, en direction de la forêt, par un alignement d’arbres (cerisiers japonais sur 400 mètres), réalisé par la commune.



6.4.2 – Arbres remarquables

Le département du Bas-Rhin mène depuis 2013 un repérage des arbres remarquables sur l’ensemble du territoire. Un arbre remarquable a été repéré par les agents ONF sur la commune et porté à l’inventaire. Il s’agit d’un châtaignier (*Castanea sativa*) d’une hauteur de 27 mètres et d’une circonférence de 5,3 mètres.

Ce châtaignier est remarquable par ses dimensions impressionnantes (circonférence et hauteur). Cet arbre situé dans le jardin de la maison forestière en lisière de forêt est visible depuis le chemin qui longe la propriété.



6.4.3 – Patrimoine architectural

L’inventaire Mérimée du ministère de la Culture, réalisé en 1982 sur la commune, mentionne plusieurs édifices dont quelques-uns ont été étudiés. Il s’agit principalement d’édifices publics et de culte réalisés au 19^e siècle. Les logis, pour la plupart d’anciennes fermes, ont également été inventoriés dans le cadre de ce travail sur le patrimoine architectural.

Tableau 21 : Edifices étudiés à l’inventaire Mérimée

Nature	Adresse	Date	Propriété	Illustration
Eglise paroissiale Saint-Gall	Rue Principale	1872	commu-nale	
Temple de Luthériens	Rue de Brumath	1875	commu-nale	
Ecole de protestants	6 rue de Brumath	1861	commu-nale	



Presbytère de Luthériens	9 rue de Brumath	1842	commu-nale	
Mairie – école (aujourd’hui mairie)	Rue de l’Eglise/rue de Brumath	1830-1834 (reconstruction en 1976)	commu-nale	
Ancien presbytère (aujourd’hui maison)	2 rue du Cimetière	1782-1783 (grange et mur d’enceinte en 1842 et 1844)	privée	
Ferme	47 rue Principale	1860	privée	
Ferme	3 rue des Tailleurs	Remaniée après 1840	privée	

6.4.3.1 Maisons d’habitation repérées et étudiées

Parmi les maisons repérées, soit une proportion de 27% des maisons de l’époque, la majorité d’entre elles a pignon sur rue (89%), est en rez-de-chaussée (51%) et construit en pan de bois (50%).

La plupart des maisons ont une cave. Quelques-unes comportent un poteau cornier avec inscriptions, d’une gravure sommaire, peu soignée. Le pan de bois est simple, on note une seule loggia. 20% des exploitations sont entièrement fermées sur la rue soit par une haute porte charretière avec porte piétonne en bois, soit par un bâtiment avec passage d’entrée.

Les maisons en maçonnerie sont généralement en briques. Les maisons en rez-de-chaussée, en briques, ont souvent des chambranles en bois et un pignon en pan de bois.

Les deux fermes étudiées dans l’inventaire, en village, sont toutes deux à cour ouverte. Une est dans l’alignement de la rue (photo), avec logis à pignon sur rue, l’autre tout entière en retrait sur la rue. Il s’agit de logis caractéristiques des maisons de Weitbruch, en pan de bois, tuile plate et enduit, toits à longs pans et demi-croupe. Les cours comprennent également des dépendances telles que grange, hangar, étable, non étudiés dans le cadre de l’inventaire.



Logis en alignement de rue, 47 rue Principale



Logis en retrait de la rue, 3 rue des Tailleurs

A l'instar des autres maisons repérées, ces deux anciennes fermes ont conservé leurs belles qualités patrimoniales grâce à un entretien soigné. Plusieurs autres demeures sont de belle facture et forment globalement un village d'une bonne cohérence architecturale. Le PLU pourrait prendre des mesures de manière à assurer le devenir de ce bâti.

6.4.4 – Petit patrimoine



Croix de 1862

Le petit patrimoine est concentré principalement dans le village avec la présence de six croix monumentales en grès, dont quatre sont citées à l'inventaire Mérimée. Datées du 19^e siècle, elles portent inscrites les dates de 1809 (Christ en croix situé au Birkwald), 1824 (croix érigée dans l'enclos de l'église paroissiale Saint-Gall), 1855 (croix du cimetière), 1862 (croix à Vierge et Christ superposés sur la RD140).

Trois monuments du cimetière (transféré en 1855 au sud de l'agglomération) sont cités dans la base Palissy.

Le monument aux Morts, daté de 1927, situé sur la rue Principale, orné d'une sculpture représentant une jeune fille fleur à la main, est également cité à l'inventaire Mérimée.

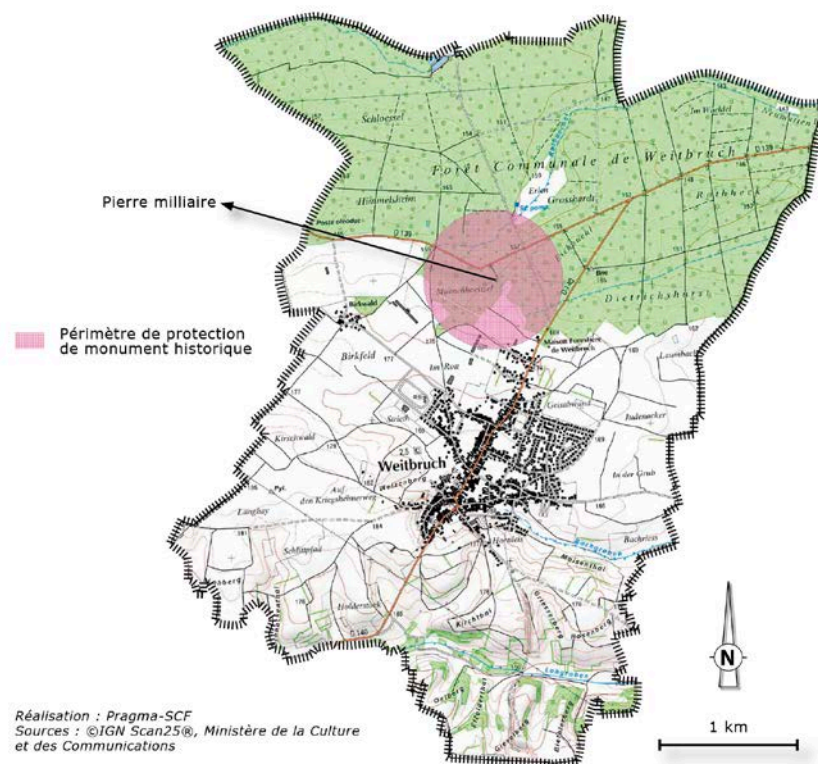
6.4.5 – Monuments historiques

Un seul monument historique est répertorié sur la commune : il s'agit d'une borne milliaire gallo-romaine, située à 100 mètres de la RD 139. D'une hauteur de 210 cm, cette colonne en grès a été découverte par des bûcherons en 1859 le long de la voie romaine de Brumath à Seltz. Propriété de la commune, elle a été inscrite par arrêté à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1934 et se trouve dans la parcelle 39 (district du Münchhoeltzel) de la forêt communale. Le périmètre de protection de 500 mètres lié à ce monument n'impacte que très légèrement la zone urbanisée du village.



Borne milliaire en forêt de Weitbruch

Figure 44 : Localisation et périmètre de protection du monument historique (pierre milliaire)



6.4.6 - Archéologie

Weitbruch se trouve sur la route celtique, puis romaine, d'Osthoffen à Seltz. Dans la commune se trouvent des tumulus de l'époque Hallstatt La Tène, 7 tumulus de l'époque du bronze et 8 de l'époque du fer.

Des trouvailles mérovingiennes ont été faites par Nessel et se trouvent au Musée de Haguenau.

6.5 ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE : LES ENJEUX

Figure 45 : Carte synthèse des enjeux paysagers

Légende : définition des objectifs

-  Entrée de village Nord : la préservation / valorisation des arbres d'alignement existants
-  Entrée de village Sud : la création d'un carré d'arbres de hautes tiges à vocation monumentale
-  Espaces de prairies et de vergers à préserver (pointillé vert)
-  Espaces de prairies et de vergers à créer en interface entre l'espace naturel et l'espace bâti (pointillé noir)
-  Alignement d'arbres de hautes tiges à vocation monumentale à créer
-  Haies arbustives à feuillage caduc à créer
-  Cheminement de promenade à valoriser
-  Cheminement de promenade à créer
-  Ripisylves des grabens à préserver, reconquérir et valoriser
-  Espace à valoriser en prairies et vergers impliquant la création d'une liaison douce entre le centre-village et le site d'équipement du Millenium
-  Modalités principales de desserte des sites d'urbanisation future
-  Sites d'espaces de vergers « intra-muros » à préserver dans l'esprit et destiné à une urbanisation partielle comprenant la création d'un cheminement de circulation douce.
-  Sites d'espaces de vergers « intra-muros » à préserver et destinés à une urbanisation limitée.
-  Localisation schématique et de principe des sites d'extension urbaine destinée à l'habitat
-  Délimitation schématique et de principe du site d'équipement de sports et de loisirs du Millenium
-  Localisation schématique et de principe d'implantation du site d'activité de proximité
-  Délimitation du hameau du Birkwald



B- ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 7 : CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

7.1 CONTEXTE PHYSIQUE

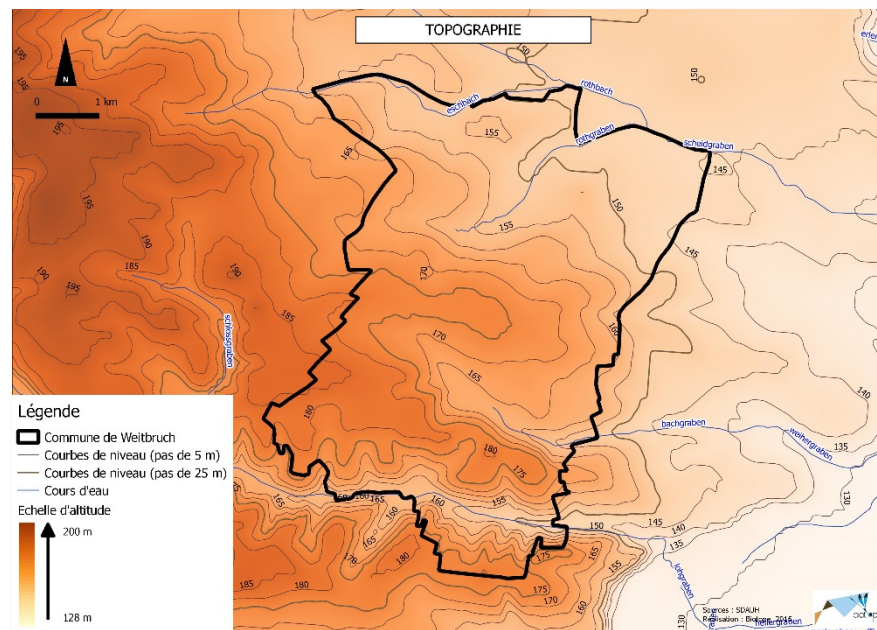
Weitbruch couvre une superficie de 1510 hectares soit 15,1 km². La commune est située à moins de 20 km du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

7.1.1 – Relief

L'altitude de Weitbruch varie entre un minimum de 143 mètres au nord-est de la commune (en limite avec Haguenau) et un maximum de 186 mètres au sud-ouest (en limite avec Kriegsheim), pour une altitude moyenne de 166 mètres. Le relief est plus prononcé sur le sud du territoire, au niveau des cours d'eau.



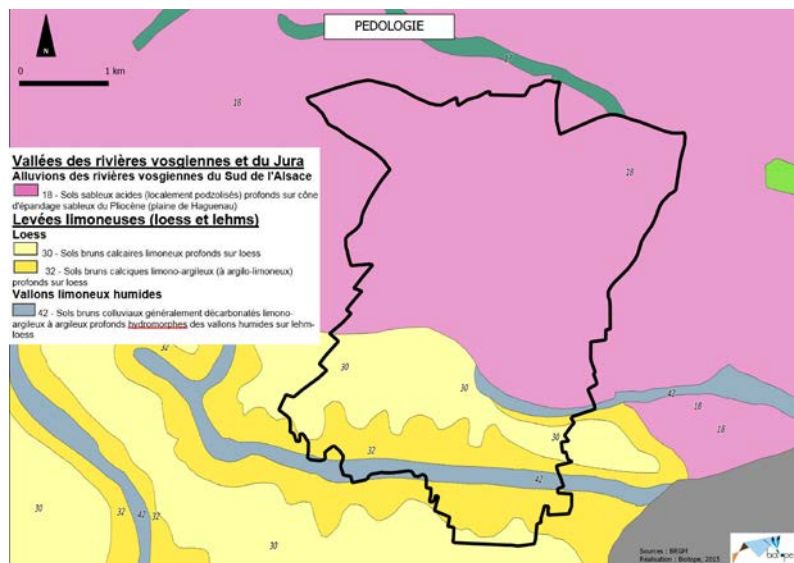
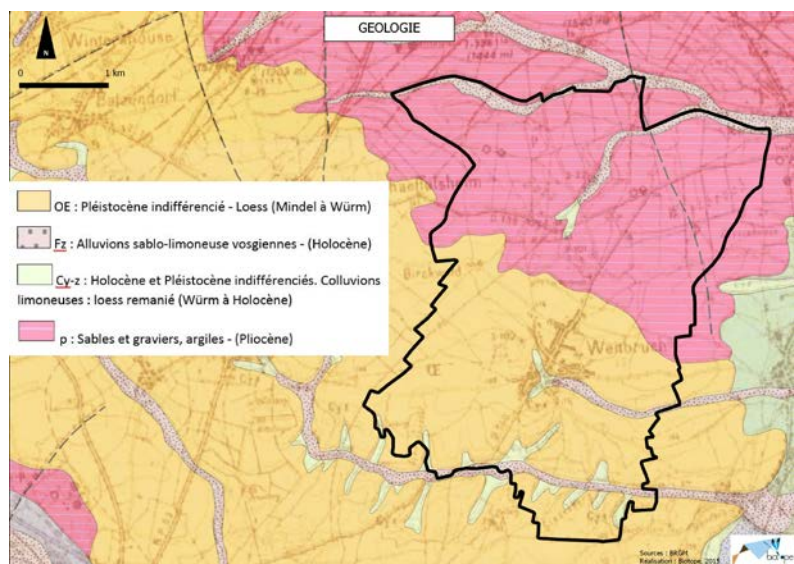
Weitbruch vu du ciel (Source : Google earth)



7.1.2 – Géologie et pédologie

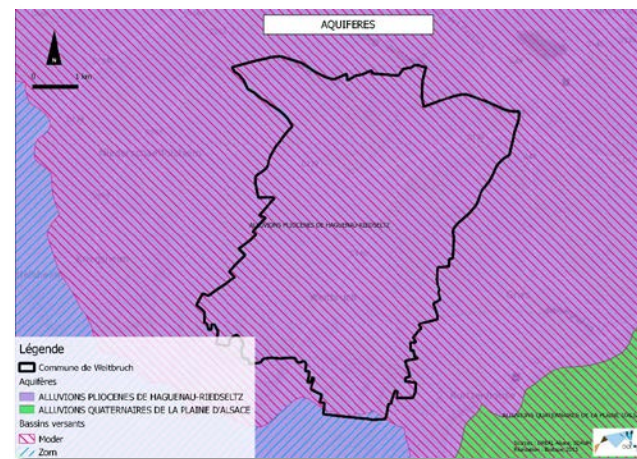
Le substrat est constitué de sables, graviers et argiles datant du Pliocène (provenant de l'érosion de grès vosgiens) sur la moitié nord de la commune. La moitié sud est constituée de loess du Pléistocène, réputés favorables à l'agriculture.

Des dépôts de sable plus récents, quaternaire, forment les cônes de déjection des cours d'eau qui traversent le territoire. Localement, le substrat est recouvert de placages éoliens loessiques.



7.1.3 – Aquifère

Une seule masse d'eau souterraine (= unité hydrogéologique cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle un même objectif est défini), de type « alluvionnaire », a été identifiée à l'échelle du territoire communal : la nappe du Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace. Elle est caractérisée par sa surface importante (3300 km²) et son réservoir de près de 35 milliards de m³ du côté français. Elle permet de couvrir une grande partie des besoins en eau potable et contribue à l'existence de milieux naturels typiques. Peu protégée par des terrains perméables et située à faible profondeur, la nappe est vulnérable et sensible aux pollutions diffuses ou ponctuelles, d'origine industrielle, domestique ou agricole. D'après le SDAGE 2016-2021, l'état quantitatif est bon pour cette masse d'eau. L'objectif de bon état chimique n'est à atteindre qu'en 2027 à cause des conditions naturelles et de la faisabilité technique (Nitrates, Phytosanitaires, Chlorures).



7.1.4 – Hydrographie

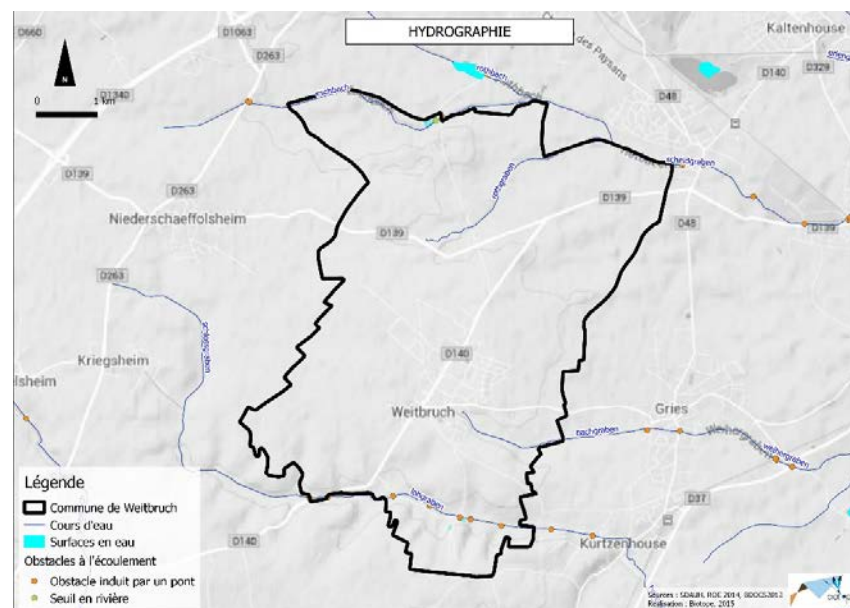
Weitbruch se situe entre la Zorn (au sud) et la Moder (au nord), mais aucun de ces deux cours d'eau ne traverse son territoire. Le ban communal s'étale sur le bassin versant de la Moder. Il est traversé par quelques petits cours d'eau qui se jettent tous dans la Moder :

- l'Eschbach qui prend sa source près de Batzendorf, coule sur 5,8 km en traversant la forêt de Weitbruch puis rejoint le Rothbach à hauteur de Marienthal. Sa continuité est altérée par la présence d'un seuil sur le ban communal de Weitbruch ;
- le Rothgraben qui prend sa source dans la forêt de Weitbruch ;
- le Bachgraben, qui prend sa source au sud-est du bourg, puis se dirige vers Gries, avant de se jeter dans la Moder à hauteur de Rohrwiler ;
- le Lohgraben qui traverse le sud du territoire de Weitbruch.

Quelques plans d'eau, des étangs de pêche notamment, sont présents à l'extrême nord du territoire.

La commune de Weitbruch est incluse dans les périmètres du SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021, approuvé le 30 novembre 2015 et du SAGE Moder (1720 km²) pour les eaux superficielles et souterraines (en émergence). Elle se trouve en limite du SAGE Ill-Nappe-Rhin.

Le PLU devra être compatible avec le SDAGE Rhin-Meuse et le SAGE lorsqu'ils seront approuvés/révisés.



La commune se situe dans la zone vulnérable aux nitrates (directive européenne « nitrates » du 12 décembre 1991 visant à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en mettant en œuvre des programmes d'actions dans les zones dites vulnérables). Le 5^e programme d'actions régional a été signé par le Préfet de la région Alsace le 2 juin 2014.

7.1.5 – Climat

Le climat est de type semi-continental avec d'importants écarts thermiques annuels, un hiver froid et sec et un été chaud avec d'importantes précipitations sous forme d'orages. La station météorologique la plus proche est celle de Strasbourg. D'après les normales calculées entre 1981 et 2010, le régime pluviométrique est assez marqué avec 665 mm par an en moyenne (étalées sur 115 jours), de fortes pluies d'orage se concentrant surtout sur l'été. La température moyenne annuelle maximale est de 15°C, avec un maximum relevé de 39°C en août. La température moyenne annuelle minimale est de 7°C, avec un minimum de -24°C en janvier.

La commune est partiellement protégée des vents grâce à sa situation entre deux massifs montagneux (les Vosges et la Forêt-Noire).

L'ensoleillement annuel moyen est d'environ 1693 heures, contre une moyenne nationale de 1819 heures de soleil.

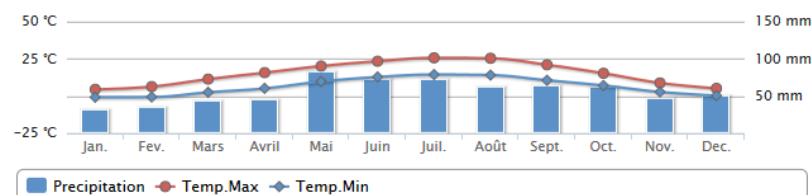
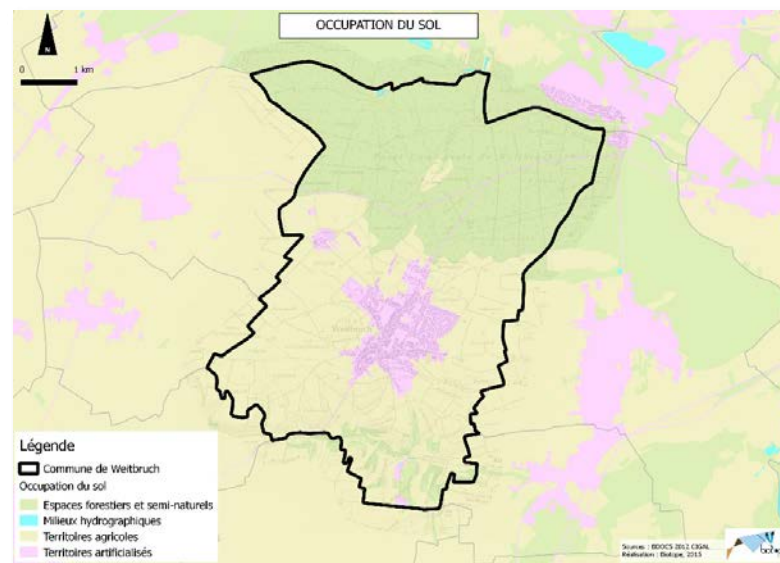


Diagramme ombrothermique, station de Strasbourg (1981-2010)

7.2 ENTITÉS NATURELLES

Weitbruch présente une diversité de milieux naturels : les milieux forestiers ; les milieux ouverts prairiaux et les vergers ; les zones humides et aquatiques ; les milieux anthropisés.



7.2.1 – Les milieux forestiers

Avec ces 600 ha environ de superficie, la forêt communale de Weitbruch recouvre presque la moitié du territoire de la commune. Elle fait partie de la forêt d'Haguenau et est composée de pins sylvestres, de hêtres, de chênes et d'autres feuillus. Le 26 décembre 1999, la tempête Lothar a causé de très importants dégâts à la forêt. L'ensemble des espaces boisés représentent 40 % de la surface communale. Les haies et arbres isolés jouent un rôle important pour la biodiversité.

7.2.2 – Les milieux ouverts prairiaux et les vergers

Tous les milieux agricoles déclarés à la Politique Agricole Commune (PAC) sont concentrés dans la moitié sud de la commune (617 ha en 2012). Le maïs représente près de 75 % de ces surfaces. Les champs cultivés de blé, orge, trèfle, luzerne servent d'habitat au Grand Hamster.

Il n'a plus été observé depuis 2008 sur Weitbruch. Les espaces agricoles à forte valeur environnementale et paysagère (prairies, vergers) sont ainsi peu représentés (moins de 5 %). Ils occupent les alentours du bourg et des cours d'eau. Ils tendent à disparaître : 26 ha de prairies ont disparu entre 2008 et 2012 (Source : BDOCS).

7.2.3 – Les zones humides et aquatiques

Définition : une zone humide est un « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1 du Code de l'environnement). Cette définition met en avant trois critères importants sensés caractériser les zones humides : la présence d'eau de façon permanente ou temporaire (inondations ponctuelles), l'hydromorphie des sols c'est-à-dire sa capacité à retenir l'eau, une formation végétale caractéristique de type hygrophile (joncs, carex...).

Les zones humides sont aujourd'hui reconnues comme des milieux particulièrement importants à maintenir et à restaurer en raison des fonctions favorables qu'elles assurent (rétention des eaux, piégeage de sédiments et épuration des eaux, réservoirs de biodiversité). Elles sont ainsi protégées



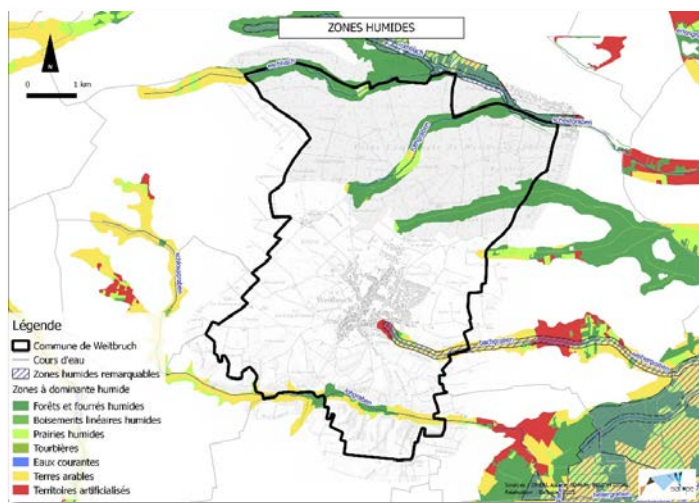
Zone humide de Weitbruch
© Biotope

par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006), et font l'objet d'inventaires de plus en plus précis et de programmes de reconquête (SDAGE, SAGE).

D'après les inventaires départementaux, trois zones humides remarquables sont présentes sur la commune, dont deux en limite communale nord :

- « WEIHERGRABEN (BV Moder) - source - confluence », à l'est du bourg de Weitbruch : emprise de 50 m autour du cours d'eau du Bachgraben ;
- « Ru du Château FIAT - source - amont Marienthal » : emprise de 50 m autour du cours d'eau du Rothbach ;
- « Vallée de Marienthal – Haguenau ».

La Base de données des Zones à Dominante Humide (ZDH) CIGAL (établie selon une méthode systématique par photo-interprétation) permet de fournir une cartographie d'alerte et de signalement des zones humides en Alsace (mais pas un inventaire exhaustif de celles-ci). Elle a pour but de servir d'appui à l'inventaire des zones humides tel que prévu dans le SDAGE. Les ZDH représentent 184 ha sur la commune de Weitbruch, soit 12 % du territoire. Les habitats potentiellement humides sont situés autour des cours d'eau (à écoulement permanent ou temporaire), dans la forêt au nord du territoire communal, au sud et à l'est.



Le PLU devra privilégier les secteurs non humides pour le développement urbain afin d'éviter la destruction directe des zones humides au regard de leur forte multifonctionnalité, ainsi que les atteintes indirectes (qualité des eaux). Si on ne peut éviter ou réduire leurs atteintes, des mesures de compensation devront être définies dans le PADD relatives à l'impact (qualité, superficie).

(Cf. partie hydrologie pour les zones aquatiques.)

7.2.4 – Les milieux anthropisés

Cette entité regroupe notamment les espaces artificialisés (espaces verts urbains, friches, combles d'habitations, etc.) qui jouent un rôle important pour l'accueil de la biodiversité dite « ordinaire ».

7.3 PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIÉ

7.3.1 - Flore et habitats

Aucun habitat d'intérêt n'est cité dans la bibliographie sur Weitbruch.

La base de données de la Société Botanique d'Alsace (SBA) recense 127 taxons (observés entre 1958 et 2005) dont 1 seule espèce patrimoniale (espèces protégées et/ou espèces inscrites sur la liste rouge d'Alsace) : la Gagée des prés (1958-1962).

7.3.2 - Faune

Les **Plans Nationaux d'Actions** (PNA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Chaque plan est construit en trois parties : synthèse des acquis sur le sujet ; enjeux et définition d'une stratégie à long terme ; objectifs et actions de conservation à mener. Les plans sont déclinés à l'échelle régionale.

Concernant la faune, 162 espèces sont signalées sur la commune, d'après la base de données Faune-Alsace (<http://www.faune-alsace.org/>).

Pour les **amphibiens**, une espèce commune est recensée (Grenouille rousse). Il est également à noter que Weitbruch est une zone à enjeu pour le Sonneur à ventre jaune : enjeu fort à l'ouest, moyen au nord, faible à l'est. L'espèce fait l'objet d'un plan national d'actions décl

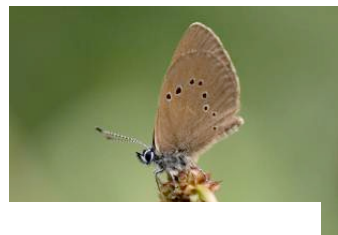


Sonneur à ventre jaune
© Biotopie

pour la période 2012-2016. Elle pourrait être présente dans les ornières ou en lisière forestière.

Pour les **reptiles**, 1 espèce de reptile protégée est signalée (Orvet fragile).

Sur la commune, les **insectes** sont plutôt bien connus, mais communs, puisque 71 espèces sont signalées dont 7 espèces patrimoniales. Parmi les 36 espèces de Lépidoptères (papillons), 2 espèces sont patrimoniales : l'Azuré des paluds (vulnérable sur la liste rouge Alsace), présent au niveau des zones humides, e
asi
menacé). Pour les orthoptères, 10 espèces sont recensées dont 5 patrimoniales : Conocéphale des Roseaux (en danger), Criquet palustre (vulnérable), Oedipode émeraude, Criquet verte-échine, Criquet ensanglanté (quasi menacés).



Azuré des paluds © Biotope

Pour les **oiseaux**, 81 espèces sont signalées dont 1 espèce rare ou peu fréquente (Sizerin flammé). Parmi les 52 espèces nicheuses (certaine, possible ou probable), 11 sont inscrites sur la liste rouge d'Alsace (Odonat, 2014) et se répartissent en fonction des habitats présents :

- Cortège des milieux forestiers : Bec-croisé des sapins (vulnérable), Bouvreuil pivoine (quasi menacé), Pic



Bec croisé des sapins
© Biotope

cendré (vulnérable), Torcol fourmilier (quasi menacé) ;

- Cortège des milieux ouverts et arbustifs : Alouette des champs (quasi menacée), Bruant jaune (vulnérable), Caille des blés (quasi menacé), Linotte mélodieuse (vulnérable), Pie-grièche écorcheur (vulnérable), Pouillot fitis (quasi menacé), Tourterelle des bois (quasi menacé).

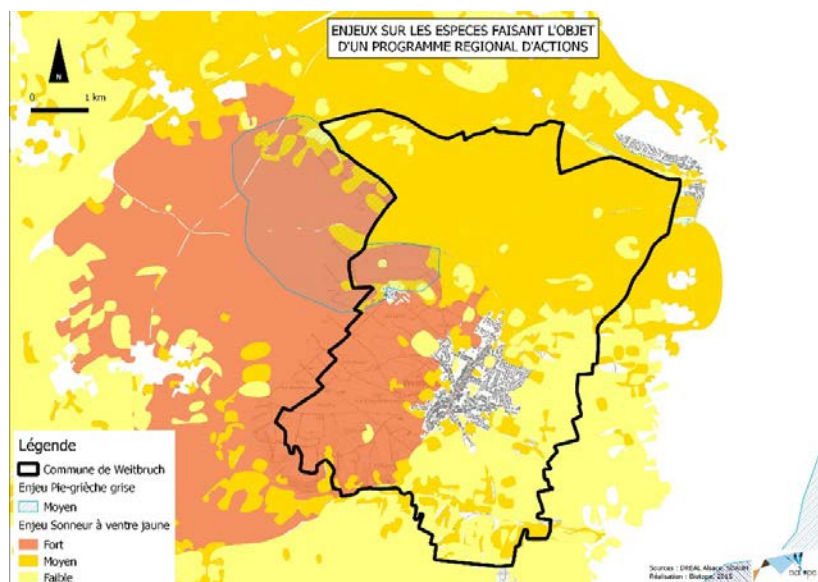
Le centre-ouest de la commune est identifié comme zone à enjeu moyen dans le plan régional d'actions pour la protection de la Pie-grièche grise.

Pour les **mammifères**, 8 espèces sont signalées. Les grands mammifères forestiers sont très bien représentés. Aucune espèce n'est recensée dans la base de données Faune-Alsace comme chiroptères, mais au regard des caractéristiques du territoire et de la proximité immédiate du site Natura 2000, certaines espèce doivent être présentes au moins dans l'espace forestier (Grand Murin, Murin à oreille échancrées). Les chiroptères for
l'objet d'un Plan régional d'Actions en Alsace.



Grand Hamster
(Source : DREAL
Alsace)

L'ensemble de la commune est situé dans l'aire historique du Grand Hamster, qui fait l'objet d'un Plan régional d'Actions en Alsace, ainsi que dans l'aire de reconquête (cf. partie zonages).



7.4 TRAME VERTE ET BLEUE (CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES)

La **Trame Verte et Bleue** (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité. Elle constitue un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national (et déclinée à l'échelle infra-nationale et locale : région, département, commune, quartier), pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, par le biais de continuités écologiques. En d'autres termes, il s'agit d'assurer la préservation de la biodiversité et de permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les **continuités écologiques** correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. Chaque élément correspond à un type de milieu, par exemple le milieu forestier ou bocager, ce qui forme des sous-trames.

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE) est la déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue. Il a été adopté en Alsace le 22 décembre 2014. Les documents de planification et projets doivent prendre en compte les SRCE. L'échelle de travail au 1/100 000 offre une réelle marge de manoeuvre aux acteurs locaux, pour adapter ce schéma aux réalités locales et caler les continuités au plus près du territoire.

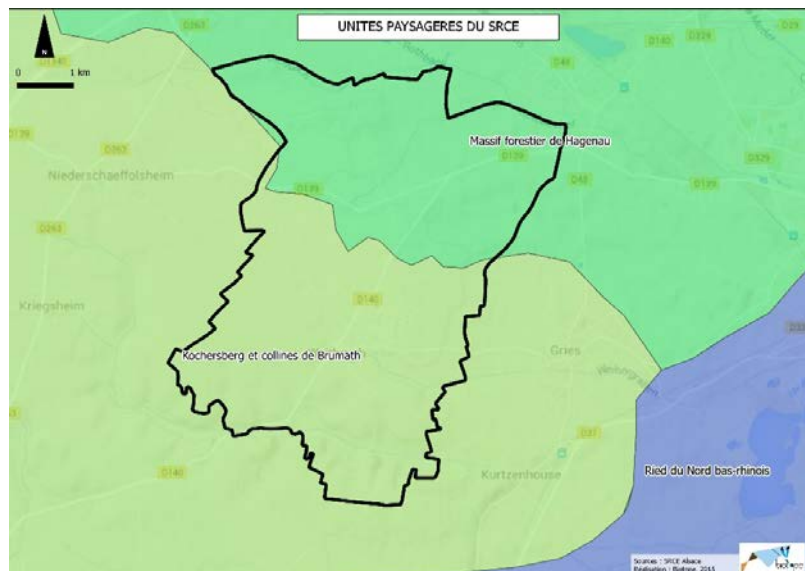
7.4.1 – Echelle nationale et régionale

En Alsace, 4 grands réseaux ont été définis :

- continuum forestier ;
- continuum de milieux agricoles extensifs défini par les zones de prairies et de prés-vergers (agriculture extensive) ;
- continuum « milieux rupestres », affleurement rocheux, sites d'altitude ;
- continuum des milieux aquatiques défini par le réseau de cours d'eau et de prairies humides.

Le SRCE Alsace distingue 4 grandes sous-trames, toutes présentes sur Weitbruch : milieux humides, milieux forestiers non humides, milieux ouverts non humides et milieux agricoles et anthropisés.

La commune est à cheval sur 2 grandes entités paysagères et naturelles identifiées dans le SRCE : Kochersberg et collines de Brumath au sud et Massif forestier d'Haguenau au nord. Le Ried du nord bas-rhinois est situé à un kilomètre au sud-est.



Deux corridors écologiques d'importance nationale encadrent Weitbruch (hors territoire communal) :

- les milieux humides (ouverts et forestiers) et aquatiques de la Vallée de l'Ill et du Ried alsacien (CN5), corridor qui relie la Suisse à l'Allemagne (axe nord/sud) ;
- les milieux humides (ouverts et forestiers) et aquatiques de la Vallée de la Zorn (CN10), corridor qui relie la Lorraine à l'Allemagne (axe est/ouest).

Le nord de la commune de Weitbruch fait partie d'un réservoir de biodiversité d'importance régionale (RB27 :

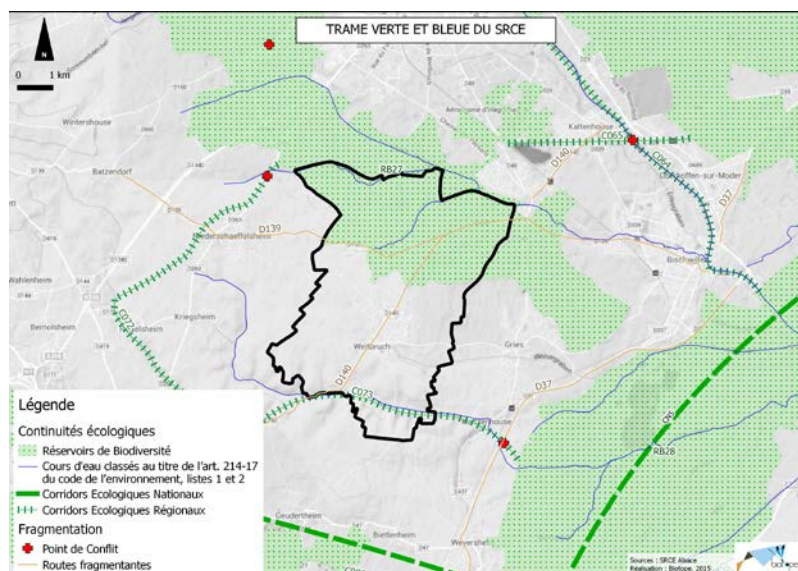
Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer) et d'une surface importante (27 483 ha) avec un enjeu pour les continuités supra-régionales (Allemagne). Il comprend des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides, qui accueillent une faune patrimoniale : des amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté...), des reptiles (Lézard Vivipare...), des insectes (Agrion de Mercure, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Crique des roseaux...), des mammifères terrestres (Castor, Chat sauvage...), des chiroptères (Noctule de Leisler...), des oiseaux (Pie-grièche grise, Gobemouche noir...), etc. Au vu des espèces recensées et des menaces identifiées, le SRCE a défini comme piste de réflexion la préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et la restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres). Le réservoir de biodiversité est fragmenté par la RD139.

En limite du territoire communal, deux autres réservoirs de biodiversité d'importance régionale existent :

- à l'est, le Ried Nord (Basse Zorn/Basse Moder ; RB28 ; 3 571 ha), qui comprend des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides et accueille notamment le Castor d'Eurasie, le Gobemouche noir et l'Hypolaïs icterine ;
- au sud, Vallée de la Zorn (RB 30 ; 4 556 ha), qui comprend des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides et accueille notamment le Crapaud calamite, le Triton crêté, la Chouette chevêche, l'Hypolaïs icterine, la Pie-grièche à tête rousse, le Tarier des prés, l'Agrion de Mercure, le Gomphe serpentifère et l'Azuré des paluds.

Ces deux réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par la vallée de la Zorn (corridor national CN10), mais également par un corridor écologique régional (C073 ; 2 espèces privilégiées : Hypolaïs icterine, Tarier des prés) qui passe sur la commune de Weitbruch, au niveau du cours d'eau du Lohgraben et prairies alentours. Ce corridor est fragmenté par la D140 et la D37. Son état fonctionnel n'est pas satisfait et donc considéré comme à remettre en bon état.

Trois cours d'eau (liste 1) ont été repérés sur la commune comme à préserver : Lohgraben, Rothgraben et Eschbach.



7.4.2 – Echelle communale

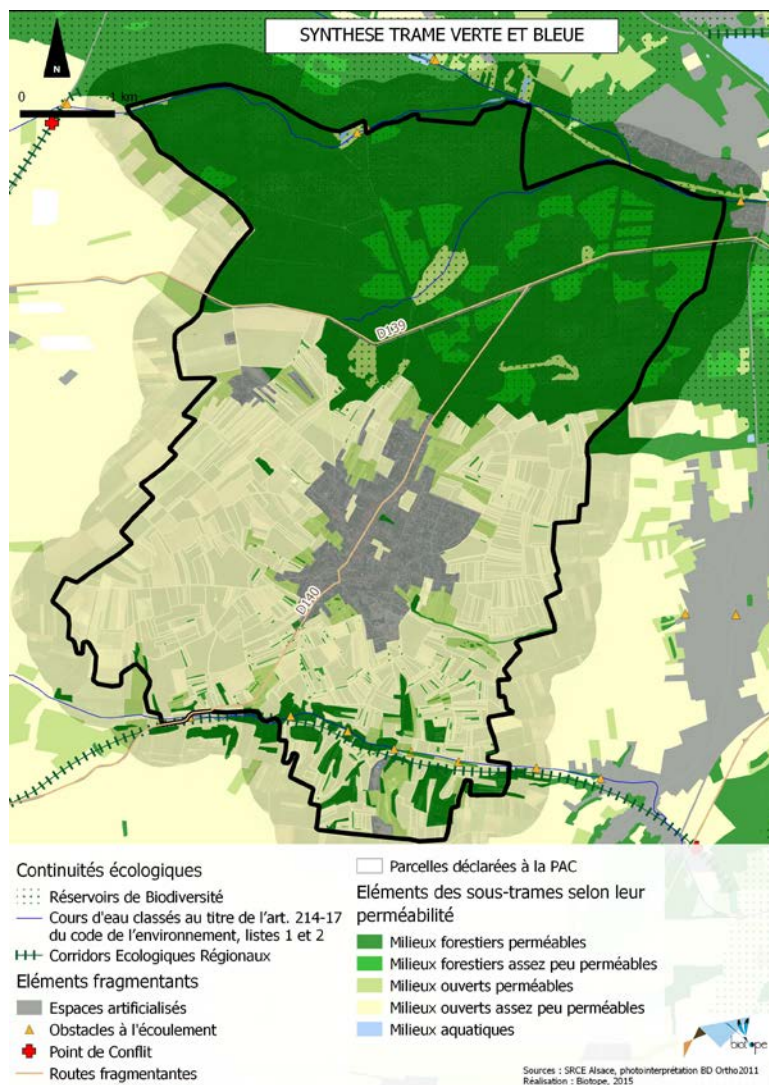
Sur la commune de Weitbruch, 3 continuums se dégagent :

- Le continuum forestier : Bien représenté sur la commune, il concerne surtout la moitié nord de la

commune (réservoir de biodiversité du massif de Haguenau) et également l'extrême sud-est. Les milieux perméables forestiers (forêts de feuillus ou mixtes, ripisylves, haies, bosquets...) représentent des corridors de déplacement est-ouest sur Weitbruch. Les arbres les plus âgés ou présentant des cavités sont les plus intéressants pour la biodiversité.

- Le continuum de milieux ouverts est surtout présent autour du bourg et du hameau, ainsi qu'à proximité du cours d'eau du Lohgraben et en clairière au nord. Ces milieux ouverts perméables (prairies et vergers principalement) représentent des corridors de déplacement, mais ils sont fragmentés par les monocultures céréalières (rareté des lignes de végétation ligneuse comme les haies, bosquets et vergers dans certains secteurs), voire isolés. De plus, ils tendent à disparaître : 26 ha de prairies ont disparu entre 2008 et 2012, au profit principalement de la grande culture (Source : BDOCS). Le sud-est de Weitbruch présente encore de nombreux éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés...), importants pour les nombreux services qu'ils rendent (lutte contre les ruissellements superficiels, cadre de vie, biodiversité, fonctionnalité écologique, etc.).
- Le continuum des milieux aquatiques comprend les affluents de la Moder. Plusieurs obstacles à l'écoulement (seuils, obstacles induits par un pont) sont présents sur les cours d'eau d'Eschbach et du Lohgraben. Le rétablissement de leur continuité écologique est un enjeu important, ceci étant souligné par le classement de la continuité écologique (article L.214-17 du code de l'environnement) qui doit « permettre d'assurer

rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique ».

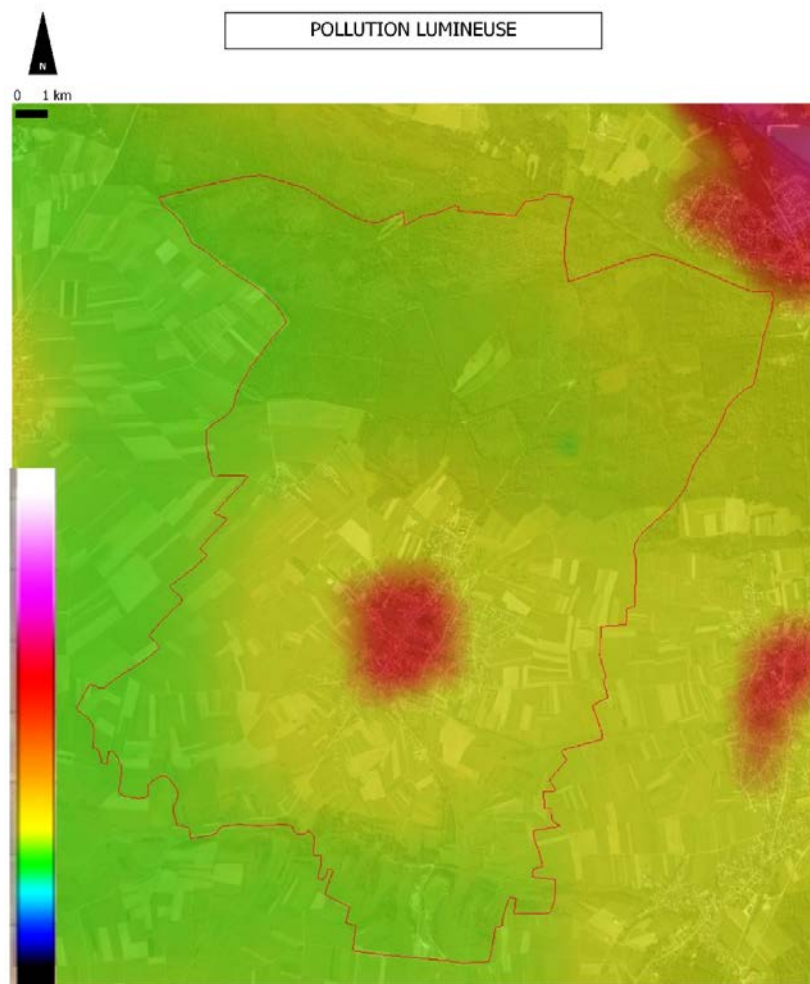


Les principaux axes de déplacement de la biodiversité sur la commune sont globalement orientés Est/Ouest.

La fonctionnalité de ces continuités écologiques est entravée par des éléments fragmentants tels que les espaces artificialisés, les infrastructures routières (notamment RD139 et RD140), les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, mais également par la pollution lumineuse. De manière plus diffuse, cette dernière perturbe la faune (troubles du comportement, déviation des axes de migration, phénomènes de surprédation, etc.). Weitbruch est concernée par la pollution lumineuse. Une « coupure verte » doit être préservée à l'est avec la commune de Gries.

La commune peut participer à la préservation et à l'amélioration du fonctionnement de ce réseau écologique à travers les OAP, les zonages et le règlement du PLU.

Les enjeux en termes de trames verte et bleue pour la commune résident dans le maintien du microparcellaire et des éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés...), notamment dans la partie sud-est du territoire, ainsi que des prairies.



Espaces ouverts de Weitbruch comprenant une alternance de petites parcelles agricoles et d'éléments arborés © Biotopie



Espaces forestiers © Biotopie

7.5 ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ET INVENTAIRES

Le territoire communal ne comprend aucun zonage Natura 2000, mais il englobe trois ZNIEFF.

7.5.1 - Natura 2000

Le réseau des sites Natura 2000 émane des directives européennes « Habitats » (ZSC : Zones Spéciales de Conservation) et « Oiseaux » (ZPS : Zones de Protection Spéciale). Il s'agit d'un ensemble de sites proposés par les états membres pour la présence d'habitats et d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire. Sur ces sites, la vocation est la conservation du patrimoine naturel ; l'État s'engage à maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable. La gestion sur ces sites n'est généralement pas une protection stricte et imposée, mais se caractérise par une action concertée entre les différents acteurs présentée dans un document d'objectifs ou Docob.

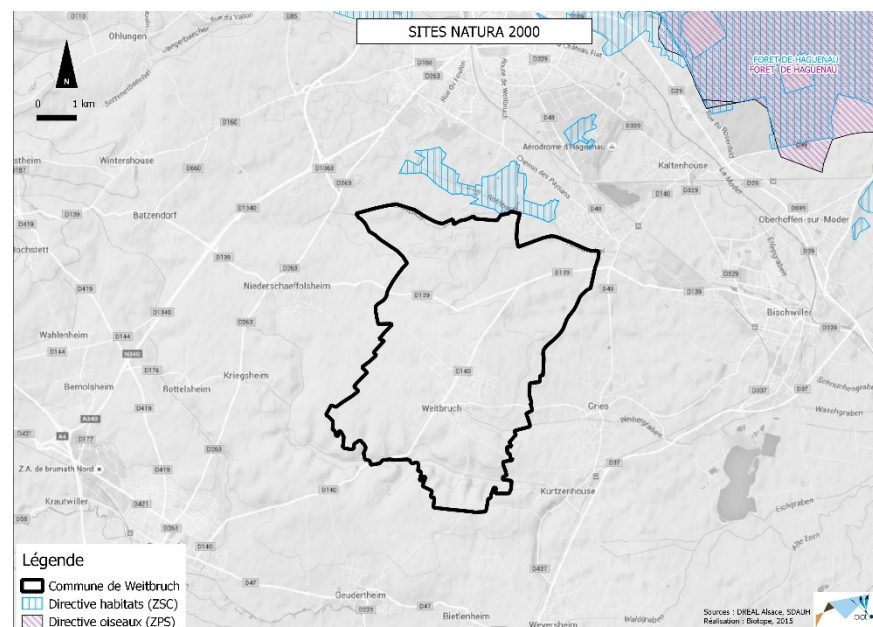
Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune. Cependant, certains sites sont proches :

- La ZSC « FORET DE HAGUENAU » (FR4201798), située en limite communale nord, qui s'étend sur 3 114 ha et comporte 19 habitats d'intérêt communautaire et 13 espèces d'intérêt communautaire (3 de chiroptères, 2 d'amphibiens, 3 de poissons, 4 d'invertébrés, 1 de plante) ;
- La ZPS « FORET DE HAGUENAU » (FR4211790), d'une surface de 19 220 ha, à 5 km au nord-est de Weitbruch, site qui se justifie par la présence de 11 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » : espèces du cortège des milieux forestiers (Pic cendré, Chouette de Tengmalm, Bondrée

apivore...), aquatiques (Martin-pêcheur d'Europe) et ouverts (Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu...).

Le PLU n'est pas soumis directement à évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Une demande de cas par cas pour l'évaluation environnementale sera ainsi formulée.

La gestion des eaux pluviales et des eaux résiduaires urbaines sera un point important dans le cadre du PLU, eu égard aux incidences indirectes que cela peut avoir sur le site Natura 2000 (présence d'habitats et espèces sensibles à la qualité de l'eau).





7.5.2 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF est un inventaire scientifique visant à désigner des zones remarquables sur la base de la présence d'espèces ou d'habitats à fort intérêt patrimonial. Il ne s'agit pas d'un périmètre réglementaire, mais d'un outil de connaissance et de prise en compte de l'environnement dans les politiques d'aménagement.

On distingue les ZNIEFF de type I de superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et abritant au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Trois ZNIEFF sont présentes sur la commune :

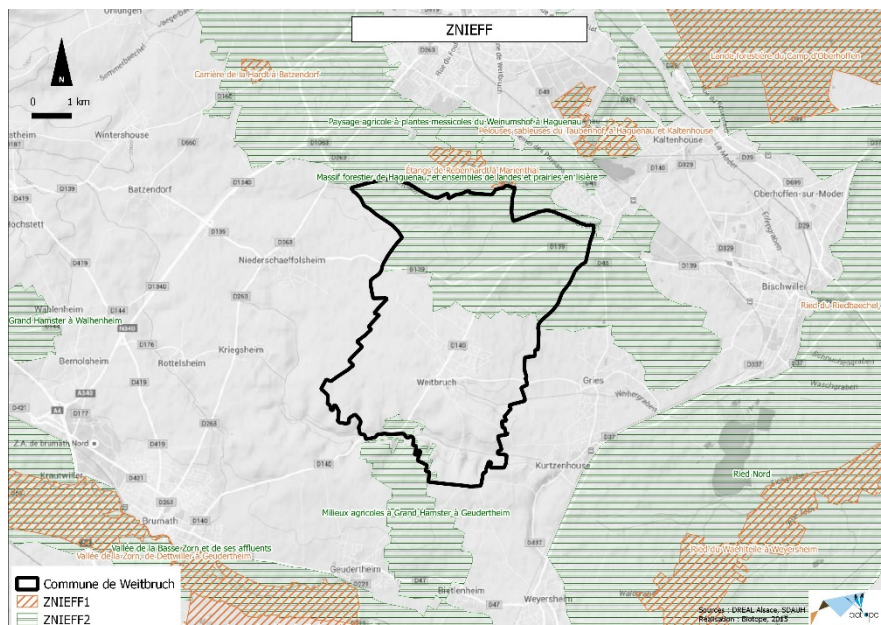
- la ZNIEFF1 « Étangs de Rebenhardt à Marienthal » au nord de la commune (superposée à la ZSC Forêt de Haguenau), d'une surface de 41,5 ha (moins de 0,1 ha sur Weitbruch), qui présente une importante richesse biologique grâce au réseau de prairies et d'étangs ; on y recense 3 habitats déterminants et 10 espèces déterminantes (3 d'insectes dont le Conocéphale des roseaux et le Criquet palustre, 1 de mammifère, 1 d'oiseaux, 2 de poissons, 1 de reptiles, 2 de plantes), qui indiquent le bon état de conservation des zones humides ;
- la ZNIEFF2 « Massif forestier de Haguenau, et ensembles de landes et prairies en lisière » au nord de la commune ;
- la ZNIEFF2 « Milieux agricoles à Grand Hamster à Geudertheim » au sud de la commune, regroupant

des terrains agricoles dominés par la grande culture et importants dans le maintien du Grand Hamster.

D'autres sites sont proches :

- la ZNIEFF2 « Paysage agricole à plantes messicoles du Weinumshof à Haguenau », à moins de 1 km au nord de Weitbruch (8 espèces déterminantes de plantes) ; ce secteur se compose des parcelles de céréales abritant une forte proportion de plantes messicoles qui ont su s'adapter aux différentes pratiques culturales ;
- la ZNIEFF1 « Pelouses sableuses du Taubenhof, à Haguenau et Kaltenhouse », située à moins de 2 km au nord-est de Weitbruch (superposée en partie à la ZSC Forêt de Haguenau), d'une surface de 72 ha ; 18 espèces déterminantes de plantes ont été vues ;
- la ZNIEFF2 « Ried Nord » à 2 km à l'est de Weitbruch (10828 ha, 55 espèces déterminantes) ;
- la ZNIEFF1 « Lande forestière du camp d'Oberhoffen » à 3 km au nord-est de Weitbruch (superposée à la ZPS et ZSC « FORET DE HAGUENAU ») ; 3 habitats déterminants et 51 espèces déterminantes ont été signalés (4 d'amphibiens, 25 d'insectes, 2 de mammifères, 2 d'oiseaux, 18 de plantes) ; ce site est l'un des plus remarquables d'Alsace pour sa richesse (Criquet migrateur, Conocéphale des roseaux...) ;
- la ZNIEFF2 « Vallée de la Basse Zorn et de ses affluents » à 3 km au sud (3141 ha, 63 espèces déterminantes) ;

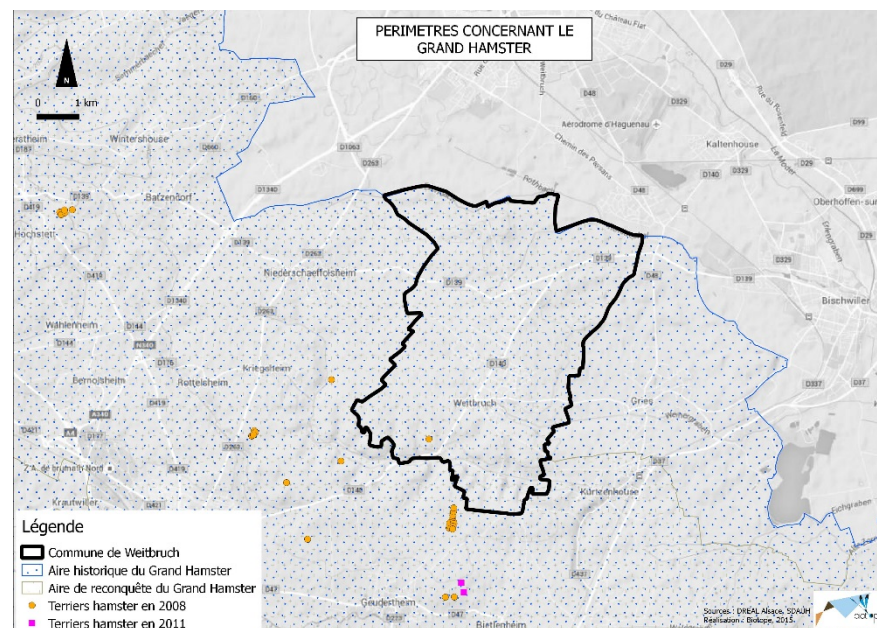
- la ZNIEFF1 « Vallée de la Zorn, de Dettwiller à Geudertheim », à moins de 3,5 km au sud-ouest de Weitbruch ; 53 espèces déterminantes ;
- la ZNIEFF1 « Carrière de la Hardt à Batzendorf », à moins de 4 km au nord-ouest de Weitbruch (ancienne zone d'exploitation de la sablière) ; 5 espèces déterminantes de faune.



7.5.3 – Grand Hamster

L'ensemble de la commune est situé dans l'aire historique du Grand Hamster, qui fait l'objet d'un Plan régional d'Actions en Alsace, ainsi que dans l'aire de reconquête. Le dernier terrier observé date de 2008 (secteur sud), malgré des prospections jusqu'en 2013 sur des surfaces favorables. Sur la commune limitrophe sud (Geudertheim), le dernier terrier date de 2011.

Tous les projets soumis à étude d'impact au titre du L.122-1 et suivants du Code de l'environnement devront nécessiter une analyse de l'impact potentiel du projet.



7.6 HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

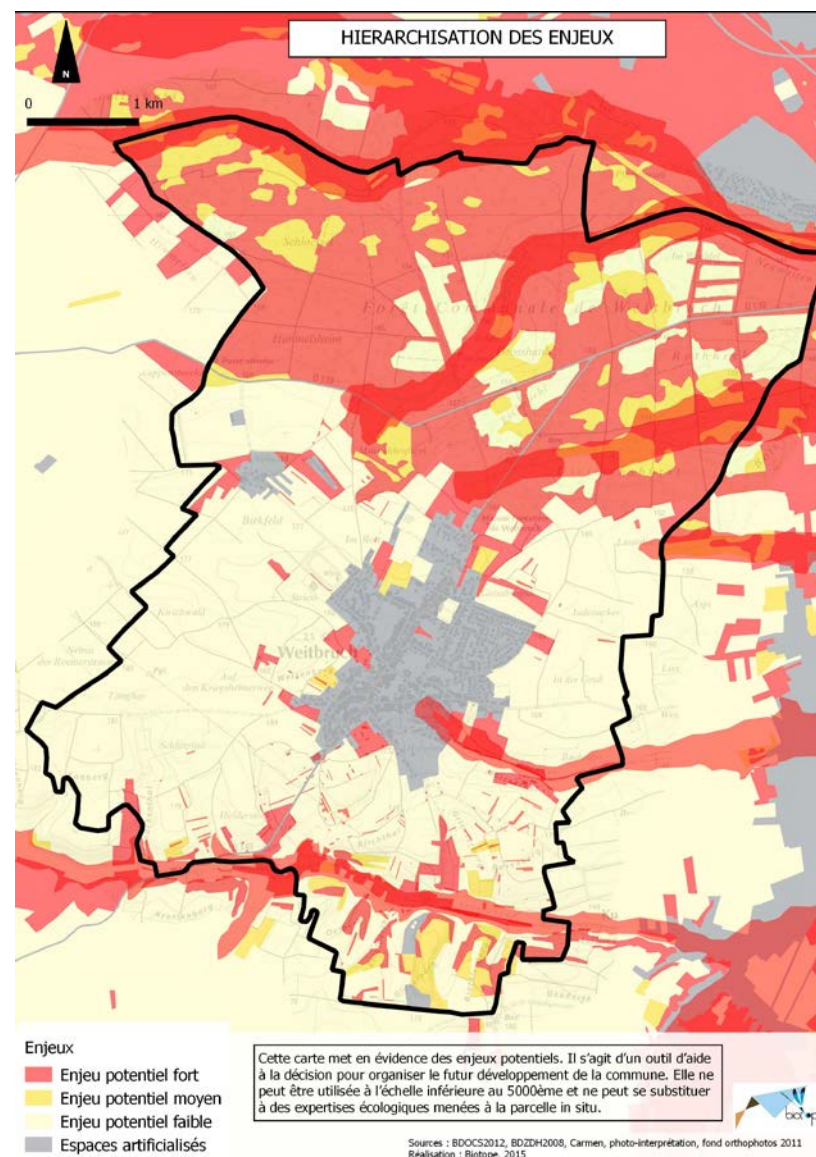
Les principaux enjeux liés à la planification urbaine résident dans la conservation des corridors qui permettent les déplacements de la faune terrestre (haies, arbres isolés, forêts, etc.). D'autres enjeux relèvent de la protection et du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau ainsi que de la protection des habitats à enjeux pour la biodiversité (prairies de fauche, vieux arbres et arbres à cavités,

zones humides, forêts de feuillus,...). L'occupation du sol est ainsi un indicateur de l'enjeu potentiel, mais également les zonages (zones à dominante humides - ZDH).

Ainsi, l'enjeu a été noté :

- potentiellement fort pour les prairies, les forêts de feuillus ou mixtes (BDOCS 2012), bosquets et haies (BDOCS 2012 et photointerprétation orthophoto de 2011), les zones humides potentielles (BDZDH 2008), au vu de leur intérêt pour la biodiversité et/ou la fonctionnalité écologique ;
- potentiellement moyen pour les vergers, les landes, les fourrés, les étangs (BDOCS 2012) ;
- potentiellement faible pour les cultures, les forêts de résineux, les coupes à blanc/jeunes plantations, les espaces verts urbains (BDOCS 2012).

Le PLU devra privilégier les secteurs à intérêt potentiellement faible pour organiser le futur développement de la commune. De plus, une expertise (au moins habitat naturel) devra être effectuée pour confirmer l'intérêt faible des zones à urbaniser. Si on ne peut éviter ou réduire les incidences sur la biodiversité et la fonctionnalité, des mesures de compensation devront être définies.



Milieu	Caractéristiques	Valeur biologique
Cours d'eau	Altération du lit mineur de l'Eschbach par un seuil ; plusieurs cours d'eau prenant leur source sur Weitbruch	Intérêt fort en tant qu'habitat et corridor écologique pour la faune
Habitats humides associés	Aulnaie-Frênaie et autres habitats humides	Intérêt pour la Flore, les Insectes, les Oiseaux Intérêt fort pour les fonctions écologiques assurées
Etangs	Eau libre, berges Etang de pêche au nord	Intérêt pour les Insectes et les Amphibiens. Faible intérêt pour la flore au regard de l'artificialisation de ces milieux.
Forêts	Chênes, hêtres, pins...	Intérêt fort en tant que corridor écologique est-ouest pour la faune ; intérêt fort pour la biodiversité pour les feuillus (chêne, hêtre...), surtout les arbres sénescents ou morts (notamment pour les Chiroptères)
Eléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, alignement d'arbres, bosquets, ripisylves)	Au sein de parcelles agricoles ou en milieu urbain	Intérêt fort (bien que ponctuel) pour la faune (Oiseaux, Insectes, Reptiles et petits Mammifères) en jouant le rôle de zone refuge, ainsi qu'en termes de corridor écologique et de valeur paysagère. Faible intérêt en termes de diversité floristique.
Prairies	Prairies de fauche et pâturées	Intérêt fort des prairies de fauche (surtout si pratique extensive) pour la diversité floristique et faible pour les pâturages. Habitats pour les Micromammifères et les Insectes (Orthoptères, Lépidoptères, Coléoptères) et zones de chasse pour les Oiseaux et les Chiroptères.
Vergers	Prairie de fauche plantée d'arbres fruitiers	Intérêt des arbres les plus âgés pour les Oiseaux, les Chiroptères et les Insectes. Intérêt plus faible pour la végétation et d'autres groupes faunistiques.
Cultures et jardins	Parcelles de maïs, de blés, etc. ; Petits jardins	Faible intérêt écologique des cultures en raison de l'intensité des pratiques agricoles, mais enjeu potentiel pour certaines espèces d'Oiseaux et le Grand Hamster (intérêt du blé, orge, trèfle, luzerne). Intérêt du microparcélaire au sud-est du territoire pour la diversité d'habitats et donc d'espèces. Intérêt des jardins pour les Insectes (lépidoptères), les Oiseaux communs et les Mammifères.
Espace bâti	Zones imperméabilisées : bâti, infrastructures, etc.	Favorable selon certaines conditions à certains Oiseaux, Chiroptères, petits Mammifères et Reptiles



7.7 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : LES ENJEUX

L'état initial de l'environnement présente l'ensemble des espaces sensibles supports de biodiversité à préserver et valoriser, ainsi que les potentiels de développement et de reconquête permettant non seulement le maintien de la situation existante, mais aussi son renforcement.
L'enjeu du Plan Local d'Urbanisme est de sécuriser et mettre en perspective la qualité et le devenir de la richesse écologique de Weitbruch, ceci à la fois pour valoriser le patrimoine local, mais aussi pour contribuer de la meilleure manière à l'enjeu global et mondial qui se pose.

7.7.1	Assurer le maintien et la richesse des biotopes existants.
7.7.2	Donner un vrai statut d'espace de biodiversité aux fossés et cours d'eau que forment l'Eschbach, le Rothgraben, le Bachgraben, Lohgragen et leurs abords.
7.7.3	Préserver et développer la présence d'arbres isolés ou d'alignement, de vergers, de haies et de bosquets dans la structuration paysagère et écologique des espaces de culture.
7.7.4	Renforcer la biodiversité dans les choix de modes de végétalisation des espaces publics urbains.
7.7.5	Promouvoir la biodiversité dans la végétalisation des jardins et espaces verts privés.

CHAPITRE 8 : RISQUES, NUISANCES ET CONTRAINTES

8.1 RISQUES NATURELS

8.1.1 - Le risque sismique

La commune se situe en zone de sismicité 3 (modérée) et est concernée par les décrets n° 2010-1254 du 22/10/2010 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français qui sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011. Les constructions et installations sont donc soumises aux règles parasismiques applicables.

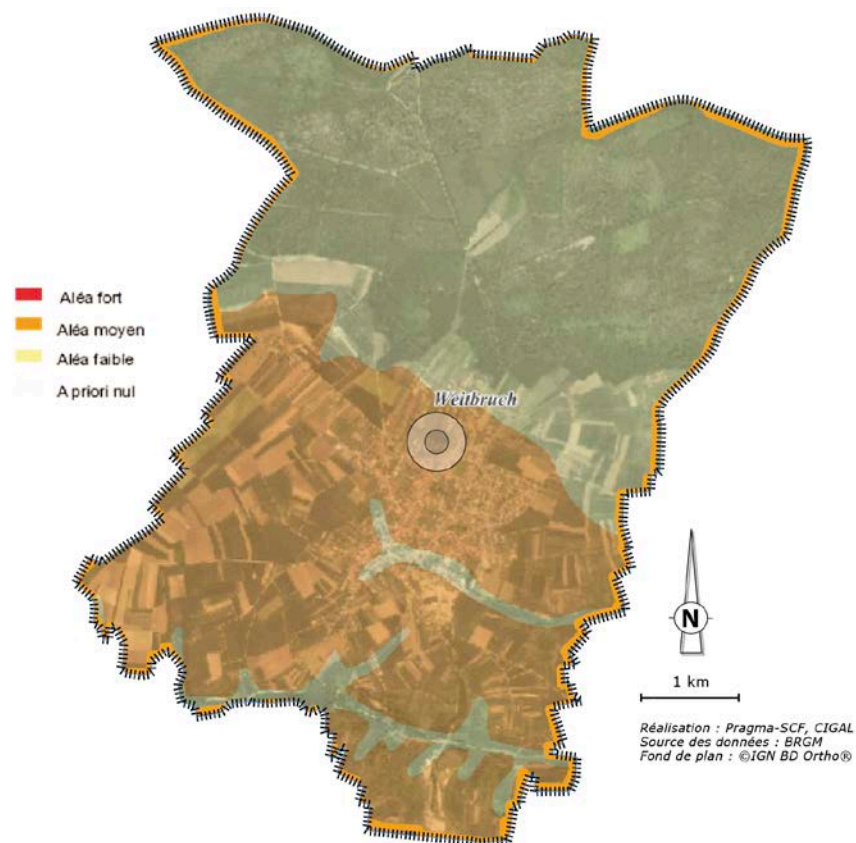
8.1.2 - Le risque retrait-gonflement des sols argileux

L'inventaire national du retrait-gonflement des argiles fait état de l'existence de sols argileux sur le territoire de la commune. Ces sols argileux gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations sont susceptibles de provoquer des désordres importants et coûteux sur les constructions.

Le classement se fait selon 4 niveaux d'aléas (a priori nul, faible, moyen et fort). L'inventaire susvisé a permis d'identifier sur la commune des zones d'aléa faible ainsi que moyen.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

Figure 46 : Aléa retrait-gonflement des argiles



8.1.3 - Le risque inondation, coulée de boue et mouvement de terrain

La commune de Weitbruch est soumise aux risques suivants : inondation, inondation par ruissellement et coulée de boue, mouvement de terrain par tassements différentiels.

La commune a fait l'objet de 3 arrêtés de catastrophe naturelle :

Tableau 22 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Aléa	Début	Fin	Arrêté	JO
Inondations et coulées de boue	27/06/1994	27/06/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	21/05/2012	21/05/2012	08/06/2012	14/06/2012

L'arrêté de décembre 1999 est moins significatif. En effet, du fait de la tempête de décembre 1999, l'état de catastrophe naturelle a touché toute la France.

Concernant plus spécifiquement les mouvements de terrain, aucune cavité souterraine fragilisant le sous-sol n'est recensée sur le ban communal. La base BDMVT du BRGM, mise en place depuis 1981, qui recense les phénomènes avérés de types glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue et érosions de berges sur le territoire français (métropole

et DOM) dans le cadre de la prévention des risques naturels n'enregistre aucun de ces phénomènes sur la commune de Weitbruch.

La commune n'est pas soumise à un risque majeur d'inondation et n'est pas touchée par un Plan de Prévention du risque inondation.

Un avant-projet d'un plan de gestion des eaux et des risques d'inondation pour les bassins du Rhin et de la Meuse a été finalisé et sera adopté fin 2015. Ce document servira de référence pour la gestion des risques d'inondation sur la période 2016-2021. Outil de mise en œuvre de la directive « inondation », il vise à :

- encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle d'un bassin ;
- définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations.

Cependant, le territoire communal est soumis à un risque potentiel moyen de coulée d'eau boueuse. L'érosion des sols est à l'origine de la coulée d'eau boueuse. Celle-ci survient le plus souvent dans des conditions particulières (pluie intense et de courte durée) sur les secteurs ruraux de collines lorsque la couverture végétale des sols en pente est faible.

Les coulées d'eau boueuse peuvent présenter un risque pour la sécurité des personnes, occasionner des dégâts matériels, nuire à la qualité de l'eau et du sol.

Une cartographie du risque potentiel de coulée d'eau boueuse en Alsace a été réalisée à la demande de la DREAL et des conseils départementaux. Le zonage de la sensibilité potentielle à l'érosion des terres communales a été complété par des cartographies de la sensibilité à l'érosion à l'intérieur des bassins versants connectés aux zones urbaines.

Des principes d'actions à l'échelle du bassin versant ont été définis et portent sur :

- Des pratiques agricoles visant à prévenir l'érosion
- La maîtrise de l'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité
- La réalisation de bassins d'orages si les actions précédentes ne suffisent pas
- L'information des populations.

Les cartographies suivantes illustrent les zones sensibles à l'érosion des sols sur la commune de Weitbruch, ainsi que les points d'entrée potentiels dans la zone urbaine d'éventuelles coulées.

Figure 47 : Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines (extrait)

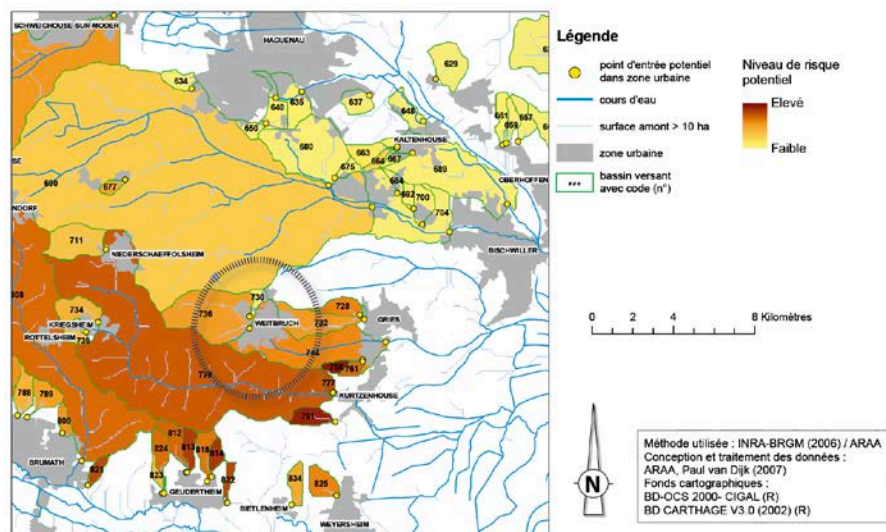
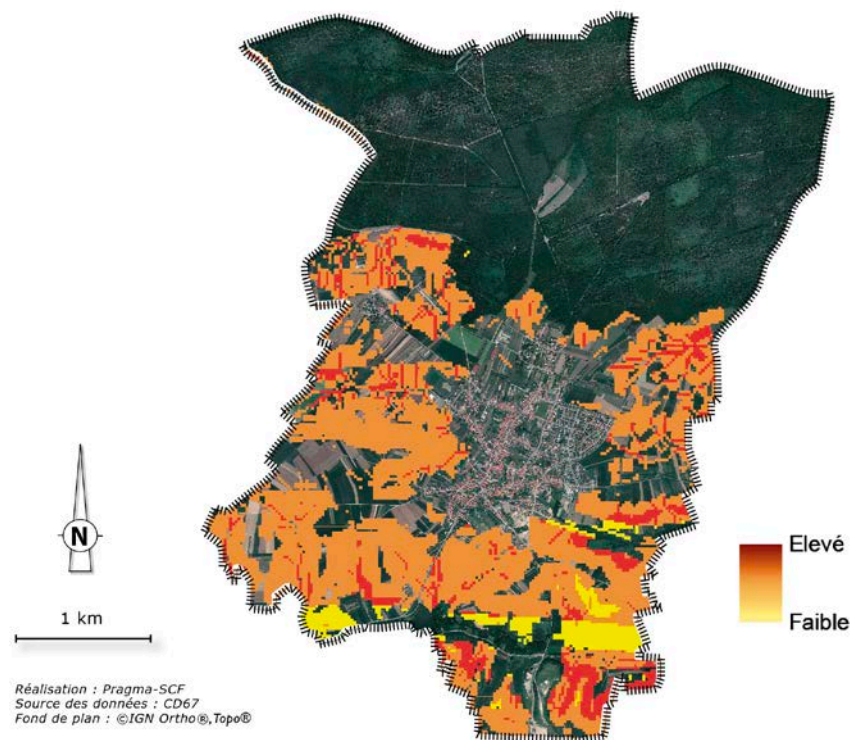


Figure 48 : Carte des sensibilités potentielles à l'érosion des sols



La commune a recensé quelques épisodes de coulées d'eau boueuses après orage, notamment en face du monument aux morts. Une zone de rétention, située entre la salle du Millenium et le cœur de village, pourrait aider à contenir ce phénomène ponctuel mais récurrent.

Par ailleurs, les eaux venant de Weitbruch ou de son amont exposent régulièrement la commune de Gries à des risques d'inondation. De ce fait, la création d'un bassin de rétention entre les deux communes s'avère nécessaire pour limiter les incidences de ce phénomène.



8.2 AUTRES RISQUES

8.2.1 - Les sites et sols pollués

8.2.1.1 Basias

La commune de Weitbruch compte plusieurs sites à l'inventaire BASIAS d'anciens sites industriels ou sites en activité susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement (base de données du Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Ils figurent sur le tableau suivant :

Figure 49 : Inventaire Basias

Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site
GOTTRI Raymond	Garage autocars auto-école	Chaux (166 a rue de la)	166 Rue Chaux de la	WEITBRUCH (67523)	g45.21a	Activité terminée
GRAD et Cie Combustibles (SARL)	Combustibles	Chaux (196 rue de la)	196 Rue Chaux de la	WEITBRUCH (67523)	v89.03z, v89.03z	Ne sait pas
HOERNEL Christophe, ex HOERNEL Jean-Louis	Carrosserie	Oberend (250 rue)	250 Rue Oberend	WEITBRUCH (67523)	g45.21b, v89.03z	En activité
REINHARDT Jean-Luc, ex REINHARDT Albert	Serrurerie	Principale (57 rue)	57 Rue Principale	WEITBRUCH (67523)	c25.71z	En activité
FAULLIMMEL Edwin (Société)	Atelier de charpentes de bois	Roses (239 impasse des)	239 Impasse Roses des	WEITBRUCH (67523)	c16.23z, v89.03z	En activité
GOTRI Raymond	Garage Autocars auto-école	Rott (82 rue)	82 Rue Rott	WEITBRUCH (67523)	g45.21a	Ne sait pas
	Décharge de Weitbruch			WEITBRUCH (67523)	e38.11z	Ne sait pas
SMITOM HAGUENAU-SAVERNE	Décharge d'ordures ménagères			WEITBRUCH (67523)	e38.11z	Activité terminée
SMITOM HAGUENAU-SAVERNE	Décharge d'ordures ménagères			WEITBRUCH (67523)	e38.11z, e38.11z, e38.11z	En activité

Parmi les sites recensés dans Basias, plusieurs sont toujours en activité : les combustibles Grad situés rue Strieth ; l'atelier de charpentes qui opère toujours dans le travail du bois, mais avec un nouveau propriétaire ; la serrurerie Reinhardt, qui par contre n'assure plus le service de station essence exercé à l'époque de l'inventaire ; la décharge située au hameau Birkwald (n° 1 sur la carte ci-dessous), reprise à titre privé pour le dépôt de terre et gravats ; la décharge intercommunale gérée par le SMITOM Haguenau-Saverne (n° 3 sur la carte ci-dessous).

Parmi les entreprises qui ne sont plus en activité, il importe de conserver la mémoire de la localisation et de la vocation de ces sites. C'est le cas des autocars Raymond Gottri, de l'atelier de carrosserie Hoernel et de l'ancienne décharge communale (n° 2 sur la carte ci-dessous), qui a été remblayée à des fins d'exploitation agricole (culture maraîchère à petite échelle). Celle-ci fait toujours l'objet d'une surveillance par piézomètres.

A cet inventaire, il convient d'ajouter les sites de deux anciennes stations d'essence situées au 126 rue Principale et au 12 rue Principale, ce dernier site présentant une citerne enterrée.

De manière générale, dès lors qu'une pollution des sols est identifiée ou suspectée sur un secteur ouvert à l'urbanisation et à vocation d'habitat, de loisirs ou d'équipement, il reste nécessaire de s'assurer que l'état actuel du site est compatible en l'état avec les usages futurs qui y sont prévus par la réalisation d'études de sol afin de déterminer les conditions d'utilisation des terrains (définies par les circulaires du 8 février 2007 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, relatives à la gestion des sites et sols pollués, et par le décret du 26/10/2015)

Figure 50 : Localisation des décharges à Weitbruch



8.2.1.2 Basol

La base de données BASOL (site internet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques) ne fait pas état d'un site potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics.

8.2.2 – Les installations classées (ICPE)

Le SMITOM de Haguenau Saverne exploite à Weitbruch, au lieu-dit Gieselberg, une installation de stockage de déchets non dangereux.

De par la nature de son activité, cette installation est classée au titre de la protection de l'environnement et soumise à autorisation.

Il s'agit d'une installation qui sert au stockage, compactage et enfouissement des déchets qui ne sont ni recyclables, ni valorisables en raison de leur nature ou de leurs dimensions.

Le CSDND (centre de stockage de déchets non dangereux) de Weitbruch est certifié ISO 14001. Moins de 10 000 tonnes de déchets sont déposées annuellement au CSDND depuis 2008.

Les biogaz produits par la fermentation des déchets sont collectés par un réseau de 19 puits et incinérés.

Les eaux de pluie polluées par les déchets, appelées lixiviats, sont collectées avant traitement dans une station d'épuration biologique.

Les obligations liées au PLU ne doivent pas contredire les règles techniques imposées à ce site.

8.2.2 - Le risque d'exposition au plomb

L'ensemble du territoire français est concerné par la recherche de plomb dans les habitations construites avant 1949.

Suite à Arrêté Préfectoral, l'ensemble du département du Bas-Rhin est classé en zone à risque d'exposition au plomb depuis janvier 2004.

8.2.3 - Le transport de matières dangereuses

La commune est soumise au risque de transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière (RD139 et RD140) et canalisation (pipelines et gazoduc).

La commune de Weitbruch est traversée par les canalisations de transport indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau 23 : Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe de la canalisation

Exploitant de l'ouvrage	Fluide	Taille	ELS (zone des dangers très graves)	PEL (zone des dangers graves)	IRE (zone des dangers significatifs)
SPLRL	Inerté à l'azote	D: 450 mm P : 79,9 bar	170 m	170 m	245 m
TPF	Hydrocarbure	D: 406,4 mm P : 69 bar	155 m	155 m	320 m

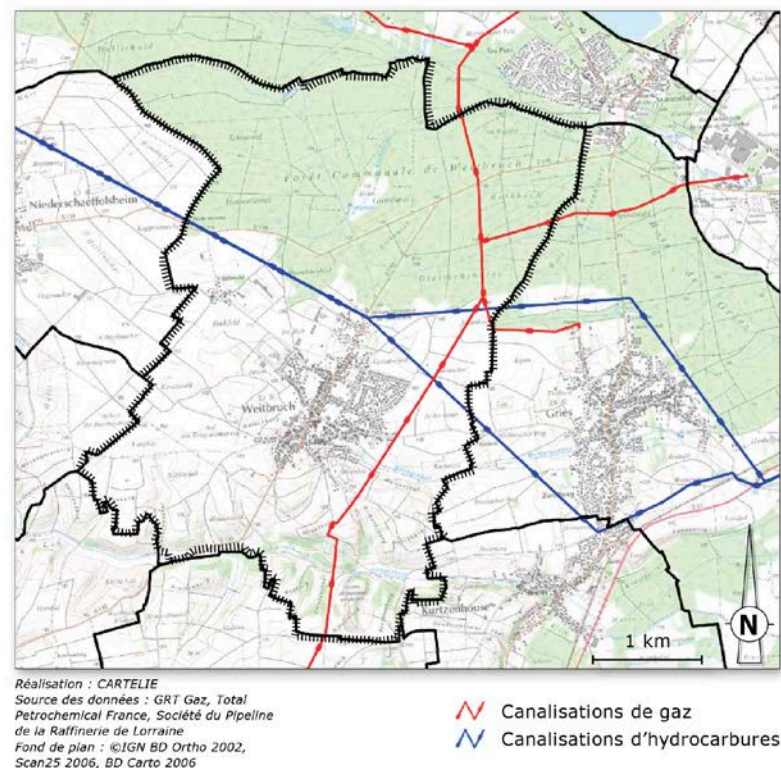
Exploitant de l'ouvrage	Fluide	Taille	SUP1 (PEL)	SUP2 (PEL)	SUP3 (ELS)
GRT Gaz (Gazoduc Brumath-Haguenau)	Gaz	D: 100 mm P : 67,7 bar	25 m	5 m	5 m
GRT Gaz (Gazoduc Weitbruch-Bischwiller)	Gaz	D: 80 mm P : 67,7 bar	15 m	5 m	5 m
GRT Gaz (Gazoduc Weitbruch-Gries)	Gaz	D: 80 mm P : 67,7 bar	15 m	5 m	5 m

Ces canalisations entraînent des servitudes d'utilité publique.

Les tableaux ci-dessus mentionnent les distances des zones de danger. Tout en n'interdisant pas pleinement

la constructibilité (excepté pour les bâtiments accueillant du public ou les immeubles de grande hauteur), ces périmètres pourraient être contraignants pour le développement urbain de Weitbruch.

Figure 51 : Canalisations traversant Weitbruch



8.2.4 - La pollution de l'air

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air en Alsace est géré par l'ASPA (Association pour la Surveillance et

l'Étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace). Cet organisme produit des résultats cartographiés par polluant : gaz acidifiant et précurseurs d'ozone, particules, gaz à effet de serre, composés organiques cancérigènes, métaux lourds...

Selon les derniers résultats par commune publiés (2013), les taux enregistrés à Weitbruch sont relativement élevés en ce qui concerne les principaux indicateurs de qualité de l'air, à savoir les émissions de particules et les précurseurs d'ozone.

8.2.4.1 Les rejets de particules

Les particules qui pénètrent dans les voies respiratoires plus ou moins profondes suivant leur diamètre provoquent plus de 40 000 décès anticipés en France chaque année.

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. Deux types sont distingués :

- les PM10 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 µm,
- les PM2,5 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 2,5 µm.

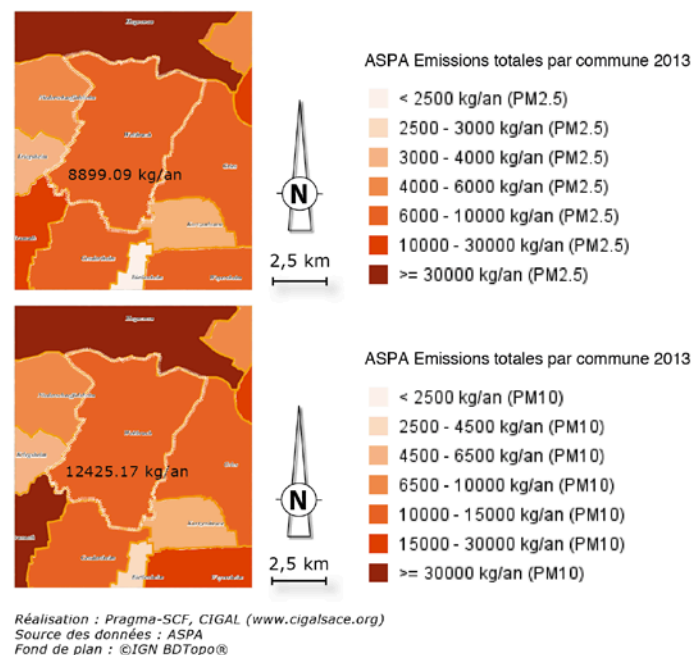
Les émissions de particules proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (construction, chimie, fonderie, cimenteries...), de l'usure de matériaux (routes, plaquettes de frein...), de l'agriculture (élevage et culture), du transport routier...

Le résidentiel (essentiellement dû à la combustion du bois) est le principal émetteur de PM10 en Alsace (35 % des émissions totales). Le secteur agricole apparaît comme un poste important d'émissions de PM10 en

région tout comme les transports routiers avec respectivement 29% et 20% des émissions totales.

Avec 54% des émissions totales, le secteur résidentiel-tertiaire est le plus fort émetteur de PM2.5 en Alsace (combustion de biomasse essentiellement). Les transports routiers sont également des sources importantes de ce type de particules.

On note que les taux de PM10 et PM2,5 à Weitbruch sont relativement importants quoique inférieurs à ceux de Haguenau et Brumath, et similaires à la commune voisine de Gries.



8.2.4.2 Les précurseurs d'ozone

Le dioxyde de soufre est un gaz irritant provoquant des gênes respiratoires.

Les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) sont dus majoritairement à la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence,...). Quelques procédés industriels émettent du SO₂ comme la production d'acide sulfurique ou les unités de désulfurisation des raffineries par exemple.

Les secteurs de la production et de distribution d'énergie, du résidentiel-tertiaire et de l'industrie représentent près de 94% des émissions de SO₂ en Alsace.

Les oxydes d'azote, comme le dioxyde de soufre, produisent des effets qui peuvent être aigus lorsque les populations sont exposées à de fortes concentrations : irritations du nez, des yeux ou de la gorge provoquant une gêne respiratoire, des bronchites ou des déclenchements de crises d'asthme.

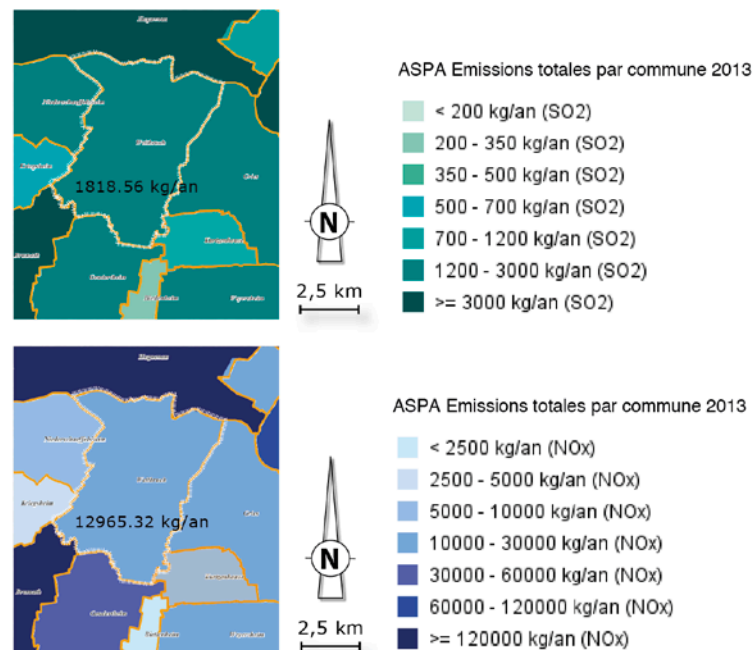
Les rejets d'oxydes d'azote (NO_x : NO+NO₂) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons, fiouls, GN...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers.

Enfin quelques procédés industriels émettent des NO_x en particulier la production d'acide nitrique et production d'engrais azotés.

Avec 51% des émissions totales, les transports routiers sont les plus forts émetteurs de NO_x en Alsace.

Une baisse d'émissions d'oxydes d'azote est constatée depuis 2000, elle est due en grande partie à l'augmentation de la part de véhicules catalysés.

Les émissions de SO₂ ont elles aussi baissé dû à la baisse de teneurs en soufre dans les combustibles, les économies d'énergie... Elles demeurent quand même élevées à Weitbruch.



Réalisation : Pragma-SCF, CIGAL (www.cigalsace.org)
Source des données : ASPA
Fond de plan : ©IGN BDTopo®

L'occupation du sol, la répartition des zones de développement de l'habitat, des activités économiques et de loisirs, mais aussi des infrastructures notamment de transports, ne sont pas sans impact sur la qualité de l'air. La morphologie urbaine va en effet largement influencer les niveaux d'émissions de polluants. A cet égard, le PLU peut jouer un rôle déterminant.

8.2.5 - La gestion des déchets

Les déchets peuvent constituer un risque pour l'environnement et la santé de l'homme ainsi qu'une source de nuisances pour les populations.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) a été adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, lors de la séance du 9 décembre 2013.

Le plan prévoit à une échelle de 6 et 12 ans, des objectifs ambitieux en matière de prévention des déchets, de valorisation et de traitement des déchets en favorisant la valorisation matière et énergétique et en limitant l'enfouissement.

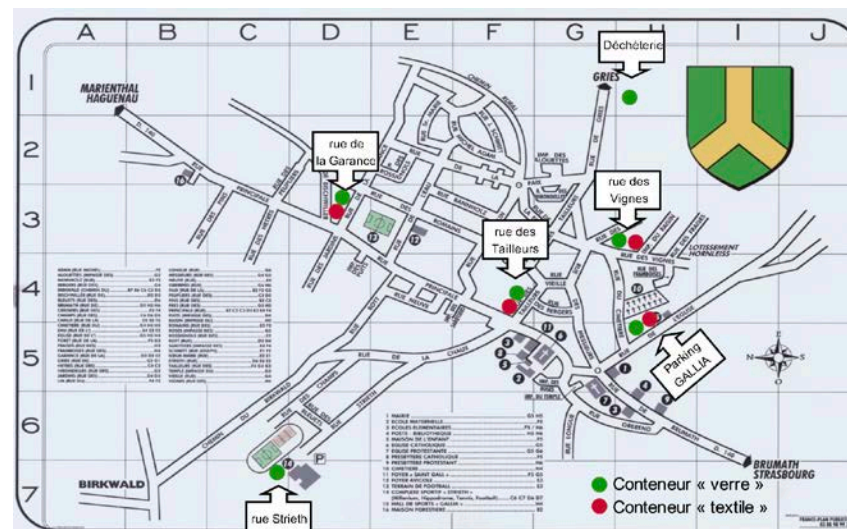
A l'échelle locale, la gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn qui pratique depuis 2013 la redevance incitative et encourage le tri. Ces mesures ont été prises dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte hebdomadairement, les poubelles de tri (déchets recyclables : papier, carton, flaconnages plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques) une fois tous les 15 jours.

Des points d'apport volontaire pour le verre sont disponibles dans chaque commune. Ils sont destinés à recevoir les bouteilles, pots et bocaux en verre.

Pour les autres types de déchets, les habitants de la CC Basse-Zorn ont accès aux déchetteries situées à Geuderthheim et Gries, mais doivent être munis d'une carte d'accès. Chaque passage est comptabilisé.

Figure 52 : Localisation des points d'apport volontaire à Weitbruch



L'organisation des collectes sélectives en apport volontaire, du recyclage des déchets issus des collectes sélectives, du compostage des végétaux, de la valorisation des déchets de bois en mélange et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que le traitement des déchets par incinération avec valorisation énergétique, compostage et enfouissement sont confiés au SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) Haguenau-Saverne.

Le SMITOM Haguenau-Saverne opère un centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) à Weitbruch.

En raison de leur nature ou de leurs dimensions, certains déchets ne sont ni recyclables, ni valorisables, ils sont alors contrôlés au CSDND, certifié ISO 14001,

avant d'être stockés, compactés et enfouis sous terre. Moins de 10 000t de déchets sont déposées annuellement au CSDND depuis 2008.

Cette installation fait l'objet d'une servitude d'utilité publique dans le périmètre de deux cents mètres autour de la zone en exploitation du Centre de stockage.

Le tableau suivant donne quelques chiffres concernant les collectes des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes et sur le Département du Bas-Rhin à comparer avec les chiffres nationaux :

	Déchets totaux	OM	Collecte sélective (acier, aluminium, verre, plastiques, papiers/cartons et biodéchets)	Déchets occasionnels des ménages
En kg/habitant/an				
SMITOM Haguenau- Saverne (2016)	518	166	119	233
CC de la Basse-Zorn (2016)	503	213	92	198
CC de la Basse-Zorn (2011)	619	293	76	250
Bas-Rhin (2015)	497	207	91	199
France (2013)	518	270	76	172

Au total, sur le territoire de la CC de la Basse Zorn, 50% des déchets sont incinérés, 12% compostés, 36% recyclés, 2% enfouis (chiffres de 2011).

En février 2015, le Conseil communautaire a décidé de se lancer dans un Programme de Prévention des Déchets.

Soutenu par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'ADEME, ce dispositif devrait permettre de sensibiliser davantage la population et de réduire le poids et le volume de nos déchets par le biais de différentes actions.

8.2.6 L'assainissement

La Communauté de communes de la Basse Zorn est en charge du système d'assainissement collectif.

Elle s'est pourvue d'un zonage d'assainissement sur l'ensemble des 7 communes adhérentes.

Dans les zones d'assainissement collectif, la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques ainsi que leur traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Ces zones sont équipées de réseaux « eaux usées » collectifs, parvenant à la station d'épuration. Chaque immeuble est raccordé au réseau public par un branchement particulier.

Dans les zones d'assainissement non collectif, les immeubles sont équipés de systèmes autonomes. Chaque installation est pourvue d'une fosse septique et d'un dispositif d'épandage en sol naturel ou reconstitué.

Les installations autonomes sont financées et entretenues par le propriétaire de l'immeuble. La collectivité est ici seulement tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement afin de protéger la salubrité publique.

Le hameau du Birkwald, à l'ouest de Weitbruch, est traité en assainissement non collectif, et ceci en raison de son éloignement de réseau de collecte communal.

Hormis le secteur de la salle des Fêtes, rue Strieth, qui est équipé d'un réseau séparatif et d'un bassin de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert, la totalité des

zones urbanisées de la commune de Weitbruch est desservie par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire. Ce réseau est constitué de collecteurs allant du diamètre Ø 150 mm au diamètre Ø 1 200 mm.

Le réseau de collecte de la commune est équipé de huit déversoirs d'orage qui permettent la régulation des débits venant des différents secteurs de la commune.

Les effluents collectés par ces réseaux sont ainsi dirigés vers un bassin de dépollution de type cyclonique. L'ouvrage, d'une capacité de 760 m³, est situé au sud-est de la commune, dans le prolongement de la rue des Prés.

Depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn en septembre 2014, les effluents des 7 communes sont acheminés vers cette unique station d'épuration située à l'est de Weyersheim.

Cette station, d'une capacité de 30 000 équivalents habitants (EH), comprend notamment un process de méthanisation des boues qui permet, en plus de diminuer les désagréments liés aux odeurs, de produire de l'électricité revendue par la suite sur le réseau et de la chaleur qui est réinjectée dans l'équipement.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Zorn.

La mise en service de la nouvelle station d'épuration a fait suite à la pose de plusieurs kilomètres de réseaux de transport intercommunaux entre 2009 et 2011.

Le fonctionnement du réseau de collecte assainissement de Weitbruch ne pose pas de difficultés particulières. La Communauté de Communes de la Basse-Zorn ne prévoit aucun renforcement particulier.

(Voir Annexes sanitaires du projet de PLU)



Station d'épuration de Weyersheim vue du ciel, ©SDEA

8.2.7 – Les lignes à haute tension

Plusieurs lignes électriques aériennes haute tension traversent la commune :

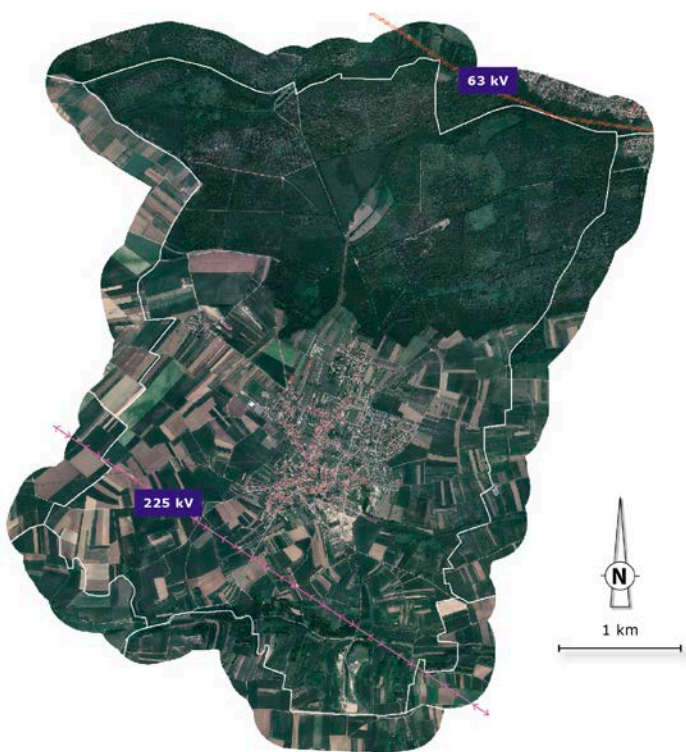
- Une ligne électrique aérienne très haute tension (225 kV) opérée par Electricité de France/RTE traverse Weitbruch au sud ;
- Deux lignes haute tension (63kV) opérées par Electricité de Strasbourg localisées au nord de la commune, à l'extrême limite du ban.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) recommande de limiter les expositions du public sensible et de ne pas installer ou aménager de nouveaux établissements accueillant un tel public (école, crèche, hôpital...) à proximité immédiate des lignes à haute tension non enfouies et de ne pas implanter de nouvelles lignes au-dessus de tels établissements. Une zone d'exclusion de 100 mètres minimum est recommandée.

Tout projet de nouvelle construction doit tenir compte des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques produits par le passage d'électricité. La recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 12 juillet 1999 reprise en droit français dans l'article 12bis de l'arrêté du 17 mai 2001 préconise que :

- la valeur du champ électrique ne doit pas excéder 5kv/m ;
- la valeur du champ magnétique associé ne doit pas excéder 100µT.

Figure 53 : Lignes à haute tension



Source : CD67 (fond de plan : ©IGN BDOrtho®, BDTopo®)

8.3 CONTRAINTES ET PRESCRIPTIONS LÉGALES

8.3.1 – Captages d'eau potable

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Weitbruch est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) - périmètre de Hochfelden et Environs. Ce dernier regroupe 52 communes et représente une population totale d'environ 33 500 habitants, dont 2 777 habitants pour la commune de Weitbruch (populations légales 2012).

L'eau distribuée provient de l'exploitation de 9 forages localisés sur deux sites de production :

- Station de pompage et de traitement de Mommenheim exploitant sept puits.
- Station de pompage et de traitement de Weitbruch exploitant deux puits.

Le ban communal de Weitbruch est concerné par les périmètres de protection des ouvrages de captage d'eau potable de la commune elle-même, ainsi que de la commune de Kaltenhouse :

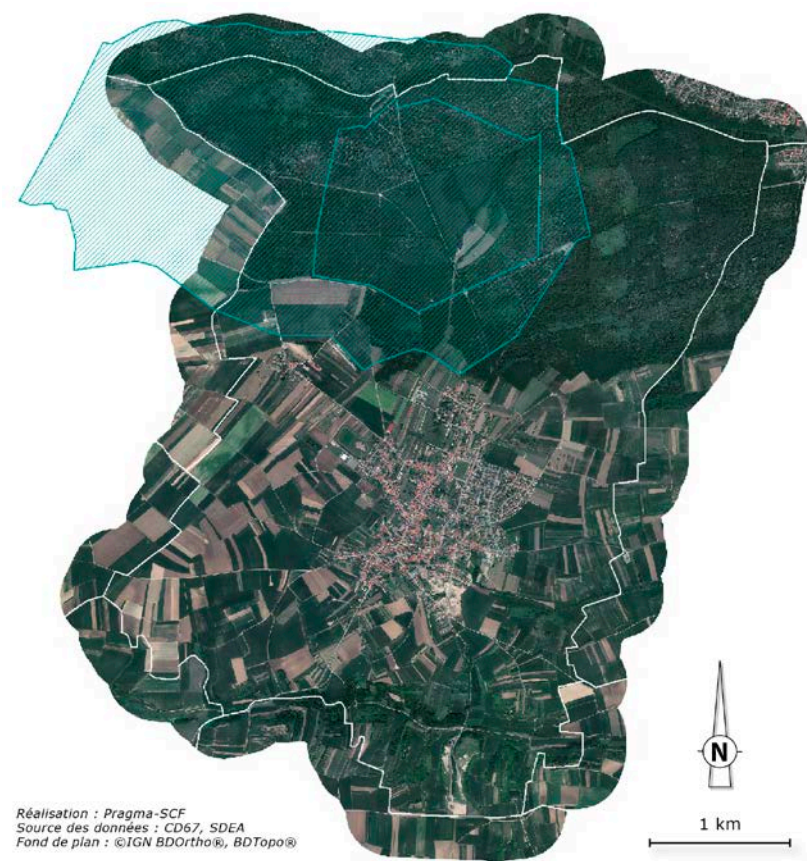
- Les 2 forages de Weitbruch ont été déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2008. Leurs périmètres de protection rapproché et éloigné concernent la partie nord-ouest du ban communal ;
- Le forage de Kaltenhouse a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 10 avril 1974. Son périmètre de protection éloigné concerne la partie nord-est du ban communal de Weitbruch.

Notons que les 4 forages de Bietlenheim, au sud, déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1996 présentent une aire d'alimentation qui concerne la partie sud du ban communal de Weitbruch.

Les forages de Weitbruch alimentent Weitbruch, Kriegsheim, Niederschaeffolsheim et Rottelsheim.

Tout projet à l’intérieur de ces périmètres de protection devra faire l’objet d’une déclaration auprès de l’Agence Régionale de Santé Alsace qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

Figure 54 : Périmètres de protection des captages à Weitbruch



8.3.1.1 Besoins en consommation

En 2014, le volume total d'eau vendu à la commune de Weitbruch totalisait environ 115 000 m³. A titre indicatif, les besoins sur l'ensemble du périmètre de Hochfelden et environs correspondent à 56 m³/habitant.

Le stockage de l'eau pour la commune de Weitbruch est assuré par le château d'eau de Niederschaeffolsheim, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Volume total (m3)	Volume utile (m3)	Volume incendie (m3)	Niveau d'eau (m NGF)
500	350	150	221

Depuis les forages 1 et 2 au nord de Weitbruch, un pompage associé à une bache de reprise en sortie de traitement alimente le réservoir de Niederschaeffolsheim par une conduite Ø 150 mm puis Ø 200 mm, assurant au passage la distribution d'eau dans l'ensemble du secteur. Quand le réservoir de Niederschaeffolsheim est plein, le pompage s'arrête et la distribution se fait gravitairement depuis le château d'eau.

Depuis le réservoir de Niederschaeffolsheim, une conduite Ø 200 mm alimente Weitbruch et le hameau du Birkwald, à l'est. Cette conduite Ø 200 mm se prolonge ensuite en Ø 150 mm.

Une conduite Ø 125 mm permet le maillage du réseau de distribution de Weitbruch entre la conduite intercommunale Ø 200 mm traversant le hameau du Birkwald et le réseau Ø 100 mm de la rue Rott, à l'ouest de la commune.

Enfin, des canalisations de plus faible diamètre (Ø 110 à Ø 60 mm) assurent le maillage des réseaux et la desserte locale des zones d'habitations.



L'alimentation en eau potable de la commune de Weitbruch ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle et les capacités de production et de stockage du périmètre de Hochfelden et Environs permettent de couvrir les besoins actuels de la commune.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

8.3.1.2 Réserve incendie

Le volume nécessaire à la défense contre l'incendie est disponible au niveau du réservoir de Niederschaeffolsheim, où une réserve de 150 m³ reste à tout moment mobilisable.

Le réseau de distribution de la commune de Weitbruch est équipé d'un total de 107 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 120 m et répartis comme suit :

- 54 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 51 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm),
- 2 Hydrants (Ø 65 mm).

Notons également que la commune dispose par ailleurs d'une citerne enterrée de 120 m³ implantée rue des Bergers.

Le débit réglementaire de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar est atteint sur les conduites principales de la commune. Quelques appareils situés sur des conduites de faibles diamètres ou en antenne ne délivrent pas le débit réglementaire. Dans ces conditions, des alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour la défense contre l'incendie doivent être recherchées, en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

compétent en la matière. Ces faiblesses n'affectent cependant pas les possibilités de zones d'extension urbaine prévues.

8.3.1.3 Qualité de l'eau distribuée

L'eau subit un traitement d'élimination du fer et du manganèse, et de désinfection au chlore avant sa distribution.

Elle est douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux forages, en sortie des stations de traitement, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

En 2014, l'analyse de l'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires (chloration, purge) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

Les teneurs en nitrates de l'eau distribuée respectent les limites de qualité.

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

En 2014, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de Hochfelden et Environs est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physicochimiques en vigueur.

En conclusion, la desserte en eau potable de la commune de Weitbruch par les installations du périmètre de Hochfelden et Environs répond bien aux besoins actuels, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

8.3.2 - SDAGE Rhin-Meuse

La loi sur l'eau de 1992 a créé deux nouveaux outils de planification : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.

Weitbruch est concernée par le SDAGE du bassin Rhin-Meuse 2016-2021, approuvé le 30 novembre 2015.

Les documents d'urbanisme - les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et à défaut les Plans locaux d'urbanisme (PLU) - doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE (voir articles L.111-1-1, L.122-1-13 et L.123-1-10 du Code de l'urbanisme).

Afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE et de préserver ou améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur le bassin Rhin-Meuse, 6 enjeux ont été identifiés :

1. Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;
2. Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;
3. Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;
4. Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse ;

5. Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires.
6. Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Ces enjeux ont été déclinés dans le projet de SDAGE sous forme de 32 orientations fondamentales, 99 sous-orientations et 267 dispositions.

8.3.3 – SAGE Moder

L'achèvement du contrat de rivière conjugué aux évolutions de la politique de l'eau ont conduit les acteurs locaux du bassin de la Moder à se prononcer en faveur de la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en vue de valoriser les actions entreprises et d'étendre la dynamique locale à de nouveaux enjeux.

Le périmètre du SAGE Moder couvre 826 km² et comprend 96 communes qui totalisent 130 000 habitants. Deux secteurs caractérisent le périmètre : un secteur amont avec une forte couverture forestière, et un secteur aval avec une forte urbanisation, des activités industrielles et agricoles.

Le SAGE est actuellement en cours d'élaboration. Le diagnostic devrait être validé en 2016. L'état initial a déjà mis en avant les enjeux suivants :

- Une morphologie des cours d'eau de qualité médiocre (berges, lit mineur et lit majeur) : berges artificialisées, nombreux ouvrages sur les cours d'eau (seuils, plans d'eau, prairies retournées...) *Enjeu de protection et de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) et de leurs*



fonctionnalités (soutien d'étiage, régulation des crues...)

Actions possibles :

- Restaurer la continuité écologique (effacement d'ouvrage...)
- Renaturer les cours d'eau (restauration et diversification des milieux...)
- Préserver/restaurer les zones humides et autres zones tampons (haies riveraines, annexes hydrauliques)

- Des risques naturels avec les coulées d'eau boueuse et les inondations

Enjeu de conciliation des usages et de la qualité des sols et des milieux aquatiques

Actions possibles :

- Améliorer la connaissance des risques
- Préserver les champs d'expansion de crues
- Gérer les inondations

- Une qualité des eaux de surface et des eaux souterraines dégradées (pesticides, HAP, métaux...)

Enjeu de reconquête de la qualité des eaux

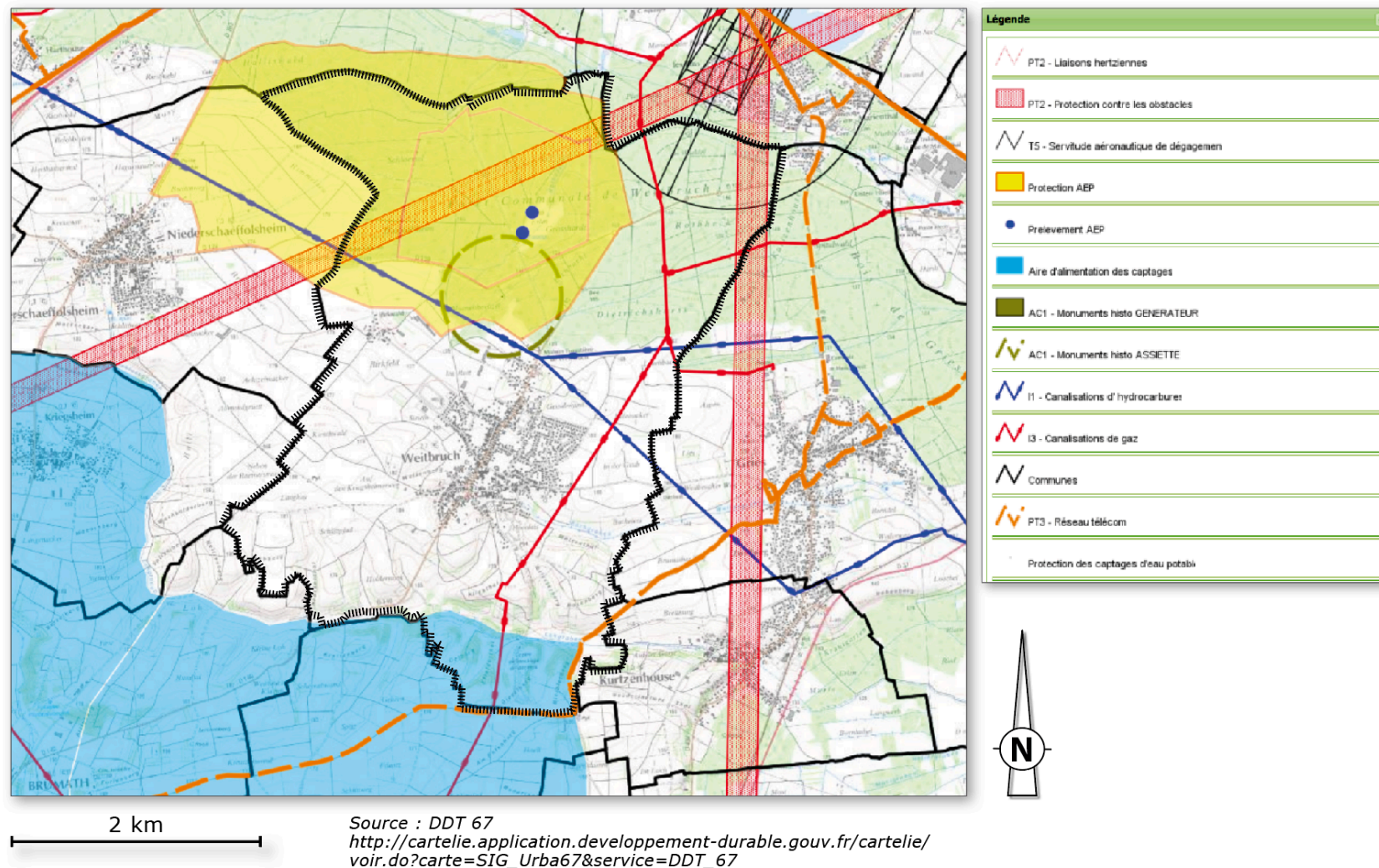
Actions possibles :

- Développer les techniques alternatives à l'utilisation de fertilisants et de pesticides
- Réduire les rejets industriels et artisanaux de substances dangereuses (mercure, plomb...)
- Améliorer la gestion des ouvrages d'assainissement, en particulier en temps de pluie

En ce qui concerne spécifiquement Weitbruch, l'état initial a pointé la faible diversité piscicole du Rothgraben et les fortes teneurs en nitrates des eaux souterraines.

Le PLU devra être compatible avec ce SAGE lorsqu'il sera approuvé.

Figure 55 : Carte des principales servitudes



8.3.4 - Les servitudes d'utilité publique

La commune est grevée par un certain nombre de servitudes d'utilité publique dont les effets en matière d'utilisation du sol priment sur les dispositions du P.L.U.

Il appartient au P.L.U. de ne pas édicter de règles s'opposant à l'application de ces servitudes :

- AC1 Monuments historiques
- AS1 Protection des eaux potables (protection rapprochée/éloignée ; voir 8.3.1 – Captages d'eau potable)
- I1 Canalisations d'hydrocarbures
- I3 et I3 bis Canalisations de gaz
- I4 Ligne électrique 225 kV
- INT1 Cimetière
- PM2 Installation classée (CSDU)
- PT2 Transmissions radioélectriques – Obstacles
- PT3 Câbles téléphoniques
- T5 Aérodrome : dégagement
- T7 Aérodrome : installations particulières

8.3.5 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La commune était couverte jusqu'au printemps 2017 par le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS), approuvé le 1^{er} juin 2006.

Depuis juillet 2017, Weitbruch, par le biais de la communauté de communes de la Basse-Zorn, a intégré le Syndicat du SCOT d'Alsace du Nord (SCOTAN).

Cette situation ouvre une période de transition durant laquelle aucun SCOT ne s'applique sur le territoire communal, ceci le temps que la révision du SCOTAN intègre les communes nouvellement rattachées à son périmètre.

8.4 RISQUES, NUISANCES ET CONTRAINTES : LES ENJEUX

La commune de Weitbruch n'est pas soumise à des risques naturels ou technologiques élevés, mais à des aléas modérés dont il importe de bien prendre la mesure.

8.5.1	Prendre en compte la mémoire locale dans la prévention des risques d'inondation, de coulées de boue et de mouvement de terrain.
8.5.2	Prévoir une solution d'écrtage des crues en aval du village le long du Bachgraben pour protéger la commune voisine de Gries des risques d'inondation.
8.5.3	Appliquer les normes parasismiques dans les constructions.
8.5.4	Prendre en compte le risque de rétractation de sols argileux, classé moyen sur la partie haute du village.
8.5.5	Prendre en compte le passage de l'oléoduc PRL dans les espaces naturels et agricoles.



CHAPITRE 9 : BILAN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ À EFFET DE SERRE

9.1 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET GAZ À EFFET DE SERRE

9.1.1 – Les objectifs nationaux

La concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre est une des causes du changement climatique. La France s'est donné comme objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (année de référence 1990).

Ce sont les objectifs également inscrits dans le Schéma régional du Climat de l'Air et de l'Energie d'Alsace.

Il existe différents gaz à effet de serre. Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du climat (GIEC) en a recensé plus d'une quarantaine. Le plus commun est la vapeur d'eau et le plus connu est le dioxyde de carbone (CO₂). Tous deux sont naturellement présents dans l'atmosphère. Il y a aussi le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃), et des gaz créés par l'Homme, tels que les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), par exemple.

9.1.2 – Les initiatives locales

Le Pays d'Alsace du Nord, dont fait partie Weitbruch, s'est engagé de façon volontaire depuis fin 2008 dans une démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET) avec le soutien de la l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Il s'agit d'une démarche collective qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations

énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables, tout en renforçant l'attractivité du territoire. Le Plan Climat se base sur la mise en œuvre d'actions concrètes et sur une mutualisation des savoir-faire.

La démarche s'est structurée localement selon différentes étapes : l'établissement d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques (en partenariat avec l'ASPA), la définition d'objectifs stratégiques quantifiés et opérationnels en faveur du climat, l'établissement d'un programme d'actions, comportant notamment des réalisations exemplaires et démonstratives, la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Les objectifs sont, d'ici à 2020 (objectifs des « 3 X 20 » de l'Union Européenne) :

- De réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
- D'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique,
- De porter à plus de 20 % la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, hydraulique...).

Trois axes de travail prioritaires ont été initialement identifiés : les transports, les bâtiments et les énergies renouvelables. En 2013, des priorités et des nouvelles pistes d'actions pour la suite du plan climat ont été redéfinies et concernent spécifiquement :

- Les bâtiments

Objectif logements : l'équivalent de 2300 logements rénovés BBC / an

Objectifs des actions : sensibiliser, conseiller et aider les publics (habitants, collectivités, professionnels) afin de réaliser la rénovation énergétique des bâtiments et d'agir sur les

comportements pour réduire leur consommation d'énergie.

- **Les déplacements**

Objectif transports : -6% des GES d'ici 2020 = -150 millions km parcourus en voiture sur 1 année par les voyageurs

Objectifs des actions : faire partager la connaissance des enjeux et des ressources de la mobilité en Alsace du Nord pour faire évoluer les comportements de déplacement, favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle par l'aménagement du territoire et l'offre de services à la population.

- **L'industrie et l'agriculture**

Objectif : développer l'efficacité énergétique des entreprises et de l'agriculture

- **Les énergies renouvelables**

Potentiel EnR : +353 GWh supplémentaires en 2020 par rapport à 2010 (+24%), hors géothermie profonde

Objectifs des actions : développer la production et optimiser l'utilisation des énergies renouvelables, pour créer de la valeur ajoutée locale, sans entrainer de substitution par rapport à des mesures de réduction de la consommation d'énergie.

- **La qualité de l'air**

Plutôt satisfaisante en moyenne, mais dégradée par les émissions de particules des véhicules et du chauffage au bois.

- **L'aménagement du territoire**

Un levier indirect à forte influence sur le long terme en matière de déplacements, de performance énergétique dans le bâtiment et de développement des EnR.

Objectif plan climat : utiliser le levier de

l'aménagement du territoire pour favoriser en amont la réduction des impacts énergie-climat.

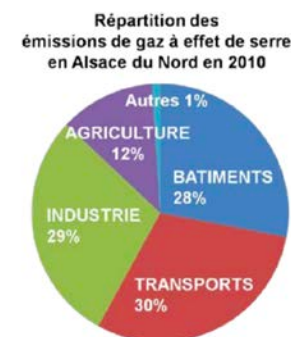
- **La consommation**

Les produits et services consommés sont transversalement responsables de 66% des émissions de gaz à effet de serre en moyenne en France. Ils sont aussi une source potentielle de développement de la valeur ajoutée locale.

- **La culture climat**

Objectifs : faire partager par une majorité des acteurs du territoire (tous publics) une connaissance des principaux enjeux et objectifs énergie-climat, aux niveaux global et local, et développer une notoriété du plan climat d'Alsace du Nord.

Figure 56 : Répartition des émissions de GES en 2010 – Pays d'Alsace du Nord



9.1.3 – Le diagnostic communal

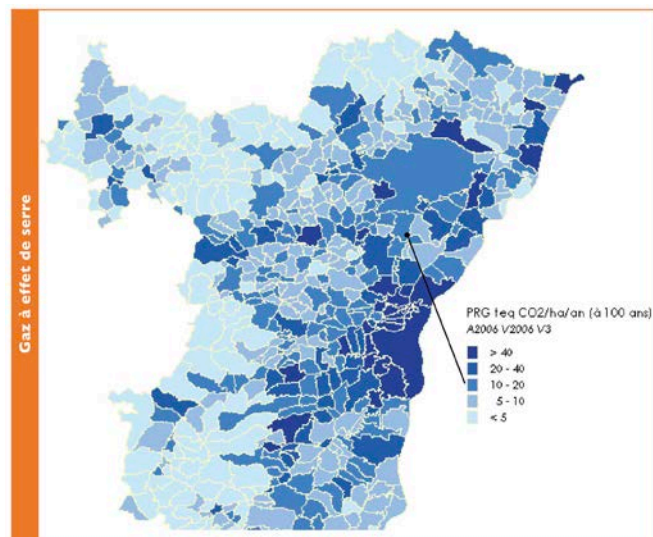
9.1.3.1 GES

A un niveau plus local, les données de l'ASPA ont permis de cartographier le PRG (Pouvoir de Réchauffement Global), un indicateur intégrateur des GES (Gaz à Effet de Serre).

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) traduit l'effet de serre additionnel induit par l'émission de certains gaz. La définition utilisée par l'ASPA est basée sur celle du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) qui date de 1995. L'ASPA ne prend en compte que le CO₂, le CH₄ et le N₂O (qui représentent environ 97 % des GES pris en compte par le GIEC).

Le PRG est exprimé en tonnes équivalent CO₂ à horizon 100 ans. Weitbruch se situait dans une fourchette comprise entre 10 et 20 tonnes (2006) avant l'adoption des mesures du plan climat. Les dernières mesures datant de 2013 estiment le PRG à 13 682 teqCO₂.

Les données pour l'ensemble de l'Alsace indiquent globalement une baisse : de 16 000 teqCO₂ en 2006, les chiffres de 2013 ont chuté à 12 000 teqCO₂.



Source des données : ASPA

9.1.3.2 Consommation d'énergie

A titre indicatif, la consommation d'énergie finale (consommation des utilisateurs finaux : ménages et entreprises), équivaut à Weitbruch à 2876 kilotonnes équivalent pétrole d'après les dernières données de l'ASPA. Il est à noter qu'au niveau de l'Alsace, la consommation est en baisse depuis 2006. Il sera intéressant de comparer sur une longue période les données communales.

9.2 RESSOURCES ET POTENTIEL EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

9.2.1 - Energie éolienne

Weitbruch figure sur la liste des communes dites « favorables pour le développement éolien » telle qu'établie par le Schéma régional éolien de juin 2012, volet du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE).

Cependant, en complément des indications apportées par le schéma régional, chaque projet de ZDE (Zone de développement de l'éolien) devra faire l'objet d'études plus ciblées et approfondies, pour tenir compte d'éventuelles contraintes spécifiques locales sur les thématiques et domaines traités précédemment.

Des études locales (études d'impact) sont toujours nécessaires au regard des enjeux mesurés à l'échelle du projet. Elles sont toujours exigées réglementairement dans le cadre du droit électrique (ZDE), du droit de l'urbanisme (permis de construire) et du droit de l'environnement (installations classées), voire d'autres droits dans le cadre de demandes spécifiques (autorisation de défrichement).



9.2.2 – Energie solaire

Compte tenu du taux d'ensoleillement annuel en Alsace, l'énergie thermique récupérable par des capteurs thermiques, et dans une moindre mesure par des panneaux photovoltaïques, suffit pour chauffer par exemple les eaux sanitaires et économiser ainsi 10% à 15% de la consommation annuelle d'énergie.

Par exemple, la production photovoltaïque annuelle dans le nord de la France est en moyenne de 900 kWh/kWc et dans le sud de 1300 kWh/kWc. A Weitbruch, il est possible d'atteindre 1030 kWh/kWc sur une toiture à 35° orientée sud.

9.2.3 – Géothermie

L'Alsace est potentiellement propice à la géothermie profonde, plus particulièrement dans la zone d'effondrement du bassin rhénan, en raison d'un sous-sol composé de roches fracturées situées à 5 000 mètres de profondeur. L'eau de pluie s'infiltre dans le sol et se réchauffe au contact des roches : sa température peut atteindre plus de 200 degrés à ces profondeurs. L'eau devient ainsi plus légère et remonte naturellement au travers des failles existantes, créant un vaste réservoir souterrain.

Les utilisations directes de la géothermie profonde sont nombreuses et énergétiquement très efficaces. Cette production d'énergie renouvelable décarbonée, si elle permet de maîtriser les émissions de GES, comporte toutefois des risques de micro-séismes induits et d'entartrage des installations et de colmatage des fissures qui peuvent rendre nécessaire des techniques de fracturation hydraulique et « chimique » controversées.

Le projet pilote européen de géothermie profonde à Soultz-sous-Forêts est le premier site au monde dit

EGS (Enhanced Geothermal System) à avoir été raccordé au réseau électrique.

La géothermie très basse énergie concerne elle l'exploitation des aquifères peu profonds et l'exploitation de l'énergie naturellement présente dans le sous-sol à quelques dizaines, voire quelques centaines de mètres.

L'Alsace est particulièrement favorisée par la présence de la nappe alluviale rhénane qui est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe. La quantité d'eau stockée, pour sa seule partie alsacienne, est estimée à environ 35 milliards de m³. Sa température varie peu au fil des saisons, entre 8 et 12°C, et assure une efficacité élevée même en hiver, dans le cas de son exploitation à travers des pompes à chaleur. Weitbruch est directement sis sur cette nappe qui représente un potentiel majeur.

Tout le ban communal de Weitbruch est situé en zone « verte » sur la carte des zones réglementaires des arrêtés ministériels relatifs à la Géothermie de minime importance parus au journal officiel du 5 juillet 2015, et est donc éligible à la GMI (Géothermie de Minime Importance). La réalisation d'un forage ne nécessite alors qu'une simple télédéclaration. Il est par contre essentiel, dans tout projet, d'en minimiser l'impact sur les eaux souterraines et de protéger les intérêts du maître d'ouvrage et des tiers concernés (mouvements de terrain, assèchement de puits, pollution de la ressource en eau...).

9.2.4 – Biomasse

La biomasse représente l'ensemble des matières organiques végétales ou animales, exploitables à des fins énergétiques. Trois types de biomasse sont disponibles :

- la biomasse solide : le bois brut (bois énergie) et ses dérivés (déchets de bois), ainsi que les résidus agricoles,
- la biomasse liquide : issue des plantes comme l'huile de colza ou de tournesol
- le biogaz : issu de la méthanisation, naturelle ou industrielle.

Ces potentialités ne sont pas directement exploitables à l'échelle de la commune où il n'y a pas d'unité de méthanisation. Cependant, ce sont des perspectives intéressantes à une échelle supra-communale.

Quant aux biogaz produits par le centre de stockage des déchets, ils sont incinérés et représentent une économie de gaz à effet de serre de 6500t de CO₂ chaque année. (Source : SMITOM Haguenau-Saverne)

9.2.5 – Hydro-électricité

Il n'y a pas sur le territoire de la commune de production d'énergie d'origine hydraulique ni de potentiel suffisant à exploiter en ce sens.

9.2.6 – Bois énergie

Le bois, sous forme de bûches, est l'un des moyens de chauffage les moins chers, sous réserve d'utilisation d'appareils bien dimensionnés et performants, qui assurent une bonne combustion, voire une possibilité d'accumulation de la chaleur.

Tout concourt à l'augmentation de son usage dans les années à venir, aussi bien pour les particuliers que pour les projets industriels et collectifs.

Selon l'ONF, la matière première en bois énergie ne manque pas en Alsace. Et cette évolution représente une réelle opportunité en favorisant la commercialisation de produits de moindre valeur comme les rémanents d'exploitation, les produits de dépressage

ou de premières éclaircies sur pied dans les parcelles récemment reboisées...

En conclusion, l'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Par exemple, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes. La performance énergétique des nouveaux bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, les modes de transport alternatifs à la voiture, des formes urbaines compactes qui réduisent les trajets, le comportement plus économe des citoyens sont autant de voies de progrès sur lesquelles le PLU peut jouer un rôle.



9.3 GAZ À EFFETS DE SERRE : LES ENJEUX

Pour Weitbruch, la contribution aux objectifs globaux de réduction de la production des gaz à effets de serre définis pour 2050 par la COP21 peut s'appuyer sur les leviers suivants :

9.3.1	Réduction des émissions liées aux transports grâce à l'évolution des normes, des progrès techniques et de la généralisation progressive de la voiture électrique qu'il importe de promouvoir.
9.3.2	Réduction des émissions liées aux transports grâce à la montée en puissance de l'auto-partage.
9.3.3	Développer et valoriser les circulations douces pour limiter l'usage de la voiture en particulier dans les déplacements de courte distance.
9.3.4	Réduction des émissions grâce à la généralisation de l'éco-construction (isolation et énergies renouvelables dans les nouvelles réalisations) et d'un renforcement ambitieux de l'isolation des constructions anciennes.
9.3.5	Valorisation photovoltaïque des toitures, notamment des bâtiments du site d'activité, des bâtiments agricoles et des équipements communaux.
9.3.6	Prévoir la possibilité à terme de valoriser le potentiel éolien local.

C- LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VIGUEUR



CHAPITRE 10 : BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VIGUEUR

10.1 UNE CONCRÉTISATION SATISFAISANTE DES OBJECTIFS DU POS DEPUIS 2002

Le Plan d'Occupation des Sols de Weitbruch a été approuvé le 26 mars 2002. Après treize années de validité, d'un point de vue opérationnel, le bilan du POS peut être considéré comme relativement positif.

Le potentiel d'extension urbaine immédiatement urbanisable (zone 1NAA) a été mobilisé au deux tiers, soit 8 des 12 hectares prévus.

Concernant la densification des zones UA, UB et NB, elle a été relativement dynamique, mobilisant 4 des 5,5 hectares des parcelles libres (hors jardins).

Concernant la conservation et la protection des espaces de vergers « intra-muros », elle a été pleinement efficace. L'outil mobilisé a été une limitation du Coefficient d'Occupation de Sols (COS) à 0,1 dans les secteurs AU3 et AU4, spécifiquement créés à cet effet (0,2 en secteur AU2). À noter que la possibilité de référer au COS a été supprimée par la loi ALUR et que par voie de conséquence, d'autres solutions devront être mobilisées si la commune compte poursuivre cet objectif.

Concernant la zone 1NAA située à l'ouest de la rue Neuve, comprenant également un bel îlot écopaysager de plus de 50% de la surface de la zone, la vocation de jardin des maisons voisines a eu un effet autoprotecteur en gelant toute urbanisation du site.

Concernant le projet de site d'activités situé le long de la route de Gries à l'est de la commune, classé 1NAX au plan de zonage, sa maîtrise foncière est communale, mais la compétence devenue intercommunale n'a pas encore permis sa mise en oeuvre.

Concernant les zones UL et 1NAL dédiées aux équipements de sport et de loisir, elles ont accueilli le Millenium juste avant l'approbation du POS et n'ont pas accueilli de nouveaux équipements depuis, mais elles répondent à l'usage du site et offrent des solutions pour les développements futurs.

Concernant les zones agricoles et naturelles, elles ont rempli leur rôle ; ne s'impose aucune remarque particulière.

Pour finir, l'application du règlement du POS n'a pas soulevé de souci particulier et a permis de préserver l'équilibre de la forme urbaine et de la typologie du bâti existante.

10.2 DES IMPÉRATIFS DE MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LES LOIS ENE, ALUR ET LE SCOT DE LA RÉGION DE STRASBOURG

Le POS en vigueur, outre sa caducité programmée par la loi ALUR pour mars 2017, se trouve aujourd'hui en situation d'incompatibilité avec le SCOTERS et les lois ENE et ALUR sur trois points notoires.

Premièrement, le POS contient encore plus de 11 hectares de surfaces d'extension urbaines dédiées à l'habitat, soit une capacité surdimensionnée eu égard aux objectifs de croissance démographique et d'habitat définis par le SCOTERS.

Deuxièmement, le POS ne disposant pas d'Orientations d'Aménagement et de Programmation, il ne définit pas le cadre qualitatif (densité de logement, schéma de voirie, intégration paysagère notamment) de développement des sites d'extension urbaine.

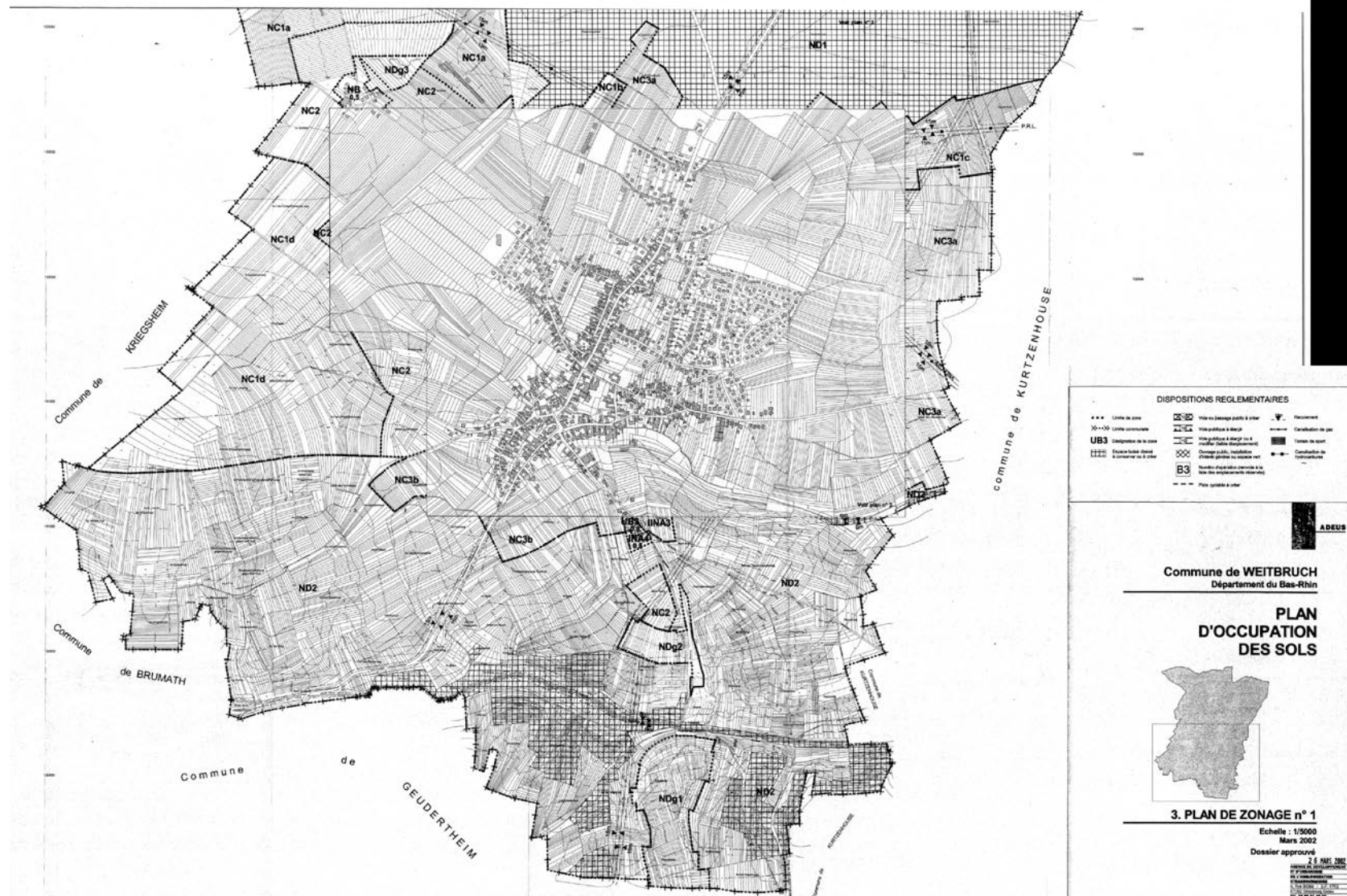
Troisièmement, le POS ne prend pas en compte formellement les enjeux de protection et de valorisation de la trame verte et bleue et de la sensibilité des écosystèmes.

Tableau 24 : Mobilisation des zones du POS

MOBILISATION DES ZONES DU POS APPROUVÉ LE 26 Mars 2002						
Zones et secteurs du plan de zonage du POS		Surface en ha	Surfaces nouvellement urbanisées entre 2002 et 2015	Surfaces disponibles urbanisables 2015	Surface d'espace de jardin ou agricole à faible probabilité de constructibilité en 2015	Site à vocation éco-paysagère de constructibilité limitée 2015
Zone U	Zone UA	49,2 ha	1,5 ha	0,5 ha	2,1 ha	5,66 ha
	Zone UB	42,1 ha	2,5 ha	1,1 ha	1,5 ha	-
	Zone UL	11,2 ha	0 ha	-	-	-
Zone NA	Zone 1NAA	12,2 ha	8,3 ha	3,9 ha	-	-
	Zone 2NAA	7,2 ha	-	7,2 ha	-	-
	Zone 1NAX	1,8 ha		1,8 ha	-	-
	Zone 1NAL	3,4 ha		3,4 ha	-	-
Zone NB	NB	3,4 ha	0,8 ha	0,3 ha	-	-
Zone NC	NC1	149 ha	0,77 ha	-	-	-
	NC2	263 ha	-	-	-	-
Zone ND	ND	621 ha		-	-	-
	NDV	319 ha		-	-	-
	NDR	21,4 ha		-	-	-



Figure 57 : Plan de zonage du POS actuel (1/5000 sud)

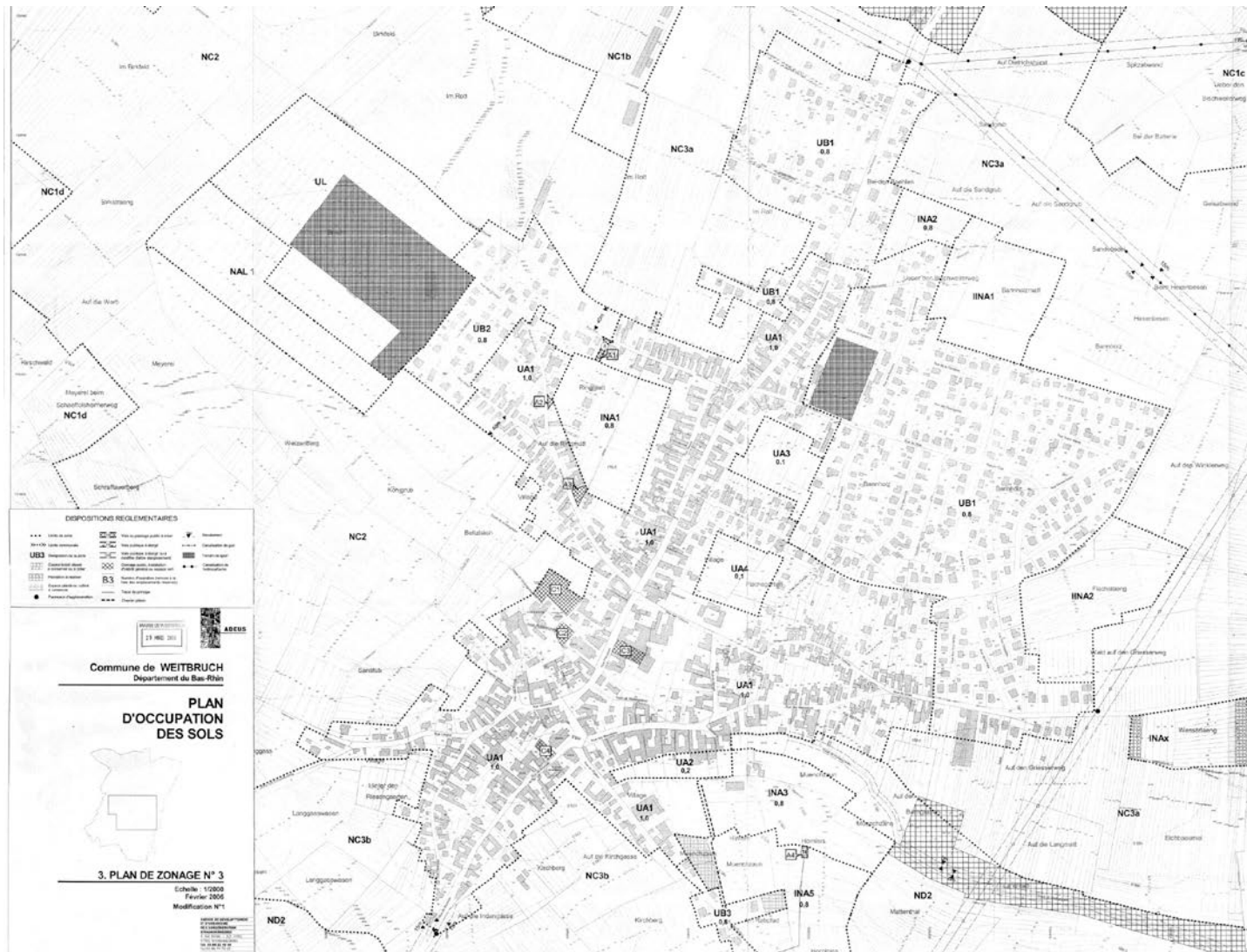


128 | PLAN LOCAL D'URBANISME DE WEITBRUCH - DIAGNOSTIC





Figure 59 : Plan de zonage du POS actuel (1/2000 centre village)



ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Weitbruch et les communes limitrophes	6
Figure 2 : Situation géographique de Weitbruch.....	10
Figure 3 : Population de Weitbruch	12
Figure 4 : Weitbruch - Part des moins de 20 ans en 2012	14
Figure 5 : Taille des ménages	18
Figure 6 : Nombre de logements – CC de la Basse Zorn	19
Figure 7 : Nombre de logements à Weitbruch.....	19
Figure 8 : Statut des logements à Weitbruch.....	21
Figure 9 : Age des logements selon l'INSEE.....	22
Figure 10 : Structure des logements à Weitbruch	23
Figure 11 : Ancienneté d'emménagement	24
Figure 12 : Localisation des principaux équipements communaux	26
Figure 13 : Evolution du trafic routier à Weitbruch entre 2007 et 2014	31
Figure 14 : Weitbruch - réseau routier	32
Figure 15 : Illustration de la densité du trafic en 2014	33
Figure 16 : Transport scolaire – points d'arrêt	34
Figure 17 : Les lignes TER en Alsace - zoom sur l'Alsace du Nord.....	34
Figure 18 : Les enjeux de la mobilité douce à Weitbruch	37
Figure 19 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012.....	38
Figure 20 : Offre de stationnement à Weitbruch.....	39
Figure 21 : Occupation du sol selon Corine Land Cover	44
Figure 22 : Ilots de culture (d'après le RPG anonyme)	46
Figure 23 : Répartition des types d'exploitation à Weitbruch	48
Figure 24 : Localisation des exploitations agricoles	49
Figure 25 : Types forestiers.....	50
Figure 26 : Etendue de la forêt communale à Weitbruch.....	50
Figure 27 : Weitbruch au 19 ^e siècle	52
Figure 28 : Weitbruch en 1911.....	54
Figure 29 : Genèse de l'urbanisation à Weitbruch.....	56
Figure 30 : Localisation des bâtis en 1866	57
Figure 31 : Weitbruch en 1866 (carte d'état-major)	57
Figure 32 : Localisation des bâtis en 1950.....	58
Figure 33 : Weitbruch en 1950 (photo aérienne)	58
Figure 34 : Localisation des bâtis en 1968.....	59
Figure 35 : Weitbruch en 1968 (photo aérienne)	59
Figure 36 : Localisation des bâtis en 1985.....	60
Figure 37 : Weitbruch en 1985 (photo aérienne)	60
Figure 38 : Localisation des bâtis en 1998.....	61
Figure 39 : Weitbruch en 1998 (photo aérienne)	61
Figure 40 : Localisation des bâtis en 2015.....	62
Figure 41 : Weitbruch en 2012 (photo aérienne)	62
Figure 42 : Entités paysagères à Weitbruch	68
Figure 43 : Localisation des alignements routiers d'intérêt paysager rue Principale.....	75
Figure 44 : Localisation et périmètre de protection du monument historique (pierre milliaire)	79
Figure 45 : Carte synthèse des enjeux paysagers	80
Figure 46 : Aléa retrait-gonflement des argiles.....	100
Figure 47 : Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines (extrait)	102
Figure 48 : Carte des sensibilités potentielles à l'érosion des sols	102
Figure 49 : Inventaire Basias	103
Figure 50 : Localisation des décharges à Weitbruch	104
Figure 51 : Canalisations traversant Weitbruch	105
Figure 52 : Localisation des points d'apport volontaire à Weitbruch .	108
Figure 53 : Lignes à haute tension	111
Figure 54 : Périmètres de protection des captages à Weitbruch.....	112
Figure 56 : Carte des principales servitudes.....	116
Figure 57 : Répartition des émissions de GES en 2010 – Pays d'Alsace du Nord.....	119
Figure 58 : Plan de zonage du POS actuel (1/5000 sud)	127
Figure 59 : Plan de zonage du POS actuel (1/5000 nord)	128
Figure 60 : Plan de zonage du POS actuel (1/2000 centre village) ...	129

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population 1975-2011 - Communauté de Communes de la Basse Zorn.....	11
Tableau 2 : Soldes naturels et migratoires	13
Tableau 3 : Répartition des tranches d'âge à Weitbruch entre 1990 et 2012	13
Tableau 4 : Weitbruch - Part des moins de trente ans	14
Tableau 5 : Population active à Weitbruch.....	15
Tableau 6 : Situation de l'emploi à Weitbruch	15
Tableau 7 : CC de la Basse Zorn – Situation de l'emploi	16
Tableau 8 : Weitbruch - Lieu de travail des actifs ayant un emploi	16
Tableau 9 : CC de la Basse Zorn – Taille des ménages entre 1999 et 2011	17
Tableau 10 : Nombre de logements autorisés par type à Weitbruch de 2005 à 2014	20
Tableau 11 : CC de la Basse Zorn – Evolution du parc de logements entre 1990 et 2011	22
Tableau 12 : Permis de construire	23
Tableau 13 : Effectifs à Weitbruch depuis 2005.....	27
Tableau 14 : Comptages routiers.....	31
Tableau 15 : Statistiques des accidents de la route.....	33
Tableau 16 : Parcelles cultivées déclarées au RPG (2012).....	45
Tableau 17 : Recensements agricoles.....	47
Tableau 18 : Démographie ancienne.....	53
Tableau 19 : Evolution de l'empreinte urbaine	55
Tableau 20 : Evaluation du potentiel de densification du tissu bâti existant.....	64
Tableau 21 : Edifices étudiés à l'inventaire Mérimée	76
Tableau 22 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	101
Tableau 23 : Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe de la canalisation	105
Tableau 24 : Mobilisation des zones du POS	126



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com